

SES

Région de THIES

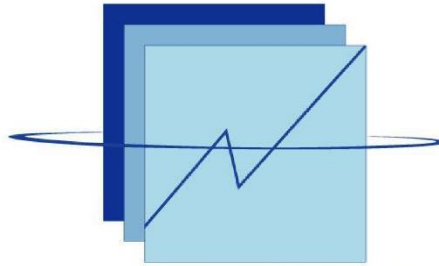
SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL

2024

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



DECEMBRE 2025

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Dr Abdou DIOUF
Directeur général adjoint	Dr Momath CISSE
Directeur de l'Action Régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	El Hadji Omar SENGHOR

COMITE DE COLLECTE ET DE REDACTION

Chef de Service	Moustapha TALL
Adjoint	Oumar DIALLO
Adjoint	Ababacar NDIAYE
Assistante Chef SRSD	Fatimata SOW
Agent d'Appui	Adja Ndèye Awa SARR
Agent de saisie IHPC	Irené Gilbert DIEME
Chauffeur	Maodo TOURE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	El hadji Omar SENGHOR Jean Pierre Diamane BAHOU Papa Ibrahima Sylmang SENE Nalar K. Serge MANEL
Direction de l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE Alain François DIATTA Tidiane KAMARA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Babacar GUEYE Djiby DIOP Maguette SARR
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL Manga NDIAYE Seydou BA Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coopération et de l'Innovation	Ousmane DIOUF
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO Oumy DIOP

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email : statsenegal@ansd.sn**SERVICE REGIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE DE THIES**, tel : 33952 00 40**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers****ISSN 0850-1491**

Table des matières

SECTION A : TERRITOIRE - POPULATION		8
CHAPITRE I : TERRITOIRE		9
I.1	LA REGION DE THIES DANS LE SENEGAL	10
I.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	12
CHAPITRE II : POPULATION		14
II.1	STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION	15
II.2	REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE	17
II.3	DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	19
CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT		21
III.1	OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	22
III.2	OCCUPATION DU SOL	24
III.3	RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	26
III.4	CONDITIONS CLIMATIQUES	28
SECTION B : EMPLOI – TRAVAIL		30
CHAPITRE IV : EMPLOI		31
IV.1	POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	32
IV.2	POPULATION EN EMPLOI REMUNERE	34
CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE		36
V.1	ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL	37
V.2	TRAVAIL FAMILIAL	39
V.3	NEET	41
SECTION C : CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITES		43
CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES		44
VI.1	ACCES A INTERNET	45
VI.2	STATUT D’OCCUPATION DU LOGEMENT DES MENAGES	46
VI.3	REPARTITION SPATIALE DES MENAGES LOCATAIRES	48
CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE		50
VII.1	EAU	51
VII.2	ASSAINISSEMENT	53
CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE		55
VIII.1	SITUATION DES ENFANTS	56
VIII.2	SITUATION DES FEMMES	58
VIII.3	SECURITE ALIMENTAIRE	60
SECTION D : SERVICES SOCIAUX		62
CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE		63
IX.1	ASSISTANCE SOCIALE ET SECOURS AUX VICTIMES	64
IX.2	PROGRAMMES D’ASSISTANCE SOCIALE	66
CHAPITRE X : JUSTICE		68

X.1	ÉDUCATION SURVEILLÉE ET PROTECTION SOCIALE	69
X.2	POPULATION CARCÉRALE	71
CHAPITRE XI :	SANTÉ	73
XI.1	PERSONNELS ET ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ	74
XI.2	RÉSULTATS DES PROGRAMMES DE SANTÉ	76
XI.3	ANALYSE FINANCIÈRE DU SECTEUR DE LA SANTÉ	78
CHAPITRE XII :	ÉDUCATION	80
XII.1	PRÉSCOLAIRE	81
XII.2	. ÉLÉMENTAIRE	83
XII.3	. MOYEN ET SECONDAIRE GÉNÉRAL	85
XII.4	. FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	87
XII.5	. SUPÉRIEUR	89
CHAPITRE XIII :	CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	91
XIII.1	CULTURE ET LOISIRS	92
XIII.2	JEUNESSE ET SPORTS	94
SECTION E : ÉCONOMIE – FINANCES		96
CHAPITRE XIV :	SITUATION DES MARCHÉS ET PRIX À LA CONSOMMATION	97
XIV.1	PRIX À LA CONSOMMATION	98
CHAPITRE XV :	POSTE ET SYSTÈME FINANCIER DÉCENTRALISÉ	100
XV.1	ACTIVITÉS POSTALES	101
CHAPITRE XVI :	FINANCES PUBLIQUES LOCALES	103
XVI.1	RÉCETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	104
SECTION F : SYSTÈME PRODUCTIF		106
CHAPITRE XVII :	ENTREPRISES	107
XVII.1	FORMALISATION ET CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES	108
CHAPITRE XVIII :	AGRICULTURE	110
XVIII.1	CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS	111
XVIII.2	PRODUCTION	113
CHAPITRE XIX :	ÉLEVAGE, FORÊTS ET PÊCHE	115
XIX.1	ÉLEVAGE	116
XIX.2	GESTION DES FORÊTS	118
XIX.3	PÊCHE – AQUACULTURE	120
CHAPITRE XX :	ÉNERGIE - MINES - CARRIÈRES	122
XX.1	MINES ET CARRIÈRES	123
XX.2	ÉNERGIE	125
CHAPITRE XXI :	COMMERCE - SERVICES	127
XXI.1	COMMERCE	128
XXI.2	TRANSPORT	130
XXI.3	TOURISME	132
SECTION G : ANNEXES		134
CHAPITRE XXII :	GLOSSAIRES	135

CHAPITRE XXIII : INDEX MOTS CLES

139

SIGLES ET ABREVIATIONS	
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANPEJ	Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
BAC	Baccalauréat
BCG	Vaccination contre la Tuberculose
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRSP	Brigade régionale des Sapeurs-Pompiers
BSF	Bourses de Sécurité Familiales
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPN	Consultations Prénatales
CPON	Consultations Post-natales
CS	Centre de Santé
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DGPSN	Délégation générale à la Protection Sociale et à la Solidarité nationale
DHS	Programme des Enquêtes Démographique et de Santé
DRDR	Direction régionale du Développement rural
DRH	Division régionale de l'Hydraulique
DRS-SFD	Direction de la Réglementation et de la Surveillance des SFD
DRU	Division régionale de l'Urbanisme
DS	District Sanitaire
DSTE	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
ECV	Enquête Couverture Vaccinale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENSA	Ecole nationale Supérieure d'Agriculture
EPT	Ecole Polytechnique de Thiès
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FI	Fonds d'Investissement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IREF	Inspection régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISM	Institut Supérieur de Management
NEET	Not in Education, Employment, or Training
NAU	Nouvel Agenda Urbain
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale

SIGLES ET ABREVIATIONS	
ONU	Organisation des Nations Unies
PC	Pêche continentale
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PM	Pêche maritime
PNBSF	Programme nationale des Bourses de Sécurité familiale
PS	Poste de Santé
PUDC	Programme d'urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'urgence de modernisation des Axes et territoires frontaliers
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RM	Région Médicale
RN	Route nationale
RNU	Registre national Unique
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SEN'EAU	Eau du Sénégal
SENELEC	Société nationale d'Electricité
SESR	Situation Economique et Sociale régionale
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SREPA	Service régional de l'Élevage et des Productions Animales
SSN	Système Statistique national
TAMD	Taux d'accroissement annuel moyen démographique
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TUT	Taux annuel moyen d'utilisation des terres
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UIDT	Université Iba Der Thiam (Thiès)
VAT	Vaccin Antitétanique
VPO	Vaccin Poliomyélite Oral

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions quotidiennes.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays. La présente édition traite de la situation économique et sociale de l'année 2024.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Dr Abdou DIOUF

**Directeur général de l'Agence nationale de
la Statistique et de la Démographie**

SECTION A : TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET
ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Thiès dans le Sénégal

La région de Thiès est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Elle se situe à l'ouest du pays, encadronne autour de la presqu'île du Cap-Vert. Elle est limitée au Nord par la région de Louga, au Sud par la région de Fatick, à l'Est par les régions de Diourbel et Fatick, et à l'Ouest par la région de Dakar et l'Océan Atlantique. Elle s'étend sur une superficie de 6 601 km², soit 3,4% du territoire national. Elle est située à 70 km à l'est de Dakar. Fondée il y a plus de 100 ans, son développement correspond à l'implantation de l'escale et à la création de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako. Géographiquement, la région recouvre partiellement l'ancien royaume du Cayor et celui du Baol. Son développement s'est d'abord appuyé sur le chemin de fer, avec la ligne Dakar-Saint-Louis à la fin du XIX^e siècle, puis avec celle Dakar-Niger.

Thiès renferme des formes géologiques avec beaucoup de richesses (calcaire, basalte, phosphate, attapulгите, etc.) qui favorise l'activité extractive dans la région.

Après la région de Dakar, Thiès se positionne comme étant celle qui a le potentiel économique le plus important, avec 10,6% du PIB selon la note d'analyse des comptes régionaux de 2023. Elle tient cette position économique favorable du dynamisme des secteurs du commerce (19,3%), de l'agriculture et activités connexes (14,8%), des activités immobilières (9,4%), de l'Enseignement (5,9%) et de l'Information & Communication (5,8%). Les mines y occupent également une place de choix, favorisant ainsi le développement des activités extractives.

La région dispose d'atouts non négligeables dans le domaine fruitier liés à l'existence de

conditions pédologiques et climatiques favorables à l'arboriculture, de projets forestiers et de pépinières de production de plants, d'un centre de formation et de recyclage dans le domaine forestier. Les légumes proviennent de la zone des Niayes (Cayar, Notto, Mboro) sans oublier les tubercules de Taïba Ndiaye, Ndomaure et Kerr Ndiomba, les mangues, melons et oranges de Pout et Tivaouane.

L'artisanat est caractérisé par le dynamisme et la créativité des artisans locaux, notamment dans la zone de Méckhé qui bénéficie de la proximité d'un important marché touristique et d'une promotion de plus en plus accrue de l'utilisation de produits locaux. En outre, Thiès est connue comme la cité des œuvres théâtrales et artistiques du Sénégal. Une quinzaine de corps de métier peuvent être recensés dans la région. Déjà, avec un excellent redressement du secteur autour des chambres de commerce et des métiers, la promotion industrielle, artisanale et des métiers, de réels atouts économiques et des promesses d'emploi peuvent naître.

La région dispose d'un potentiel touristique important avec la présence de beaucoup d'hôtels et de plages autour de la station balnéaire de Saly pouvant accueillir un nombre important de touristes. Le tourisme religieux occupe une place très importante dans la région, avec l'organisation des Maouloud ou Gamous grâce à l'implantation de la confrérie Tidiane autour de Tivaouane, Thiénaba, Ndiassane et Pire, mais également avec le pèlerinage de Popenguine.

Par ailleurs, sur le plan démographique, Thiès reste la deuxième région la plus peuplée après celle de Dakar, avec un poids démographique de 13,6% selon les résultats du RGPH-5 de 2023.

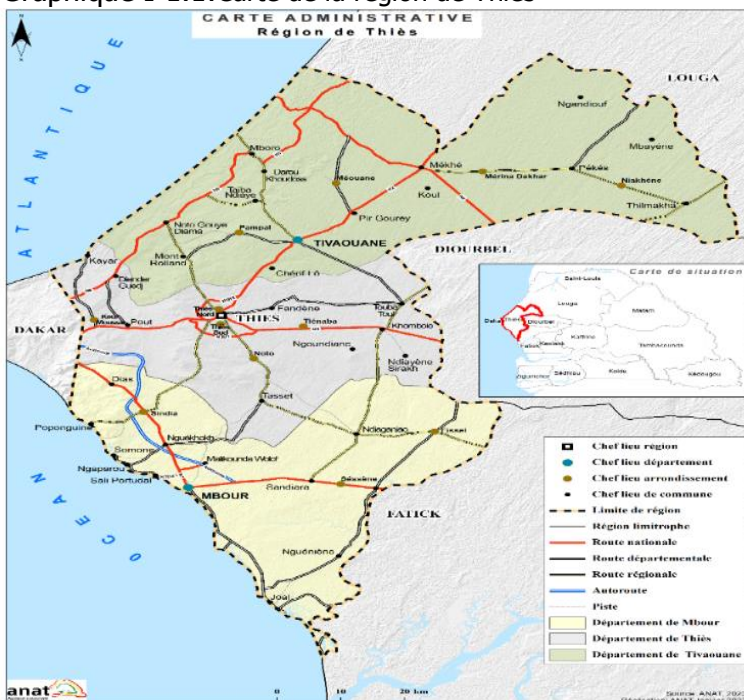
Définitions :

- **La Superficie** est une étendue, une mesure de surface d'un corps, d'un terrain, d'une zone déterminée ;
- **Les projections démographiques** désignent le calcul des effectifs futurs de population, en fonction d'hypothèses concernant les tendances futures de la fécondité, la mortalité et la migration.

A savoir plus :

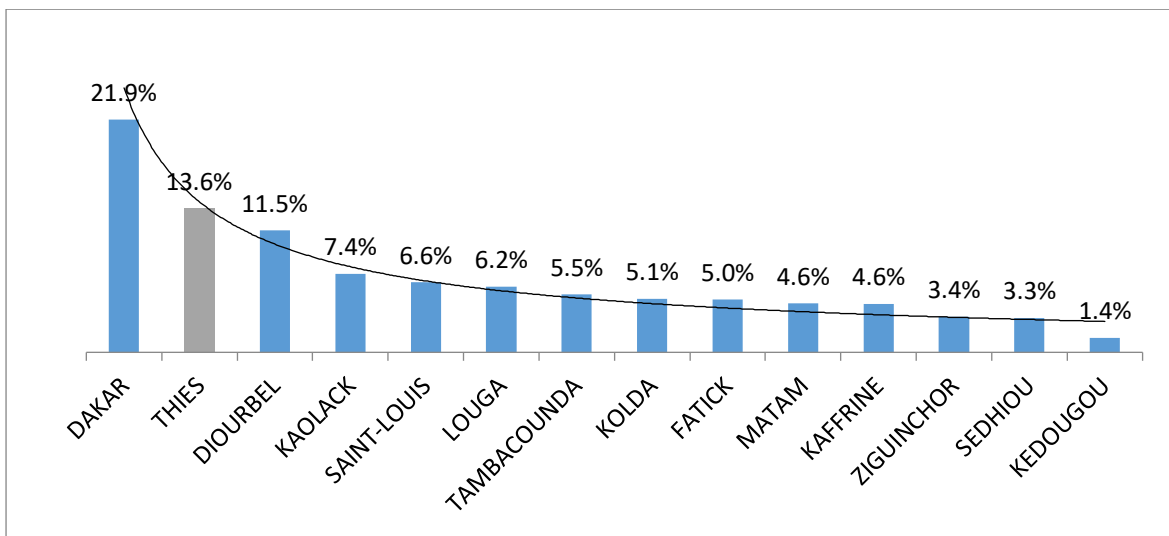
- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2025-10/Rapport%20Comptes%20regionaux_2021-2023_version_30_09_2025%20OK.pdf

Graphique I-1.1: Carte de la région de Thiès



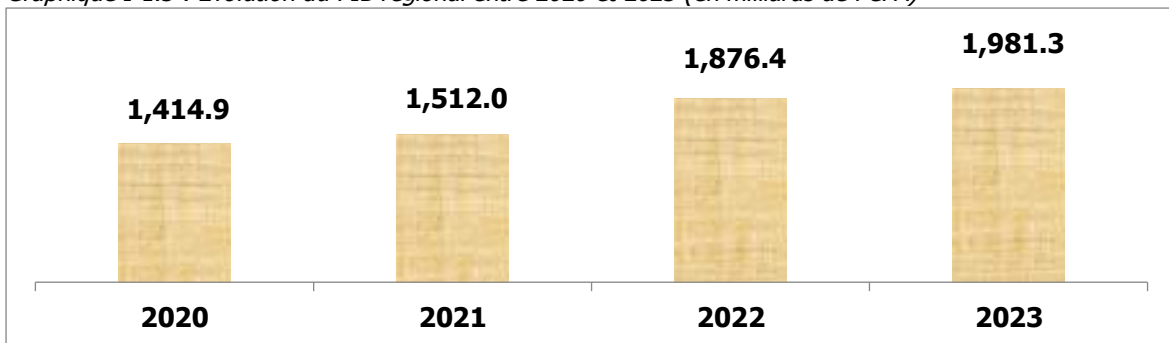
Source : ANAT

Graphique I-1.2: Poids démographiques des régions du Sénégal



Source : ANSD, projections Démographiques, 2024

Graphique I-1.3 : Evolution du PIB régional entre 2020 et 2023 (en milliards de FCFA)



Source : ANSD, Comptes régionaux 2023

I.2 Organisation administrative et territoriale

Avec la mise en exécution de l'acte III de la décentralisation dont le processus de formulation a été lancé officiellement le 19 mars 2013, l'organisation territoriale a été complètement modifiée. Avec cette réforme 3, l'État du Sénégal opte pour un développement équitable des territoires. L'objectif général visé par cette réforme était d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Elle se décline en quatre objectifs fondamentaux :

- un ancrage de la cohérence territoriale pour une architecture administrative renouvelée ;
- une clarification des compétences entre l'État et les collectivités locales ;
- un développement de la contractualisation entre ces deux niveaux décisionnels ;
- une modernisation de la gestion publique territoriale avec une réforme des finances locales et une promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.

L'acte III de la décentralisation est mis en œuvre progressivement. Il s'agit :

- de supprimer la région collectivité locale ;
- d'ériger les départements en collectivités locales ;
- de procéder à la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes ;
- de créer la ville en vue de mutualiser les compétences des communes la constituant ;

Définitions :

- Une **circonscription (administrative)** est une zone géographique résultant d'une division d'un territoire à des fins de gestion administrative (région, département, arrondissement, commune...). Elle est le cadre géographique au sein duquel les individus relèvent d'une administration ou d'une autorité donnée ;
- La **décentralisation** est un processus consistant pour l'Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes en vue de leur conférer une certaine autonomie.

- de répartir les neuf domaines de compétences jusqu'ici transférées entre les deux ordres de collectivités locales que sont le département et la commune. Le processus se déroule dans le respect des limites territoriales des entités administratives concernées. Avec cette réforme, un nouveau code général des collectivités locales qui abroge et remplace les lois n°96-06, n°96-07 et 96-09 a été adopté. Il est assisté dorénavant à une communalisation intégrale, une départementalisation et à l'érection des régions territoires.

La région de Thiès comporte trois (03) départements administrés par des conseils départementaux : Mbour, Thiès et Tivaouane. Le département de Thiès compte 15 communes (Diender Guedji, Fandene, Keur Moussa, Ndiyene Sirakh, Ngoundiane, Notto, Tassette, Thienaba, Touba Toul, Thiès Est, Thiès Ouest, Thiès Nord, Kayar, Khombole, Pout), Mbour en compte 16 (Diass, Fissel, Malicounda, Ndiagianiao, Nguéniène, Sandiara, Sessène, Sindia, Joal Fadiouth, Mbour, Ngaparou, Nguékhokh, Popenguine-Ndayane, Saly Portudal, Somone, Thiadiaye) et le département de Tivaouane 18 (Chérif Lo, Darou Khoudoss, Koul, Mbayène, Méouane, Mérina Dakhar, Mont Rolland, Ngandiouf, Niakhène, Notto Gouye Diama, Pambal, Pékesse, Pire Goureye, Taïba Ndiaye, Thilmakha, Mboro, Méckhé, Tivaouane). En 2024, Thiès est la troisième région la plus densément peuplée, avec 382 hbts/km², après Dakar et Diourbel.

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la population

En 2023, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie a réalisé le cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). Cette initiative a permis d'obtenir des données essentielles pour évaluer divers indicateurs démographiques. Les informations recueillies au cours de ce recensement ont ensuite été utilisées pour formuler des projections visant à estimer les tendances démographiques au fil des années suivantes. Ces données fournissent une base solide pour la planification et l'élaboration de politiques, offrant un aperçu des dynamiques de la population dans la région à cette période spécifique.

Ces projections reposent sur le taux de croissance moyen annuel. Ce taux prend en considération les mouvements naturels tels que les naissances, les décès, les émigrations et les immigrations survenus chaque année. Pour la région de Thiès, la population est estimée à 2 463 677 habitants en 2023, comparée à 2 524 512 habitants en 2024. D'après les données du RGPH-5, Thiès se positionne comme la deuxième région la plus peuplée du Sénégal, juste après la région de Dakar.

La structure démographique de Thiès indique qu'environ 48,8% de la population a moins de 20 ans, et près de 12% se situe dans la tranche d'âge de zéro (0) à quatre (4) ans.

Cette configuration résulte d'une fécondité élevée et d'un faible taux de mortalité infantile. La proportion de personnes âgées de 15 à 35 ans représente, quant à elle, 38% de la population.

En outre, la pyramide démographique affiche une base large et un sommet rétréci, indiquant que les individus d'un âge avancé représentent une part relativement faible de la population. C'est le cas des individus âgés de 65 ans et plus qui représentent une faible part de 4% de la population de Thiès.

En 2024, la population masculine était estimée à 1 288 512 individus, tandis que celle féminine s'élevait à 1 236 000 individus, entraînant un rapport de masculinité ou sexe ratio de 104%. Cela indique que dans la région de Thiès, les effectifs masculins sont globalement plus prépondérants que ceux des filles. Cependant, une analyse plus détaillée de cet indicateur selon les tranches d'âge révèle quelques disparités. En effet, de la naissance jusqu'à 24 ans, le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes.

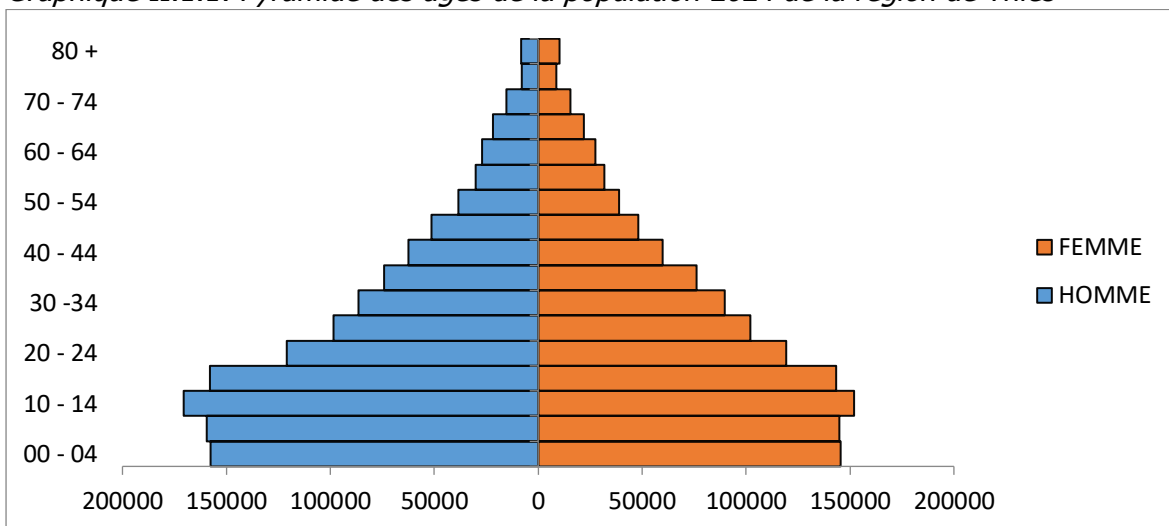
Cependant, pour les individus âgés de plus de 74 ans, le rapport de masculinité est inférieur à 100. Cela implique que le pourcentage de femmes est plus élevé que celui des hommes, avec 96 hommes pour 100 femmes.

Définitions :

- La **pyramide des âges** représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité ;

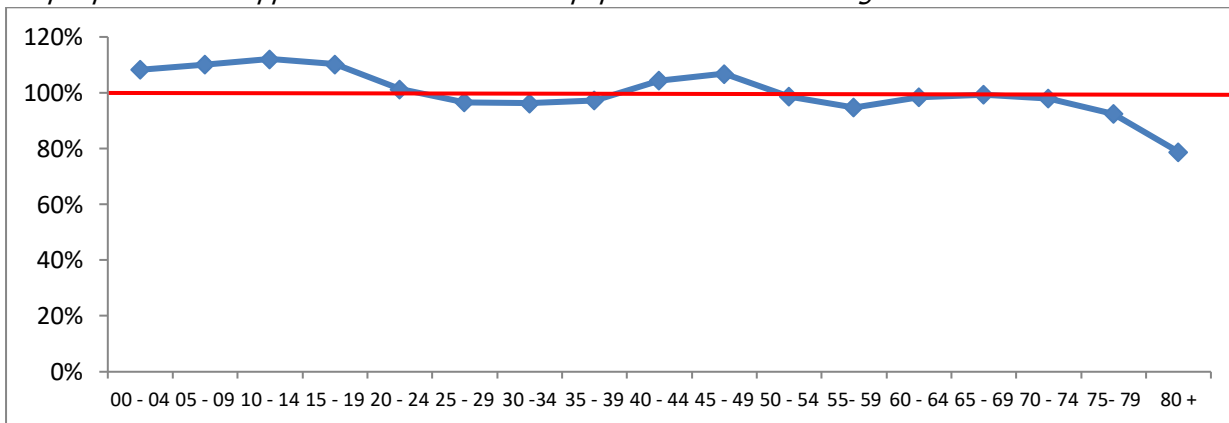
- Le **rapport de masculinité** est un indicateur permettant de saisir le poids numérique des hommes par rapport à celui des femmes. Dans une population ou un groupe d'âge donné, il renvoie au rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Graphique II.1.1: Pyramide des âges de la population 2024 de la région de Thiès



Source : ANSD-RGPH-5, 2024

Graphique II.1.2 : Rapport de masculinité de la population 2024 de la région de Thiès



Source : ANSD, Projections démographiques de 2024

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

D'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de l'année 2023, la région comptait 2 524 516 résidents, comparés à 1 788 864 en 2013 et 1 331 916 en 2002.

La population est composée de 1 288 653 hommes contre 1 235 863 femmes. Elle représente 13,6% de la population totale du Sénégal, estimée à 18 539 258 habitants en 2024.

La répartition démographique au sein de la région présente des disparités notables. La majeure partie de la population, soit 73,4%, se concentre principalement dans les départements de Mbour (38%) et Thiès (35%), qui agissent comme des centres d'attraction, en relation avec les activités liées à l'Agriculture et Activités connexes, aux activités extractives, au tourisme, à la pêche, aux transports et aux services. En revanche, le département de Tivaouane, occupant un peu plus de la moitié de la superficie totale de la région, abrite un quart de la population totale, soit 27%. En 2024, la proportion de personnes résidant en milieu rural est d'environ 43%, tandis que la zone urbaine abrite les 57%.

En examinant la répartition par sexe, il est observé que dans les zones urbaines, le

nombre d'hommes est légèrement supérieur à celui des femmes, avec respectivement 738 903 hommes et 711 665 femmes. Cette tendance se maintient également en milieu rural, où le nombre d'hommes dépasse légèrement celui des femmes. En outre, Thiès se positionne en tant que deuxième région la plus urbanisée du Sénégal après Dakar, concentrant ainsi 14,3% de la population urbaine du pays.

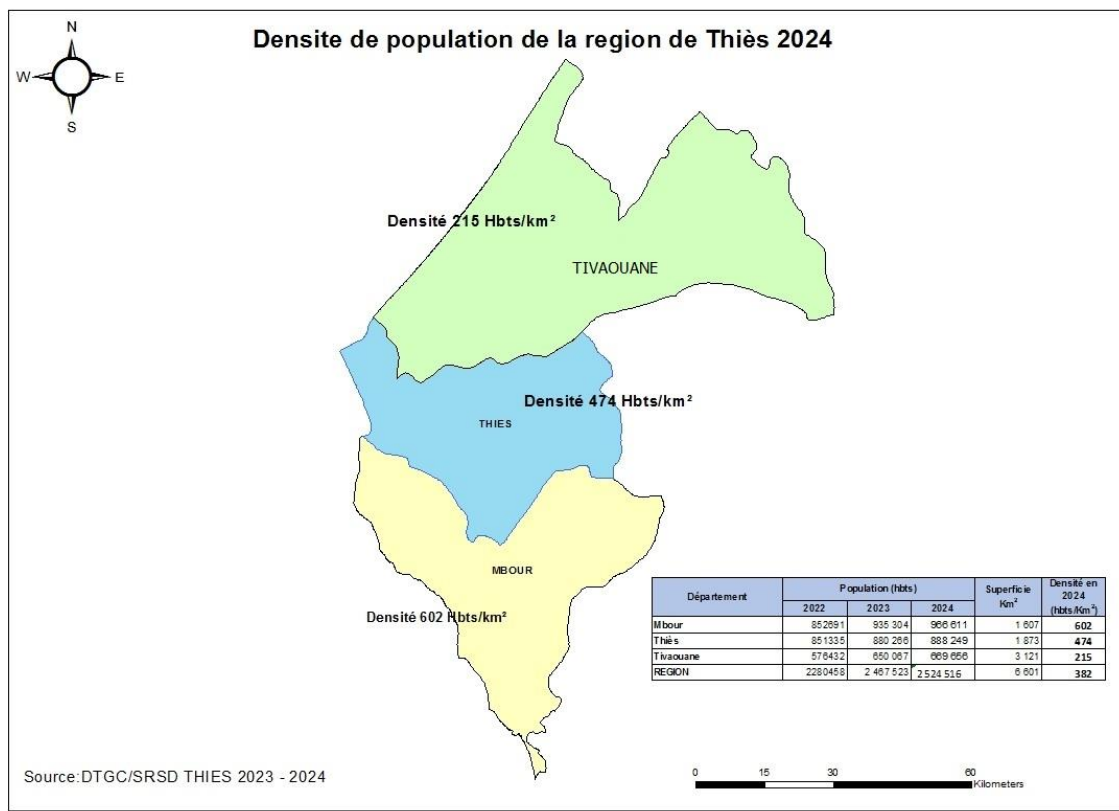
Selon les données démographiques du RGPH-5, Thiès se positionne en tant que deuxième région la plus densément peuplée, avec une population de 2 524 516 habitants sur une superficie de 6 601 km², ce qui équivaut à une densité de population de 382 hbts/Km². Cette densité la classe derrière les régions de Dakar et de Diourbel.

Toutefois, il convient de noter que la densité varie considérablement d'un département à l'autre. En 2024, le département de Tivaouane, le plus vaste de la région avec une superficie deux fois supérieure à celle de Mbour, affiche la densité la plus faible, avec 215 hbts/Km². En revanche, les départements de Mbour et Thiès sont plus denses, avec respectivement 602 et 474 hbts/Km².

Définitions :

- La **Densité** désigne le rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré (hbt/Km²) ;
- La **résidence** d'une personne est le lieu où est situé le bâtiment où elle a choisi de s'établir à titre privé.

Graphique II.2.1 : Cartographie de la population et de la densité de la population



Source : ANSD-RGPH-5, 2023/Projections démographiques 2024

Tableau II.2.1: Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence et par sexe

Région Thiès	Homme	Femme	Ensemble	Ratio
Zone urbaine	738 903	711 665	1 450 568	57%
Zone rurale	549 750	524 198	1 073 948	43%
Région Thiès	1 288 653	1 235 863	2 524 516	100%

Source : ANSD. Projections démographiques 2024

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Les objectifs globaux du Programme triennale d'investissements publics (PITP) comprenaient, entre autres : (i) l'amélioration de la qualité de vie, de l'équité et de la transparence du secteur éducatif et de la formation; (ii) la mise en place de service performant de santé publique, l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins de santé ; (iii) le renforcement du dispositif de santé communautaire.

Les données recueillies lors du Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) en 2023 ont permis de calculer l'indice synthétique de fécondité et de réaliser une analyse de la dynamique du phénomène migratoire. Ces informations ont également servi à fournir des détails sur l'ampleur des migrations, tant internes qu'internationales. Les résultats du recensement de 2023 indiquent que le pourcentage d'émigrés récents (2019-2022) dans la région par rapport au nombre total d'émigrés au niveau national se chiffre à 8,9%.

Les projections permettent d'obtenir les niveaux de natalité et de fécondité. La natalité est évaluée à partir du taux brut de natalité, qui représente le ratio de naissances vivantes enregistrées au cours

d'une année rapporté à la population totale moyenne correspondante, offrant ainsi un suivi de l'expérience reproductive des femmes depuis leur premier accouchement jusqu'à la date du recensement. Cet indicateur se réfère à la descendance finale (DF). Les résultats montrent que dans la région, la natalité demeure pratiquement constante. En effet, le nombre moyen de naissances des femmes âgées de 15-49 ans, encore appelé descendance finale, s'élève à 5,1 selon le RGPH-5 de 2023.

Concernant la migration il ressort dans la région de Thiès, selon le dernier recensement de 2023, 76 362 entrées contre 72 843 sorties pour la migration interne au cours des cinq dernières années. Ainsi, le solde migratoire interne est de 3519 individus. Au niveau international, on relève pour les cinq dernières années 18001 émigrés contre 4271 immigrés. Sur le plan départemental, on remarque de manière générale des entrées dépassant largement les sorties aussi bien pour les migrations internes et que celles internationales à l'exception de Tivaouane pour qui les sorties dépassent les entrées pour la migration interne.

Définitions :

- Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année) ;
- Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année ;
- Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année ;
- On appelle **Migration**, tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale ;
- L'**Indice synthétique de fécondité (ISF)** se réfère au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée. En général, « l'ISF » est calculé pour les femmes de 15 à 49 ans. Il s'agit de la fourchette d'âge pour laquelle les taux de fécondité par âge sont généralement calculés, étant donné la très petite proportion de naissances chez les femmes en dehors de cette fourchette d'âge.
- **La migration** renvoie au déplacement d'une personne quittant son lieu de naissance ou de résidence pour un autre lieu ;
- Le **solde migratoire** (ou accroissement migratoire) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire (immigrants) et le nombre de personnes qui en sont sorties (émigrants), calculé le plus souvent au cours d'une année.

Tableau II.3.1: Statistiques sur la migration (internationale et interne) en 2023 dans la région de Thiès

DEPARTEMENT DE RESIDENCE ACTUELLE (AU DENOMBREMENT)	Migration interne au cours des 5 dernières années			Migration internationale des 5 dernières années		
	ENTREES	SORTIES	Solde absolu	ENTREES	SORTIES	Solde absolu
MBOUR	36 016	17924	18092	6306	2266	4040
THIES	32 498	20688	11810	6908	1400	5508
TIVAOUANE	15 248	41 773	-26525	4787	605	4182

Source : ANSD, RGHP-5 2023

Tableau II.3.2 : Statistiques sur la migration (international et interne) en 2023 (par région)

Région	Migration interne au cours des 5 derniers années			Migration internationale au cours des 5 derniers années		
	Entrées	Sorties	SOLDE	Emigration internationale 5 ans	Immigration internationale 5 ans	Solde migratoire international 5 ans
Dakar	165 735	81 141	84 594	46 502	33 124	-13 378
Ziguinchor	17 069	38 051	-20982	4 086	3 581	-505
Diourbel	136 294	51 233	85061	18 156	1 094	-17 062
Saint-Louis	17 985	26 327	-8342	14 341	1 725	-12 616
Tambacounda	18 247	20 879	-2632	8 970	2 025	-6 945
Kaolack	27 217	63 913	-36696	6 841	1 558	-5 283
Thiès	76 362	72 843	3519	18 001	4 271	-13 730
Louga	20 846	59 983	-39137	11 745	510	-11 235
Fatick	21 592	33 593	-12001	4 912	913	-3 999
Kolda	12 059	34 235	-22176	9 159	2 461	-6 698
Matam	14 788	15 997	-1209	15 120	834	-14 286
Kaffrine	13 645	27 588	-13943	2 447	238	-2 209
Kédougou	3 916	6 423	-2507	1 179	2 944	1 765
Sédhiou	10 343	23 892	-13549	5 102	1 122	-3 980
Total	556 097	556 097	0	166 561	56 401	-110 160

Source : ANSD, RGHP-5 2023

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

La région de Thiès a un relief relativement plat, excepté le plateau de Thiès qui culmine à 105 m d'altitude, le massif de Diass qui s'élève à 90 m d'altitude et la cuvette de Thiès qui couvre 65 km² pour 128 m d'altitude. Ces formes géologiques renferment beaucoup de richesses, qui sont sous exploitées (minerai de fer, attapulgite, etc.). La région possède d'importantes nappes souterraines et des eaux superficielles. L'eau des puits est relativement de bonne qualité mais contient à certains endroits un excès de fer et de fluor (zone de Fissel, Ndiaganiao).

La végétation est composée d'une strate arborée, d'une strate arbustive et d'une strate herbacée. Les espèces végétales les plus rencontrées dans la région sont le baobab, le rônier, le Kadd, le sourour, le seing et le dédd.

Les principaux types de sols rencontrés dans le périmètre régional sont : les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture sableuse appelés « sols dior », les sols ferrugineux tropicaux à texture argilo-sableux appelés « deck dior », les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture argilo-humifère dits « deck » représentant, les sols hydro morphes à texture humifère appelés sols de bas-fonds.

Les zones éco-géographiques identifiées sont : la grande côte dite zone du littoral nord ou zone côtière des Niayes, la petite côte, la zone dite des massifs et le bassin arachidier.

Relativement à la gestion du foncier, la région de Thiès reste prisée, en raison de sa position géographique, surtout sa proximité avec la capitale Dakar. Au courant de l'année 2024, 3274 parcelles ont été loties pour autant de

parcelles attribuées. Le nombre de parcelles loties a connu une baisse considérable par rapport à l'année 2023, en raison des mesures gouvernementales relatives à la suspension des lotissements dans plusieurs localités de la région. En effet, pendant l'année 2023, 34108 parcelles ont été loties dont 27181 attribuées, soit un taux d'attribution de 79,7%.

Parlant des autorisations de construction, la région a enregistré 2340 demandes en 2024 dont 991 approuvées, soit un taux de délivrance de 42,4%. Selon le département, le taux de délivrance est plus marqué dans le département de Thiès (60,7%), contre 35,6% à Mbour et 31,0% à Tivaouane.

Par ailleurs, les résultats du RGPH-5 de 2023 ont permis de mieux appréhender la situation du logement et les caractéristiques de l'habitat. Ils laissent apparaître que 79,4% des logements des ménages sont constitués de maisons basses contre 15,1% pour les ménages qui logent dans des maisons à étages. Les cases (3,9%) et les baraques (1,4%) sont faiblement représentées. Selon le département, les maisons basses se situent à 83,3% dans Tivaoaune, Mbour (80,4%) et Thiès (75,9%). En outre, les maisons à étage sont plus identifiées dans les départements de Thiès (18,9%) et Mbour (15,4%). A Tivaouane, les maisons à étage comptent pour 8,8%. Suivant le statut d'occupation, les résultats ressortent que plus de 7 ménages sur 10 (73,2%) sont des propriétaires. Par ailleurs, dans une moindre mesure, on enregistre également 7,6% de locataires simples sans contrat, 6,4% de copropriétaires, 5,1% de locataires simple avec contrat, etc.

Définitions :

- Le **lotissement** est une opération d'aménagement par laquelle le promoteur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau et en électricité ;
- Le **relief** est l'ensemble des inégalités que l'on voit sur la terre. Les plaines, les plateaux, les collines, les rivières, les bosses et les creux forment le relief.

Tableau III.1.1: Evolution des lotissements et attribution de parcelles au cours des 03 dernières années

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Taux d'attribution	Nombre de localités concernées
Thiès	2023	2452	2452	100,0	5
	2024	284	284	100,0	1
Mbour	2023	24722	24722	100,0	3
	2024	2990	2990	100,0	1
Tivaouane	2023	6934	07	0,1	1
	2024	00	00	-	-
Région	2023	34108	27181	79,7	9
	2024	3274	3274	100,0	2

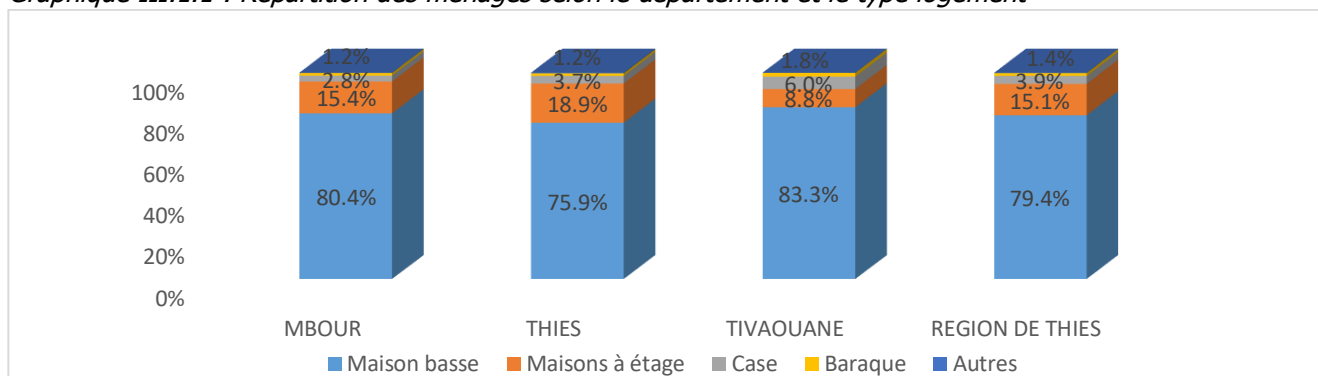
Source : Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat, 2024

Tableau III.1.2: Evolution du traitement des demandes d'autorisation sur les 03 dernières années (par département)

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Taux de délivrance
Département de Thiès	2023	661	450	68,1
	2024	626	380	60,7
Département Mbour	2023	2132	400	18,8
	2024	1714	611	35,6
Département Tivaouane	2023	45	34	75,6
	2024	87	27	31,0
Région Thiès	2023	4507	1461	32,4
	2024	2340	991	42,4

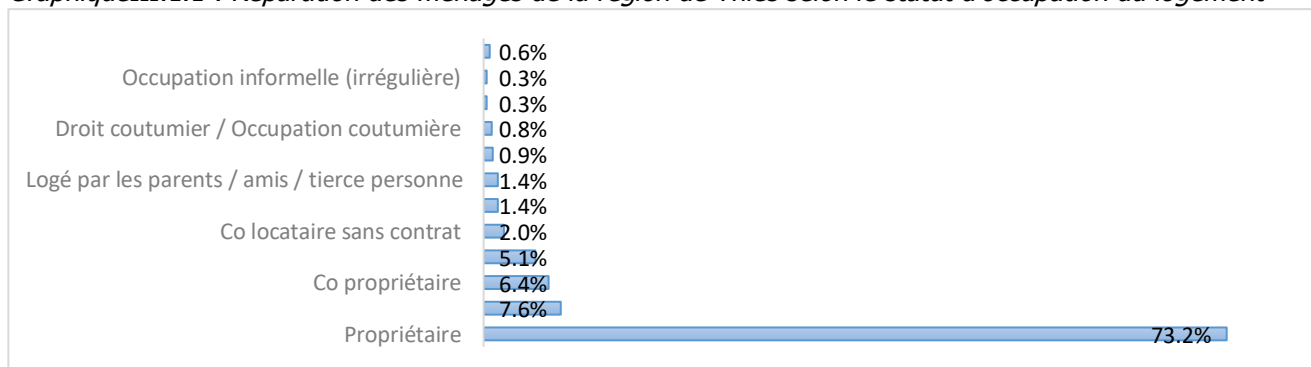
Source : Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat, 2024

Graphique III.1.1 : Répartition des ménages selon le département et le type logement



Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique III.1.1 : Répartition des ménages de la région de Thiès selon le statut d'occupation du logement



Source : ANSD, RGPH-5 2023

III.2 Occupation du sol

La région de Thiès est fortement touchée par une urbanisation rapide et des projets qui tentent de donner un environnement durable aux populations. Le Programme des Nations unies pour l'environnement, avec le nouvel agenda urbain (NAU), ambitionne de faire de la nature restaurée une infrastructure urbaine essentielle.

Entre 2013 et 2023, la population urbaine de Thiès a connu une évolution considérable, passant de 872 112 à 1 415 612 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,8% sur cette période. L'analyse révèle que le département de Mbour est le plus urbanisé de la région avec une population urbaine de 632 403 hbts en 2023. Il est suivi par les départements de Thiès (541 577 hbts) et de Tivaouane (241 632 hbts). Ainsi, les taux de croissance moyen démographique (TAMD) indiquent une dynamique urbaine particulièrement soutenue dans le département de Tivaouane avec un taux de (7,0%). Cette croissance s'explique en partie par la requalification de certaines localités jadis classées en milieu rural.

Durant cette même période (2013-2023), la superficie urbaine est passée de 330,8 à 494,1 Km², soit un taux moyen annuel d'utilisation des terres urbaines de 4,0%. Cette dynamique urbaine mise en exergue par un étalement urbain remarquable est tirée par une croissance urbaine soutenue dans les départements de Thiès, Mbour

et Tivaouane, eu égard à leur importance économique, leur attractivité et leur poids démographique. La mise à jour de la population urbaine a entraîné une dynamique de changement. En effet, la superficie urbaine du département de Mbour est passée de 130,2 à 228,3 Km², soit une hausse de 5,6 % en l'espace de 10 ans. Dans le département de Thiès, cette superficie est passée de 115,4 à 149,8 Km², soit un taux d'utilisation annuel moyen des terres de 2,6%. Pour celle de Tivaouane, ce taux est de 3,1%, avec une superficie passant de 85,3 à 116,0 Km².

L'analyse du ratio entre le taux d'utilisation des terres (TUT) et le taux de croissance moyen démographique (TAMD) révèle que, pour la région de Thiès, la croissance démographique a été globalement plus rapide que l'expansion des superficies urbaines. Entre les départements, les résultats mettent en lumière des différences notables avec un ratio inférieur à l'unité (1).

Ces résultats confirment la densification des zones urbaines ; une expansion urbaine, marquée par le phénomène d'étalement urbain et la pression croissante sur les terres disponibles dans les départements de la région, engendrant ainsi des défis importants en matière de planification urbaine (accès au logement, accès à l'assainissement, gestion des inondations, mobilité urbaine, etc.).

Définitions :

- **Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine** : rythme moyen annuel de croissance de la population vivant en milieu urbain sur une période donnée ;
- **Taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines** : rythme moyen annuel de la superficie urbaine sur une période donnée.

En savoir plus :

- Rapport provisoire du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; Atlas démographique du Sénégal, (ANSD, ATLAS 2024) ; Module 3 : Utilisation efficaces des terres, (ONU-HABITAT)

Tableau III. 2.1 : Evolution de la population urbaine des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	DEPARTEMENT	2013	2023	TAMD (%)
THIES	MBOUR	371 256	632 403	5,3
THIES	THIES	380 663	541 577	3,5
THIES	TIVAOUANE	120 193	241 632	7,0
THIES	ENSEMBLE	872 112	1 415 612	4,8

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III. 2.2: Evolution des superficies urbaines des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	DEPARTEMENT	2013	2023	TUT (%)
THIES	MBOUR	130,2	228,3	5,6
THIES	THIES	115,4	149,8	2,6
THIES	TIVAOUANE	85,3	116,0	3,1
THIES	ENSEMBLE	330,8	494,1	4,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III. 2.3 : Ratio entre taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT) et le taux d'accroissement annuel moyen démographique en zone urbaine (TAMD)

REGION	DEPARTEMENT	TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)	CIBLE ODD 11.3.1=TUT/TAMD
THIES	MBOUR	5,6	5,3	1,1
THIES	THIES	2,6	3,5	0,7
THIES	TIVAOUANE	3,1	7,0	0,4
THIES	ENSEMBLE	4,0	4,8	0,8

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

III.3 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Dans un contexte où les ressources naturelles occupent une place importante dans la croissance économique des pays, le Sénégal n'en fait pas exception. En effet, l'exploitation forestière joue un rôle central dans l'économie du pays grâce aux emplois qu'elle génère, à la valeur de l'exportation des produits tirés de cette exploitation.

Le patrimoine forestier de la région est composé d'un domaine classé, d'un domaine protégé, d'un réseau hydrographique avec un réseau potentiel faunique. Le domaine classé est composé de forêts naturelles ou périmètres de reboisement ayant fait l'objet d'actes de classement. La région de Thiès compte un important domaine forestier classé (12 forêts) dont cinq (05) à Mbour, quatre (04) à Tivaouane et trois (03) à Thiès. Il est important de préciser certaines

forêts classées s'étendent sur deux départements ou deux régions

Les superficies classées sont évaluées à 76759,197ha, soit un taux de classement de 11,63% de la superficie régionale.

Les ressources fauniques ne sont pas très importantes dans la région de Thiès du fait de la dégradation du couvert végétal et de l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens qui existent sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants.

La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels que les singes, les chacals, de gibier à plumes notamment les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

Définitions :

-Les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains ;

-Les ressources fauniques englobent l'ensemble des espèces animales vivant dans un espace géographique ou un habitat déterminé.

Tableau III.3.1 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km ²)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Thiès	1 873	4	22 326,327	11, 92
Mbour	1 607	5	9 467,65	5,89
Tivaouane	3 121	5	44 965,22	14,41
Région	6 601	12	76 759,197	11,63

Source : IREF/ Thiès- 2024

NB : Certaines forêts classées s'étendent sur deux départements ou deux régions

III.4 Conditions climatiques

La climatologie étudie des phénomènes météorologiques sur une zone étendue du globe, sur une longue durée. La météorologie a pour objet l'étude des phénomènes atmosphériques tels que les nuages, les précipitations ou les vents dans le but de comprendre comment ils se forment et évoluent en fonction des paramètres mesurés tels que la pression, la température et l'humidité. Elle joue un rôle extrêmement important dans le développement socio – économique des pays. C'est de son évolution que dépendent en grande partie des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts et le transport (aériens, maritimes et terrestres), entre autres.

Le climat de la région de Thiès est influencé par des courants marins et bénéficie d'un climat doux et favorable avec une température moyenne avoisinant les 26,8°C en 2024 contre 26,5°C en 2023. En effet, la région se situe dans une zone de transition soumise à l'influence des alizés maritimes et de l'harmattan. Elle présente un climat de type soudano sahélien (Sud, Sud-est), et plus sahélien au Nord et Nord-est. La zone Ouest, quant à elle, présente un climat Sub-canarien.

Les températures les plus basses à Thiès sont enregistrées durant les mois de janvier, février et décembre alors que les températures les plus fortes sont notées durant les mois de février (37,0°C) et novembre (36,7°C).

Il convient de préciser qu'un millimètre de pluie correspond à 1 litre d'eau répartie sur une surface de 1 mètre carré. La normale est une valeur de référence calculée sur une période de 30 ans. Les précipitations moyennes annuelles de la région sont de l'ordre de 400 à 600 mm d'eau par an. La proximité de l'océan, procure à la région une humidité relative moyenne de 62% qui est le taux hygrométrique ou plus précisément la quantité d'eau dans une masse d'air.

Cependant, cette humidité demeure très variable avec un maximum qui se situe à 87% et un minimum à 37%. Les teneurs en eau dans l'air sont plus fortes durant la saison des pluies.

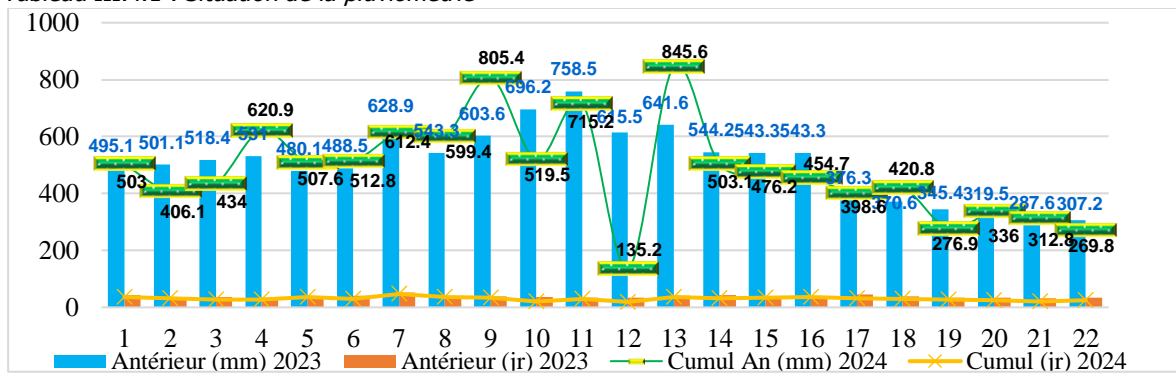
Les vents d'Est circulent durant les mois d'avril à juillet et ils restent très affaiblis ou pas du tout perceptibles au niveau de la zone littorale.

S'agissant de la pluviométrie, les quantités moyennes d'eau enregistrées au courant de l'année 2024 sont estimée à 484,8mm. Elles sont plus élevés dans le département de Mbour avec une moyenne annuelle de 619,5 mm. Les départements de Thiès et Tivaouane enregistrent des précipitations annuelles moyennes de 441,7mm et 291,3mm, respectivement.

Définitions :

Le climat correspond aux conditions météorologiques moyennes (températures, précipitations, ensoleillement, humidité de l'air, vitesse des vents, etc.) qui règnent sur une région donnée durant une longue période. Pour l'Organisation météorologique mondiale, elle doit être d'au minimum 30 ans.

Tableau III.4.1 : Situation de la pluviométrie



Source : ANACIM

Tableau III.4.2 : Situation de la Température

Mois	jan v-23	fév r-23	mar s-23	avr -23	mai -23	juin -23	juil -23	août-23	sep t-23	oct -23	nov -23	déc -23	Moyenne 2023	jan v-24	fév r-24	mar s-24	avr -24	mai -24	juin -24	juil -24	août-24	sep t-24	oct -24	nov -24	déc -24	Moyenne 2024
Températures Maximales	32,5	32,8	36,4	35,2	35,0	34,4	33,6	32,1	33,1	35,2	37,5	34,5	34,4	35,3	37,0	33,2	35,7	35,0	33,4	32,4	32,1	31,9	33,7	36,7	34,1	34,2
Températures Minimales	18,2	17,8	19,7	21,0	22,6	24,0	25,2	24,8	24,7	24,9	21,5	19,4	22,0	18,8	20,5	18,7	21,0	22,4	23,1	24,6	25,3	24,8	24,5	21,6	19,7	22,1
Températures Moyenne	24,3	23,5	26,4	26,0	26,9	26,7	27,6	28,0	28,7	27,9	25,8	26,5	26,5	25,6	27,1	23,9	26,5	27,0	26,9	27,7	27,8	27,5	28,1	27,8	25,5	26,8

Source : ANACIM

SECTION B : EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

Dans un contexte de crise et de restructuration des marchés du travail marqué par la faiblesse des investissements dans les activités ayant une forte propension de création d'emplois, le marché du travail devient plus sélectif. Dans la majorité des cas, les chômeurs ne disposent pas de formations techniques et professionnelles leur permettant d'accéder facilement à l'emploi. C'est pourquoi la question de l'emploi et du chômage a toujours occupé une place importante dans les réflexions des autorités pour l'élaboration des politiques économiques, notamment la lutte contre la pauvreté.

Dans la méthodologie de l'enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, la population en âge de travailler correspond à celle âgée de 15 ans ou plus. En 2024, cette population est estimée à près de 65,7% dans la région de Thiès. En 2023, cette proportion était estimée à 65,0%, soit une hausse de 1,1 point de pourcentage. Cette tendance est observée pour toutes les caractéristiques sociodémographiques sauf

pour le sexe où il est noté une baisse de 5 points de pourcentage chez les femmes de même que pour le niveau d'instruction où il a été relevé une baisse de 4,5 points de pourcentage dans le primaire.

En ce qui concerne la répartition de cette population en âge de travailler suivant le milieu de résidence, on note une prépondérance pour le milieu urbain (58,6%) par rapport au milieu rural (41,4%). De plus, suivant le sexe, il se dégage une prédominance des hommes en âge de travailler (58,0%) comparativement aux femmes (42,0%).

En 2024, les adultes (35 ans ou plus) sont plus représentés dans la population en âge de travailler (49,0%), suivis respectivement de la tranche d'âge de 25 à 34 ans (29,4%) et des jeunes de moins de 24 ans (21,5%). La presque majorité de cette frange de la population n'a aucun niveau d'instruction (55,3%). Le niveau supérieur y occupe seulement 6,7%. Cette situation témoigne de la forte pression qui pèse sur le marché du travail.

Définitions :

*La **population en âge de travailler** est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives, des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.*

Tableau IV.1.1 : Caractéristiques sociodémographiques de la population en âge de travailler dans la région de Thiès de 2023 et 2024

Caractéristiques sociodémographiques	Taux d'actif (en %) en 2023	Taux d'actif (en %) en 2024	Var. 24/23 (%)
Milieu de résidence			
Urbain	61,3	63,1	2,9
Rural	69,3	69,7	0,6
Ensemble	65,0	65,7	1,1
Sexe			
Masculin	70,2	73,3	4,4
Féminin	60,4	57,4	-5,0
Ensemble	65	65,7	1,1
Tranche d'Agés			
[15-24ans]	36,9	38,9	5,4
[25-34ans]	80	81,6	2,0
[35 et plus [81,6	80,6	-1,2
Ensemble	65	65,7	1,1
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	78,3	76,9	-1,8
Préscolaire/Primaire	75,8	72,4	-4,5
Secondaire	41,5	45,3	9,2
Supérieur	49,9	58,9	18,0
Ensemble	65,0	65,7	1,1

Source : ANSD, ENES 2024

Tableau IV.1.2 : Répartition (%) de la population en âge de travailler par caractéristiques sociodémographiques en 2023 et en 2024

Caractéristiques sociodémographiques	2023	2024	Var, 24/23 (%)
Milieu de résidence			
Urbain	50	58,6	17,2
Rural	50	41,4	-17,2
Ensemble	100	100,0	0,0
Sexe			
Masculin	51,1	58,0	13,5
Féminin	48,9	42,0	-14,1
Ensemble	100	100,0	0,0
Tranche d'Agés			
[15-24ans]	20,6	21,5	4,4
[25-34ans]	29,8	29,4	-1,3
[35 et plus [49,6	49,0	-1,2
Ensemble	100	100,0	0,0
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	55,5	55,3	-0,4
Préscolaire/Primaire	20,2	18,0	-10,9
Secondaire	18,5	20,0	8,1
Supérieur	5,7	6,7	17,5
Ensemble	100	100,0	0,0

Source : ANSD, ENES

IV.2 Population en emploi rémunéré

L'importance relative des personnes en emploi reflète le dynamisme du marché du travail en termes de capacité d'absorption de la demande de travail. En sus, le taux d'emploi constitue l'indicateur par excellence pour mesurer l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et de services au sens de la comptabilité nationale.

En 2024, 48,3% des personnes en âge de travailler avaient un emploi rémunéré dans la région. Elle a enregistré une hausse de 1,5 points de pourcentage par rapport à 2023 où elle était estimée à 47,6%.

En ce qui concerne la répartition selon le milieu de résidence, la zone urbaine concentre une part plus importante de la population active occupée (60,3%), comparativement à la zone rurale (39,7%). Par ailleurs, la région présente également des inégalités suivant le sexe sur le marché du travail. Les hommes constituent une part nettement plus importante de la population active occupée (65%) par rapport aux femmes (35%).

L'analyse selon l'âge révèle que les adultes (35 ans ou plus) représentent la part de la population

active occupée la plus importante (52,4%), suivis respectivement de la tranche d'âge de 25 à 34 ans (28,2%) et des jeunes de moins de 25 ans (19,4%).

Selon le niveau d'instruction, la préoccupation majeure réside dans le fait que la grande majorité de la population active occupée (53,8%) n'a pas de niveau d'éducation formelle. De plus, les personnes actives occupées du niveau supérieur ne sont que 6,6% ; d'où l'impératif d'accentuer les efforts dans l'éducation et la formation en adéquation avec les besoins du marché.

Pour ce qui est du statut des employés, la majorité sont des indépendants (41,0%) et des salariés (39,1%). Les apprentis/stagiaires et les patrons/employeurs représentent, quant à eux, respectivement, 10,0% et 3,1% des personnes actives occupées.

Selon le secteur d'activité, la majeure partie de la population active occupée est regroupée dans le secteur industriel (31,9%), dans les services (28,2%) et dans le commerce et la réparation (24,4%). Le secteur agricole n'absorbe quant à lui que 15,4% des personnes actives occupées.

Tableau IV.2.1: Répartition (%) de la population en emploi rémunéré par caractéristiques sociodémographiques en 2023 et 2024

Caractéristiques Sociodémographiques	2023	2024	Var, 24/23 (%)
Milieu de résidence			
Urbain	50,8	60,3	18,7
Rural	49,2	39,7	-19,3
Ensemble	100	100	0,0
Sexe			
Masculin	60	65	8,3
Féminin	40	35	-12,5
Ensemble	100	100	0,0
Tranche d'âges			
[15-24ans]	19,8	19,4	-2,0
[25-34ans]	28,1	28,2	0,4
[35 et plus]	52,1	52,4	0,6
Ensemble	100	100	0,0
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	52,3	53,8	2,9
Préscolaire/Primaire	23,1	19,6	-15,2
Secondaire	18,7	20	7,0
Supérieur	5,9	6,6	11,9
Total	100	100	0,0
Statut employés			
Salariés	33,6	39,1	16,4
Apprentis/Stagiaires	11,6	10	-13,8
Patrons/Employeurs	2,4	3,1	29,2
Indépendant non agricole	45,1	41	-9,1
Indépendant agricole	7,4	6,8	-8,1
Aide familiaux	0	0	-
Ensemble	100	100	0,0
Secteur d'activités			
Agriculture	10,6	15,4	45,3
Industrie	31,9	31,9	0,0
Commerce et Réparation	28,7	24,4	-15,0
Services	28,7	28,2	-1,7
Ensemble	100	100	0,0

Source : ANSD, ENES

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

Le nombre d'établissements déclarés ouverts dans la région de Thiès est de 269 en 2024 contre 317 en 2023, soit une baisse de 15%. Par rapport au département, 49,1% de ces établissements sont ouverts dans le département de Thiès, 41,3% dans celui de Mbour et 9,6% dans celui de Tivaouane. Par rapport à l'activité, 31,2% des établissements ouverts concernent le commerce de gros et de détails, 17,8% l'hotellerie-auberge-bar-restaurant, 11,5% le BTP, 9,3% les activités de services aux entreprises et 7,8% l'éducation.

Relativement au statut juridique, 53,2% des établissements ouverts sont des entreprises individuelles, 20,1% des SARL et 9,6% des SUARL. Les sociétés anonymes et les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) représentent respectivement 3,4% et 3,1% des établissements ouverts.

S'agissant des contrats de travail, 7 755 contrats ont été enregistrés en 2024 contre 1 182 en 2023, soit une hausse de 556,1%. Au cours de l'année 2024, il est noté une prédominance des CDD (66,8%), suivis des contrats à durée indéterminée (CDI, 28,4%). Les saisonniers et les autres types de contrats représentent respectivement 1,5% et 3,2%.

Par ailleurs, en 2024, 532 conflits de travail ont été enregistrés au niveau des inspections du travail dont 320 conciliés et 212 non conciliés. Par rapport à 2023, les conflits de travail ont augmenté de 25%.

Concernant les conflits individuels, 517 cas ont été soumis à l'IRTSS de Thiès en 2024 ; les 310 conflits ont abouti à une conciliation et 207 cas n'ont pas été conciliés.

Définitions :

- **L'Inspection du Travail** a pour mission principale la prise en charge globale, au sein de l'appareil d'Etat, des intérêts de l'homme au travail, dans un souci de justice et de paix sociales, ainsi que de développement économique harmonieux. Les inspecteurs du travail sont chargés de veiller à l'application des dispositions légales régissant les conditions de travail et la protection des travailleurs dans l'exercice de leur activité ;
- Le **conflit collectif** est un désaccord entre les travailleurs organisés ou non en syndicat et leur(s) employeur (s) appartenant ou non à une organisation patronale portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'intérêt collectif des travailleurs sur leurs lieux de travail ;
- Le **contrat individuel** de travail se définit comme le contrat par lequel le travailleur s'engage, pour une durée déterminée ou indéterminée, à travailler à temps plein ou à temps partiel au service de l'employeur et celui-ci à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni ;
- Le **contrat collectif**, aussi appelé contrat groupe, est une forme de contrat d'assurances. Il est en général souscrit par un employeur au profit de ses employés ou par une association pour le compte de ses membres. Le contrat collectif peut être obligatoire ou facultatif.

Tableau IV.1.1 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale en 2024

Branche d'activité	Nombre d'établissement
Commerce de gros et détail Réparation de véhicules automobiles et de motocycles	84
BTP	31
Hôtellerie Auberge Bar Restaurant	48
Boulangerie, pâtisserie et pate alimentaire	5
Education	21
Agriculture, sylviculture et pêche	12
Transformation des fruits et légumes et fabrication d'autres produits alimentaires	4
Industries	11
transport et communication	6
services aux entreprises	25
Activités financières et d'assurances	1
Santé et activité d'action sociale	18
Activités immobilières	3
Total	269

Source : Inspection du travail de Thiès, 2024

Tableau IV.1.2 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut juridique							Total	%
	EI	SA	SARL	SUARL	GIE	ONG	Autres		
Thiès	72	6	30	13	4	3	16	144	49,1%
Mbour	70	2	23	12	3	0	11	121	41,3%
Tivaouane	14	2	6	3	2	0	1	28	9,6%
Région de Thiès	156	10	59	28	9	3	28	293	100,0%

Source : Statistiques de l'inspection du travail de Thiès, 2024

Tableau IV.1.3 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type

Type de contrat de travail	Région		
	2023	2024	Var. 23/24 %
Contrat à durée indéterminée	196	2206	1025,5
Contrat à durée déterminée	869	5183	496,4
Contrats saisonniers	86	117	36,1
Autres	31	249	703,2
Total	1182	7755	556,1

Source : Inspection régionale du travail

Tableau IV.1.4 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type

Circonscription administrative	Année	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
		Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
Région	2022	245	7	327	579	1	-		1	246	7	327	580
	2023	263	15	147	425	1	-	1	2	264	15	148	427
	2024	280	30	207	517	10	0	5	15	290	30	212	532
	Variation 23/24 %	6	100	41	22	900	-	400	650	10	100	43	25

Source : Inspection régionale du travail

V.2 Travail familial

Selon les résultats de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES 2024), les aides familiaux occupent 5,3% de la population active régionale. La part des aides familiaux dans l'offre de travail globale est plus marquée en milieu rural où elle est estimée à 9,6% contre 2,2% en zone urbaine. Relativement au sexe, la proportion d'aides familiaux est plus élevée chez les hommes (6,4%) que chez les femmes (3,8%).

Suivant le milieu de résidence, ils sont inégalement repartis avec une prédominance de la zone rurale (75,2% contre 24,8% en milieu urbain). Selon le sexe, les aides familiaux de sexe masculin dominant avec 69,9% contre 30,1% pour les aides familiaux de sexe féminin.

L'analyse suivant la tranche d'âge laisse apparaître une primauté des jeunes de moins de 24 ans. En effet, la tranche 15-24 ans compte pour 57,9% et celle de 25-34 ans pour 22,9%. Les personnes de plus de 35 ans représentent globalement 19,1%.

Il convient de noter que la majeure partie des aides familiaux s'activent dans le domaine de l'agriculture (85,4%). Le reste est réparti dans le commerce et la réparation (6,6%), les services (5,6%) et l'industrie (2,3%).

Par ailleurs, l'activité d'aide familial semble dégager une corrélation avec le niveau d'instruction dans la mesure où la plupart des personnes de cette cible (52,7%) n'ont aucun niveau d'instruction. Le niveau supérieur représente seulement 3,1%.

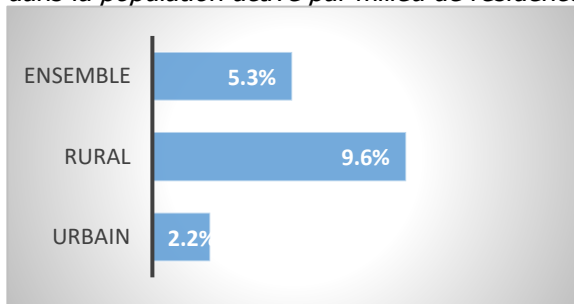
Définitions :

- **Les aides familiaux** sont définis comme étant des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. L'absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi ;
- **Travailleur familial** : Personne qui occupe un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considérée comme associé, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

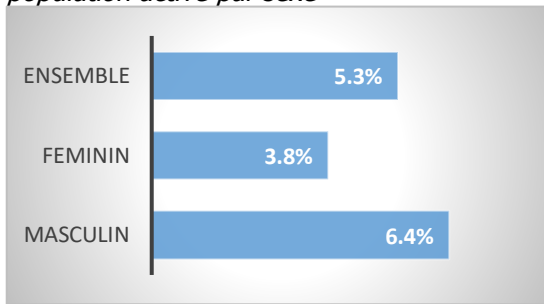
- <https://www.enligne.sn/wp-content/uploads/2022/05/Enquete-nationale-sur-lEmploi-au-Senegal.pdf>

Graphique V.2.1 : Part des aides familiaux dans la population active par milieu de résidence



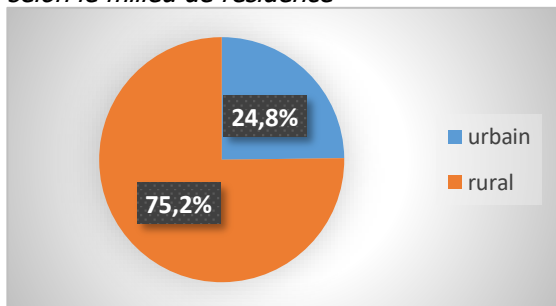
Source : ANSD, ENES 2024

Graphique V.2.2 : Part des aides familiaux dans la population active par sexe



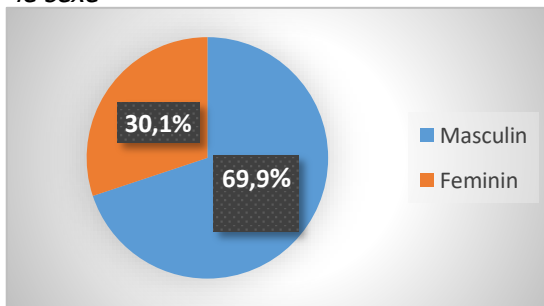
Source : ANSD, ENES 2024

Graphique V.2.3 : Répartition des aides familiaux selon le milieu de résidence



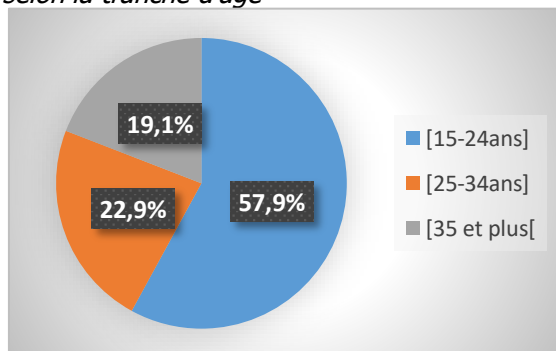
Source : ANSD, ENES 2024

Graphique V.2.4 : Répartition des aides familiaux selon le sexe



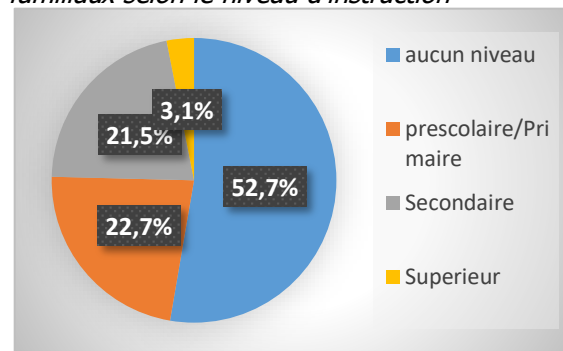
Source : ANSD, ENES 2024

Graphique V.2.5 : Répartition des aides familiaux selon la tranche d'âge



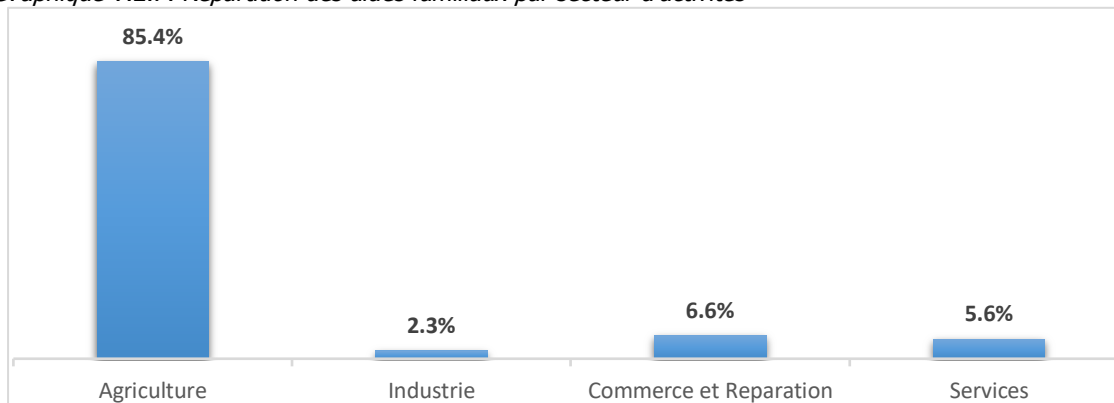
Source : Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, 2024

Graphique V.2.6 : Répartition des aides familiaux selon le niveau d'instruction



Source : Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, 2024

Graphique V.2.7 : Répartition des aides familiaux par secteur d'activités



Source : Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, 2024

V.3 NEET

L'analyse des données sur la répartition des NEET (Not in Education, Employment, or Training) révèle des différences notables selon le milieu de résidence et le sexe.

Selon le milieu de résidence, les résultats révèlent que la proportion de jeunes NEET est identique dans les milieux urbain et rural : 26,7% des jeunes dans ces deux milieux sont classés comme NEET, ce qui suggère que, bien que l'environnement urbain et rural diffère, les défis liés à l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la formation sont similaires. En conséquence, 73,3% des jeunes dans ces deux milieux sont dans des situations actives (éducation, emploi ou formation).

Selon le sexe, les disparités sont plus marquées lorsqu'on examine le sexe. Chez les hommes, 14,5% sont NEET, contre 85,5% qui sont dans des situations actives. Ce taux élevé chez les hommes pourrait refléter des obstacles importants à l'accès à l'éducation et à l'emploi. En revanche, chez les femmes, 40,7% sont NEET, tandis que 59,3% sont actives. Bien que le taux de NEET soit plus faible chez les femmes que chez les hommes, une proportion importante de jeunes femmes reste inactive, suggérant des obstacles spécifiques, tels que des inégalités d'accès aux opportunités.

Définitions :

- **NEET**, qui signifie *Not in Education, Employment or Training* est une classification sociale d'une certaine catégorie de personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation.

Voir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Tableau V.3.1 : répartition des NEET selon le milieu de résidence et selon le sexe (en %)

milieu de résidence	0	1	Total
urbain	73,3	26,7	100,0
rural	73,3	26,7	100,0
Total	73,3	26,7	100,0
Sexe			
Masculin	85,5	14,5	100,0
Féminin	59,3	40,7	100,0
Total	73,3	26,7	100,0

Source : ENES 2024

SECTION C : CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLE

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Accès à Internet

L'accès à internet a été mesuré dans le cadre du RGPH-5, à travers les modes de connexion (Cable ADSL, Box Wifi/Modem/Routeur, fibre optique).

Les résultats du recensement révèlent que l'accès à internet demeure faible au niveau régional.

A la question de savoir si le ménage accède à internet, via les canaux précités, 97,9%

d'entre eux prétendent ne pas y accéder ; seul 2,1% des ménages défendent le contraire. La situation est quasi-similaire selon le milieu. En effet, la proportion de ménages qui n'accèdent pas à internet à partir des modes de connexion (Cable ADSL, Box Wifi/Modem/Routeur, fibre optique) se chiffre à 99,1% en milieu rural et à 97,2% en milieu urbain.

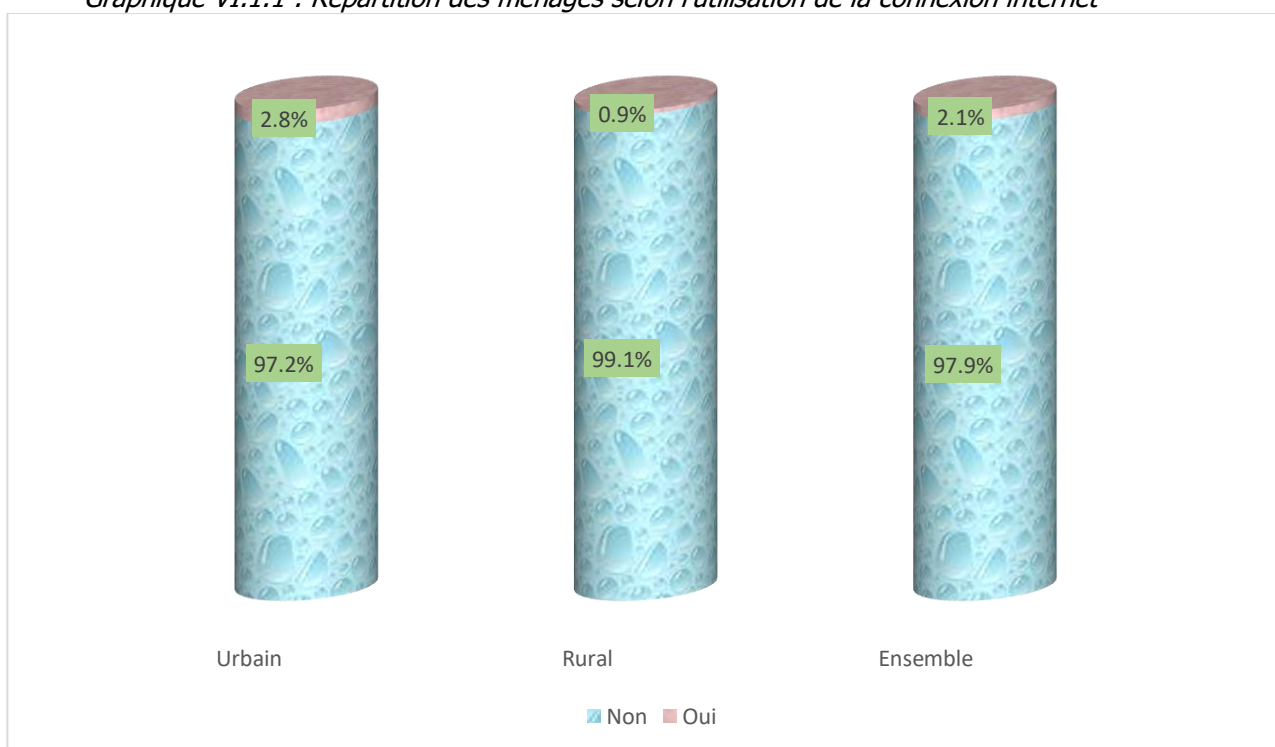
Définitions :

Taux d'accès Internet : le taux d'accès à Internet est le pourcentage de ménages déclarant disposer d'un accès Internet. Dans le cadre du RGPH-5, il est demandé au ménage l'accès à internet, via les canaux suivants : Cable ADSL, Box Wifi/Modem/Routeur, fibre optique.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/recensement/rgph-5-2023>

Graphique VI.1.1 : Répartition des ménages selon l'utilisation de la connexion internet



Source : ANSD, RGPH-5

VI.2 Statut d'occupation du logement des ménages

Les départements de Mbour, Thiès et Tivaouane révèlent des tendances intéressantes sur la répartition des types de logements dans ces zones. Le nombre total d'habitants dans ces trois villes s'élève à 265 939, répartis de manière inégale entre les différentes catégories d'occupation.

A Tivaouane Mbour, la majorité des habitants (82,9 %) sont propriétaires de leur logement, ce qui est un pourcentage relativement élevé comparé aux autres départements. Thiès et Mbour suivent avec 74,1 % et 67,1 % respectivement, ce qui indique que les propriétaires sont plus fréquents dans ces zones.

En revanche, les locataires simples sans contrat représentent une part significative des habitants à Mbour (11,6 %) et Thiès

(6,1 %), avec un pourcentage global de 7,7 % dans la région.

Concernant les co-propriétaires, Mbour (5,5 %), Thiès (6,7 %) et Tivaouane (7,7 %) montrent des proportions relativement faibles par rapport aux propriétaires, mais ces chiffres restent significatifs, notamment à Tivaouane.

La location-vente est marginale (0,3 % en moyenne), tout comme les occupations informelles, qui représentent moins de 1 % de la population dans la région.

En somme, la tendance générale montre une forte prévalence des propriétaires, suivie par des formes de location variées, avec un faible pourcentage d'occupation informelle et de droit coutumier.

Définitions :

*Le **statut d'occupation du logement** des ménages fait référence à la situation juridique et physique dans laquelle les ménages occupent leur logement. Ce statut peut être utilisé pour évaluer la stabilité de l'habitat, l'accès à la propriété et les types de contrats existants entre les occupants et les propriétaires.*

Propriétaire : les propriétaires regroupent à la fois les ménages propriétaires et les ménages copropriétaires.

Locataire : les locataires comprennent les ménages en location simple (avec ou sans contrat), les co-locataires (avec ou sans contrat) ainsi que ceux en situation de location-vente.

En savoir plus :

[-https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023](https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023)

Tableau VI.2.1 : Répartition Statut d'occupation du logement des ménages

		MBOUR	THIES	TIVAOUANE	Total
Propriétaire	Effectif	74769	69979	49768	194516
	Nb. lignes (%)	67,1%	74,1%	82,9%	73,1%
Co propriétaire	Effectif	6106	6341	4612	17060
	Nb. lignes (%)	5,5%	6,7%	7,7%	6,4%
Location-vente	Effectif	346	284	77	707
	Nb. lignes (%)	0,3%	0,3%	0,1%	0,3%
Locataire simple avec contrat	Effectif	6698	6053	839	13590
	Nb. lignes (%)	6,0%	6,4%	1,4%	5,1%
Locataire simple sans contrat	Effectif	12898	5750	1750	20398
	Nb. lignes (%)	11,6%	6,1%	2,9%	7,7%
Co locataire avec contrat	Effectif	1121	951	263	2335
	Nb. lignes (%)	1,0%	1,0%	0,4%	0,9%
Co locataire sans contrat	Effectif	3119	1628	524	5271
	Nb. lignes (%)	2,8%	1,7%	0,9%	2,0%
Logé par employeur	Effectif	2344	951	449	3744
	Nb. lignes (%)	2,1%	1,0%	0,7%	1,4%
Logé par les parents / amis / tierce personne	Effectif	1910	1118	828	3856
	Nb. lignes (%)	1,7%	1,2%	1,4%	1,5%
Occupation informelle (irrégulière)	Effectif	426	181	123	730
	Nb. lignes (%)	0,4%	0,2%	0,2%	0,3%
Droit coutumier / Occupation coutumière	Effectif	1015	741	489	2245
	Nb. lignes (%)	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%
Autre	Effectif	719	465	303	1487
	Nb. lignes (%)	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%
Total	Effectif	111471	94443	60025	265939
	Nb. lignes (%)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : RGPH-5, 2023

VI.3 Répartition spatiale des ménages locataires

L'analyse de la répartition spatiale des locataires dans les départements de Mbour, Thiès, et Tivaouane montre des tendances intéressantes en fonction des différents types de location. La location-vente représente une proportion modeste dans tous les départements. Tivaouane enregistre le plus grand pourcentage avec 2,2 %, suivi de Thiès (1,9 %) et de Mbour (1,4 %). Au total, 1,7 % des locataires optent pour ce type de contrat, ce qui indique que la location-vente reste une option moins courante comparée aux autres formes de location.

Concernant la location simple avec contrat, Thiès a la plus grande proportion de locataires simples avec contrat (41,3 %), suivie de Mbour avec 27,7 % et de Tivaouane avec 24,3 %. Cela montre que Thiès a un marché locatif plus structuré avec des baux formels plus fréquents, tandis que

Tivaouane et Mbour affichent un nombre plus faible de locataires avec contrat.

Pour la location simple sans contrat, Mbour présente la plus grande proportion de locataires sans contrat avec 53,3 %, ce qui indique une plus grande précarité locative dans cette ville. En revanche, Thiès (39,2 %) et Tivaouane (50,7 %) ont des proportions relativement plus faibles que Mbour.

Le pourcentage de co-locataires est plus élevé à Tivaouane avec 7,6 % pour les contrats et 15,2 % pour ceux sans contrat, ce qui reflète une forme de logement partagé plus répandue dans cette région.

En résumé, Mbour est caractérisé par une forte proportion de locataires sans contrat, tandis que Thiès présente un marché locatif plus formalisé. Tivaouane se distingue par une plus grande part de co-location, qu'elle soit formelle ou informelle.

Définitions :

La **location** est un contrat par lequel une personne, le **propriétaire** ou le **bailleur**, met un bien (généralement un logement) à la disposition d'une autre personne, le **locataire**, en échange du paiement d'un loyer pendant une période déterminée. Le bien peut être un logement, un terrain, ou même un objet (comme une voiture ou un équipement). Dans le cas du logement, on parle de **location immobilière**.

Tableau VI.3.1 : Répartition spatiale des ménages locataires

		MBOUR	THIES	TIVAOUANE	Total
Location-vente	Effectif	346	284	77	707
	Nb. lignes (%)	1,4	1,9	2,2	1,7
Locataire simple avec contrat	Effectif	6698	6053	839	13590
	Nb. lignes (%)	27,7	41,3	24,3	32,1
Locataire simple sans contrat	Effectif	12898	5750	1750	20398
	Nb. lignes (%)	53,3	39,2	50,7	48,2
Co locataire avec contrat	Effectif	1121	951	263	2335
	Nb. lignes (%)	4,6	6,5	7,6	5,5
Co locataire sans contrat	Effectif	3119	1628	524	5271
	Nb. lignes (%)	12,9	11,1	15,2	12,5
Total	Effectif	24182	14666	3453	42301
	Nb. lignes (%)	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH-5, 2023

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

Selon l'OMS, accéder à l'eau signifie bénéficier d'une source située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et avoir la possibilité d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement représente l'une des grandes priorités de l'Etat pour sa politique de développement. L'objectif du gouvernement qui s'inscrit dans l'atteinte des ODD est de réduire la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement.

Le sous-secteur de l'hydraulique constitue un élément stratégique du développement économique et social. Dans la région de Thiès, l'Etat, appuyé par différents partenaires au développement, tente de relever le niveau d'accès des populations à l'eau potable. L'approvisionnement en eau de la région est principalement obtenu à travers ses eaux souterraines, les eaux de surface étant presque inexistantes. Cette section traite de la distribution et de la consommation en zone urbaine et périurbaine.

Au Sénégal, la société SEN'EAU est l'entreprise chargée de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable en zone urbaine et périurbaine du Sénégal.

Le nombre d'ouvrages de captage d'eau de la région de Thiès est de 316 en 2024, dont 170 forages. Relativement à la production régionale, le volume d'eau passe de 25 664 927 m³ à 26 977 944 m³ entre les deux années, soit un accroissement de 5,1%.

Cet état de fait est en relation avec le relèvement du nombre d'abonnés de 16,0%, (94842 abonnés en 2023 contre 109 981 abonnés en 2024).

Le nombre de branchements sociaux a enregistré une baisse légère de 0,7 %, passant de 6712 abonnés en 2023 à 6668 abonnés en 2024.

Ainsi, la longueur réseau d'AEP a connu une augmentation de 2,9 %, passant de 3 023 392 m en 2023 à 3 111 402 en 2024.

Définitions :

- L'**eau potable** est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé ;
- La quantité d'eau qui est prise (ou retirée) de la source est appelé la **consommation d'eau** et la quantité qui est rendue est appelé la **décharge d'eau**. La différence entre la consommation d'eau et la décharge d'eau est la quantité consommée. Le total d'eau qui est utilisée est appelée l'**utilisation brute d'eau**.

Tableau VII.1.1 : Situation du patrimoine de la Région de Thiès

Situation administrative	Ouvrage de Captage		Traitement	Ouvrage de stockage	
	Nombre de SAEP	Nombre de Forage	Unité de chloration	Nombre de CE	Nombre de RS
MBOUR	28	31	13	35	1
THIES	40	54	34	47	3
TIVAOUANE	78	85	51	75	6
TOTAL	146	170	98	157	10

Source : Sen'Eau/Thiès, 2024

Tableau VII.1.2 : Indicateurs d'accès à l'eau

Indicateurs	2023	2024	Variation 2023/2024
Nombre d'abonnés	94842	109 981	16,0
Nombre de branchements sociaux	6712	6668	-0,7
Quantité de la production(M ³)	25 664 927	26 977 944	5,1
Longueur réseau d'AEP(m)	3 023 392	3 111 402	2,9

Source : Sen'Eau/Thiès, 2024

VII.2 Assainissement

L'assainissement occupe une place importante dans une localité pour le bien-être de la population. Le gouvernement, conscient de cela, a initié l'élaboration d'une stratégie nationale d'assainissement urbain avec la participation de tous les acteurs locaux, basée sur les approches participatives axées sur la demande pour une meilleure couverture. Aussi, à travers l'axe 3 du PSE et dans la dynamique mondiale des ODD, le gouvernement s'est fixé des objectifs pour résorber le gap en matière d'assainissement. Il convient de noter que le réseau d'assainissement

de la ville de Thiès est de type séparatif avec des quartiers assainis. Il existe un réseau de drainage des eaux pluviales géré par la mairie et un réseau d'eaux usées domestiques géré par l'ONAS.

Au niveau de la région de Thiès, le taux d'accès à l'assainissement urbain s'élève à 86,7 % en 2023 et en 2024. En ce qui concerne l'assainissement en milieu rural, il est de 73,23% en 2023 et en 2024.

Définitions :

- **Réseau d'assainissement** : Ensemble des ouvrages construits par l'homme pour canaliser les eaux pluviales et les eaux usées à l'intérieur d'une agglomération.
- **Les eaux usées domestiques** se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains.

En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf>

Tableau VII.2.1 : Indicateurs assainissement (%)

Indicateurs assainissement	2023	2024
Taux d'assainissement global	79,7	79,7
Taux d'assainissement urbain	86,1	86,1
Taux d'assainissement rural	73,2	73,2

Source : ONAS de Thiès

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants

La région de Thiès comptait, en 2024, deux lieux de détention des enfants en conflit avec la loi dont un (01) dans chaque département.

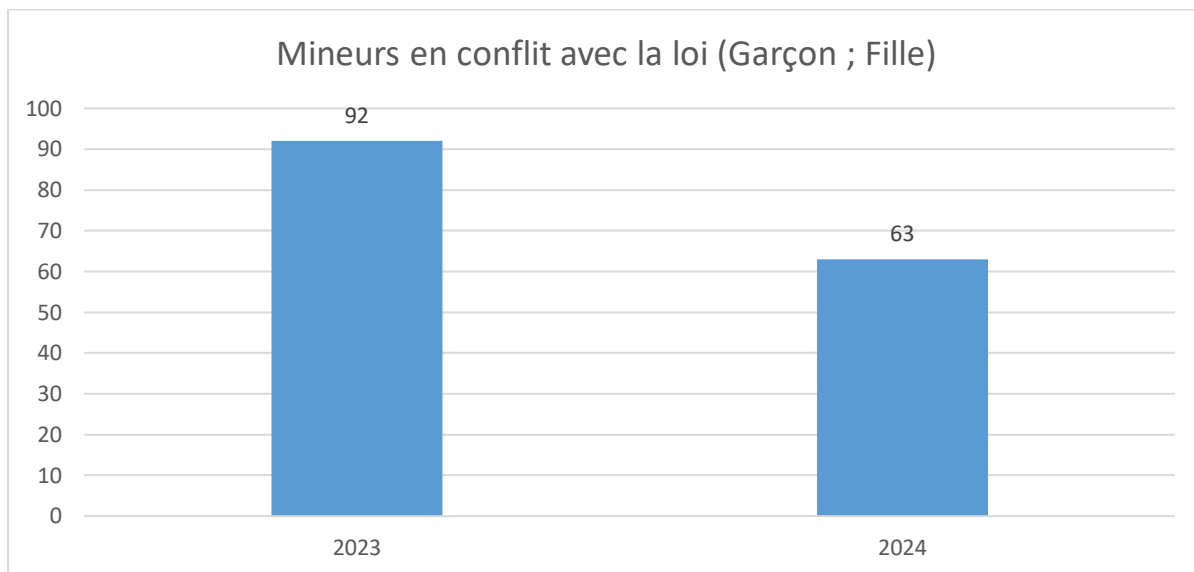
Les structures de prise en charge de l'éducation surveillée de la région de Thiès telle que la Direction de la Protection Judiciaire et Sociale(DPJS) qui est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale, sont chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes conçus en matière de prise en charge de l'enfance. Elles ont un rôle de protection, de rééducation et de formation des enfants en danger ou en conflit avec la loi.

Ces services extérieurs sont composés de deux sections d'Action Educative et de protection en milieu ouvert (AEMO), d'un centre de sauvegarde, d'un centre d'adaptation sociale, et d'une coordination de l'AEMO. Il convient, toutefois, de noter que la région de Thiès ne dispose pas de centre polyvalent et de section AEMO.

En 2023, 92 mineurs en conflit avec la loi, ont été pris en charge par l'AEMO de Thiès. Ce nombre est de 63 mineurs en 2024.

Définitions :

- **L'Action Educative en milieu ouvert (AEMO)** est un service éducatif offert par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromises ;
- **Mortalité maternelle** : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifie de mortalité maternelle le décès de la mère lors de la grossesse ou dans les 42 jours qui suivent l'accouchement. Cela n'inclue pas les morts accidentelles ;
- **Mortalité juvénile**: c'est la mortalité des enfants âgés de 1 à 4 ans révolus. Ce phénomène est mesuré à l'aide des quotients de mortalité juvénile qui représentent la probabilité de décéder entre le premier et le quatrième anniversaire. Il s'obtient en rapportant les décès survenus entre 1 et 4 ans à l'effectif de la population survivante à 1 an.

Graphique VIII.1.1: Principaux indicateurs suivis par AEMO

Source: SRP, 2024

VIII.2 Situation des femmes

La violence faite aux femmes est au cœur des politiques de développement et de l'Agenda des Nations Unis. Ces dernières la définissent comme tout « *type d'acte préjudiciable perpétré contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe et de leur genre* ». Dans la région de Thiès, les violences basées sur le genre continuent d'être un fléau encore incontrôlé notamment en raison des pesanteurs sociales. L'analyse porte sur les cas de violences faites aux femmes enregistrées par la Boutique de droit de Thiès. Les types de violences sont d'ordre psychologique, économique, physique et/ou sexuel. Il convient de noter que la boutique de droit obtient les statistiques sur la base des déclarations des victimes. Il ressort des résultats de notre analyse que 495 femmes victimes de violence ont été enregistrées en 2024 par la boutique de droit de Thiès contre 559 cas en 2023, soit une baisse de 11,4% en glissement annuel. En 2024, les cas de violence psychologique (42,8%) et économique (33,5%) sont les plus fréquents, suivis des cas de violence physique (17,0%). Les cas de violence sexuelle (6,7%) sont moins fréquemment enregistrés par la boutique de droit, dans la région de Thiès.

Par ailleurs, les résultats du recensement de 2023 font ressortir la situation de la mortalité maternelle des femmes en âge de reproduction par région. L'analyse de la mortalité maternelle révèle une forte disparité selon la région de résidence.

Elle est plus marquée dans les régions de Kédougou (340 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), Kolda (317), Saint-Louis (312) et Ziguinchor (309). Egalement, le niveau de mortalité est au-dessus de la moyenne nationale (213) dans les régions de Tambacounda (218) et de Dakar (215). En revanche, dans les autres régions, elle s'affiche en dessous du niveau national, avec une valeur qui s'établit en deçà de 200 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. De plus, la région de Fatick affiche le niveau de mortalité maternelle le plus faible (138 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes). Quant au taux de mortalité maternelle, il est plus élevé dans les régions de Kédougou (59 décès maternels pour 100 000 femmes de 15-49 ans), Kolda (50), Sédhiou (46) et Matam (39). En revanche, c'est dans les régions de Thiès (16) et de Dakar (17) que le risque de décès maternel chez les femmes en âge de procréer est le plus faible.

Définitions :

- **Violences sexuelles** : *Les violences sexuelles se définissent comme toute atteinte sexuelle commise sans le consentement d'une personne et tout agissement discriminatoire fondé sur la tradition patriarcale qui perpétue les rôles sexués attribués aux femmes et aux hommes. Il peut s'agir d'agissement ou outrage sexiste, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle ou de viol. Les violences sexuelles et sexistes sont exercées dans l'espace public, dans les lieux de travail mais aussi dans la sphère privée (entre (ex) conjoints, amies ou membres de la famille).*
- **Violence émotionnelle** : *c'est une forme de violence ou d'abus envers autrui sans qu'une violence physique soit mise en œuvre directement. Dans les enquêtes EDS, elle a été évaluée à l'aide des questions suivantes : est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire vous dise ou vous fasse quelque chose pour vous humilier devant d'autres personnes ; vous menace de vous blesser ou de vous faire du mal, à vous ou quelqu'un qui vous est proche ; vous insulter ou vous rabaisser ;*
- **Violence économique** : *c'est le contrôle des ressources économiques d'une personne par la restriction, l'exploitation ou le sabotage. Les ressources peuvent comprendre l'argent, la nourriture, le transport et le logement. La violence économique se produit parallèlement à d'autres formes de violence.*

En savoir plus :

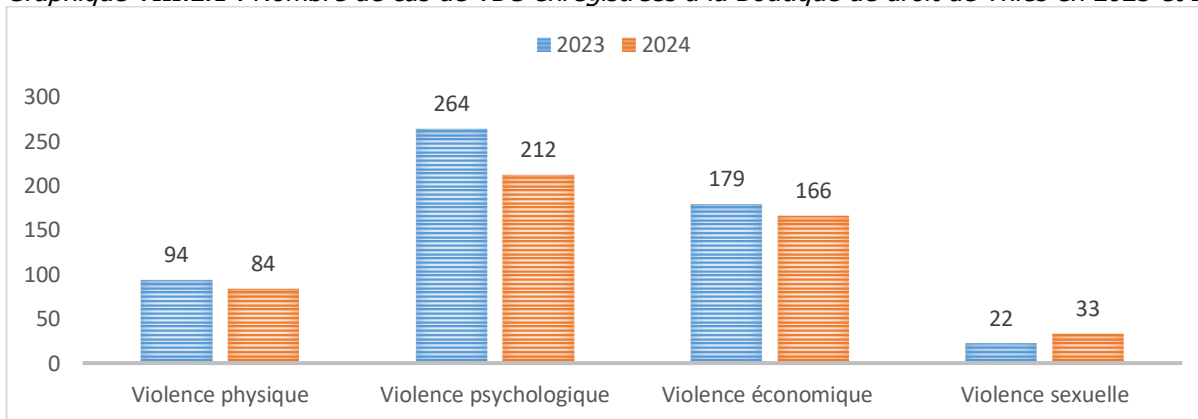
- <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/what-is-gender-based-violence>
- <https://www.ansd.sn/rapports/rqph-5-2023>
- <https://www.onufemmes.fr/violences-sexuelle>

Tableau VIII.2.1 : Mortalité maternelle par région

Région	Décès maternels	Naissances vivantes des 12 derniers mois	RMM (pour 100 000 naissances vivantes)	RMG (pour 100 000 naissances vivantes)	TMM (pour 1000 FAR)
Dakar	189	88 118	215	215	17
Ziguinchor	49	15 817	309	316	34
Diourbel	126	70 743	179	181	24
Saint-Louis	107	34 229	312	315	37
Tambacounda	80	36 610	218	224	35
Kaolack	83	47 327	176	176	27
Thiès	101	63 028	160	163	16
Louga	65	33 153	195	198	23
Fatick	40	29 013	138	138	19
Kolda	105	33 193	317	335	50
Matam	72	28 787	252	255	39
Kaffrine	44	30 464	145	151	24
Kédougou	32	9 533	340	340	59
Sédhiou	59	21 457	273	278	46
National	1152	541 473	213	216	26

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Graphique VIII.2.1 : Nombre de cas de VBG enregistrées à la Boutique de droit de Thiès en 2023 et 2024



Source : Boutique de droit/Thiès

VIII.3 Sécurité alimentaire

La région de Thiès fait partie des régions les moins pauvres, avec une incidence de la pauvreté qui se chiffre à 34,1%, selon l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM, 2018/2019).

Par ailleurs, elle est aussi moins affectée par l'insécurité alimentaire.

En 2023, les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé (CH) de novembre ont révélé, en période courante, une situation alimentaire satisfaisante dans les trois départements de la région.

Cependant, la projection de la situation alimentaire en période de soudure (Juin-Juillet-Août) a montré que les trois départements pourraient basculer en phase sous-pression. La diminution des stocks, voire leur épuisement

total dans certaines localités, combinée à l'inflation des prix des principales denrées de base, des légumineuses et une baisse considérable du disponible fourrager seraient les principales causes de la dégradation de la situation alimentaire des ménages.

Les résultats de la période courante, octobre à décembre 2024 mettent en exergue une situation alimentaire satisfaisante dans toute la région, en dépit de quelques ménages vulnérables répartis dans les trois départements (voir cartes ci-dessous). Comme en 2023, Plus de 80% de la population de la région parviennent à couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à la nourriture et à des revenus.

Définitions :

- **Insécurité alimentaire** : C'est un état dans lequel se trouve une personne, ou un groupe de personnes, lorsque la disponibilité d'aliments sains et nutritifs, ou la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables, est limitée ou incertaine ;

- **Insécurité alimentaire aiguë** : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle

- de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sources énumérées ci-dessous.

En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf>

- <https://www.secnsa.sn/>

- <https://www.ciuss-capitalnationale.gouv.qc.ca/sante-publique/inegalites-sociales-sante/vivre-sans-faim/informer/insecurite-alimentaire>

Tableau VIII.3.1 Prévalence de l'insécurité alimentaire aigüe modérée ou sévère par département en 2024

DEPARTEMENT	Population	2023 (%)		2024 (%)	
		Courante	Projetée	Courante	Projetée
Mbour	990 570	6	10	3	6
Thiès	910 266	2	4	2	3
Tivaouane	686 255	2	3	1	3

Source: SECNSA / BRSA Thiès 2024

SECTION D : SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : PROTECTION SOCIALE

IX.1 Assistance sociale et secours aux victimes

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens.

Le Groupement d'incendie et de secours (GIS) n°2 est chargé, dans les limites de son secteur d'intervention, des secours et de la protection contre les incendies et les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique et aussi de la prévention et de la prévision des risques pour la protection des personnes et des biens.

Les sorties effectuées par le sous groupement n°2 de la région de Thiès du Groupement national des Sapeurs-Pompiers s'élevaient à 4486 en 2023 et 12296 en 2024. Elles ont concerné : le secours aux victimes d'accidents et d'asphyxies, l'assistance aux personnes, les opérations diverses, les autres activités et la lutte contre les incendies.

Pour l'année 2024, la plupart des sorties des sapeurs-pompiers concernaient le secours aux victimes représentant une proportion de 44% soit 5380 sorties. Elles concernaient : les accidents de la circulation, les accidents ferroviaires, les accidents de travail, les accidents domestiques et les accidents divers.

Le motif « accident de la circulation » a été le plus fréquent avec une proportion de 68% du global.

L'assistance aux personnes est une partie intégrante des activités opérationnelles du GIS. C'est ainsi que 5031 sorties sont effectuées par le GIS dans la région de Thiès pour venir en aide aux victimes. Lors de ces interventions l'assistance concernait souvent des malades sur la voie publique et des personnes en danger.

Le nombre de sorties pour incendie se chiffrait à 900 en 2024 soit 7% de l'ensemble et celles-ci occupent la troisième position dans les différentes interventions du groupement national des sapeurs-pompiers.

Parmi les sorties pour opérations diverses, les services de sécurité sont les motifs les plus observés, avec 554 cas sur les 665 cas recensés. Ils sont suivis par les opérations d'assainissement avec 271 cas.

En revanche, pour ce qui est des alertes motivées, des ravitaillements en eau, des fausses alertes et des reconnaissances, ils enregistrent moins de sorties.

Il convient de souligner que pour l'année 2024, 320 sorties ont été effectuées pour d'autres activités, mais ces motifs sont moins fréquents dans les interventions des soldats du feu.

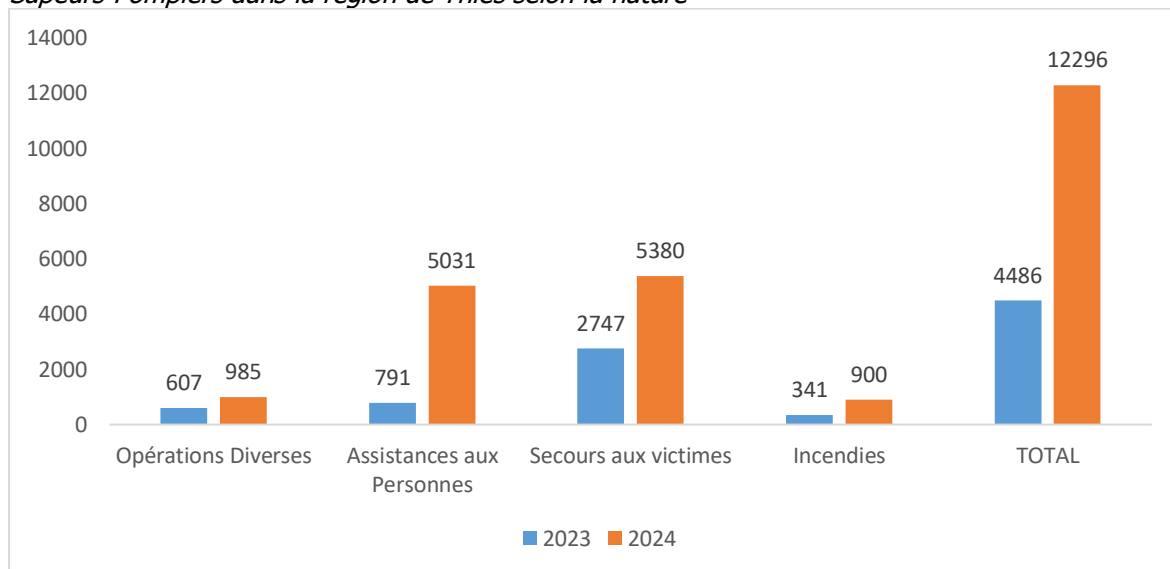
Définitions :

Le terme **accident de la circulation** (sous-entendu routière) est le terme usuel utilisé pour qualifier une collision entre un véhicule et un autre véhicule ou un obstacle mobile ou fixe.

En savoir plus :

- <https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/>

Graphique IX.1.1: Répartition des sorties effectuées en 2024 par le Groupement national des Sapeurs-Pompiers dans la région de Thiès selon la nature



Source : GIS de Thiès, 2024

IX.2 Programmes d'assistance sociale

La politique sociale de prise en charge des groupes vulnérables et des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre global de la politique nationale d'action sociale initiée par le gouvernement du Sénégal et exécutée par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale à travers la Direction générale de l'Action sociale (DGAS).

Cette politique de prise en charge s'articule autour des programmes suivants :

- le Programme national de réadaptation à base communautaire (PNRBC) qui cible les personnes handicapées, le Programme d'autonomisation des personnes âgées PAPA destiné aux associations des aînés des différentes régions du Sénégal ;
- le Programme enfance déshéritée (PED) qui cible les enfants en situation de vulnérabilité ;
- le programme d'autonomisation des personnes et familles affectées par la lèpre (PAPALF) conçu comme un programme sectoriel des villages.

La carte d'égalité des chances est un mécanisme qui a pour objectif de faciliter l'accès des personnes handicapées aux programmes de filets sociaux avec l'enrôlement dans les mutuelles de santé et les bourses de sécurité familiale.

L'environnement institutionnel est marqué, par l'existence d'une Direction régionale de l'Action sociale (DRAS) qui demeure l'un des maillons du dispositif du ministère de la santé et de l'Action Sociale (MSAS). Il couvre toute l'étendue de la circonscription administrative régionale avec ses différents démembrements : 03 services départementaux localisés à Mbour, Thiès et Tivaouane.

A côté de ces programmes de filets sociaux se place également le Programme national de la Bourse de Sécurité familiale (PNBSF) qui vise à contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée, en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.

Dans la région de Thiès, il a été dénombré en 2024, 31 039 bénéficiaires de la Bourse nationale de Sécurité familiale (BNSF) dont 40% dans le département de Mbour, 33% dans le département de Thiès et 27% dans le département de Tivaouane.

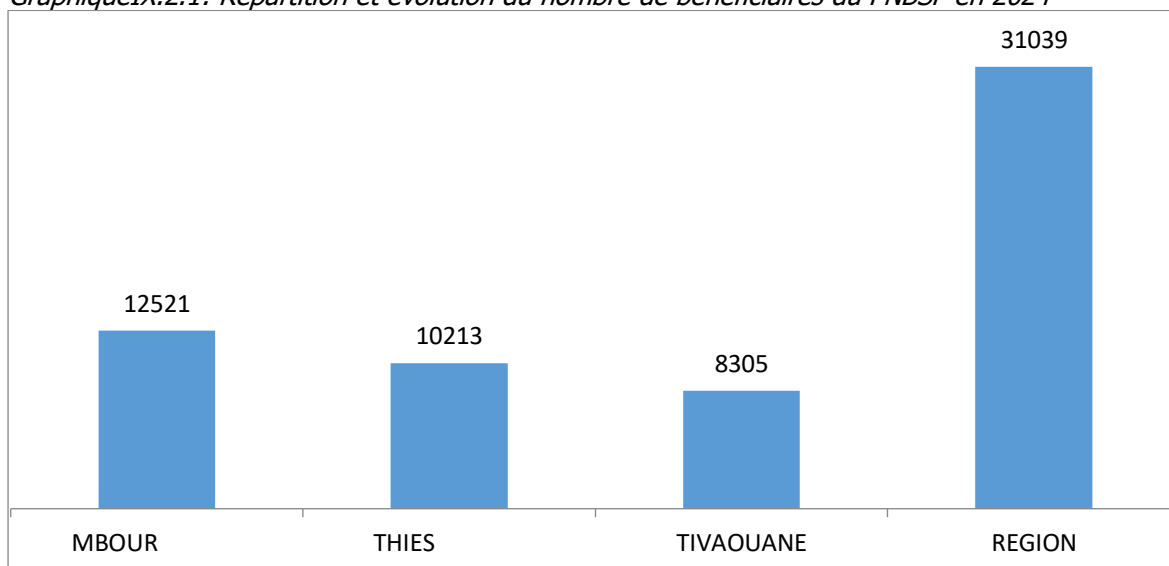
S'agissant des 6167 bénéficiaires de la Carte d'Égalité des Chances (CEC), la répartition par département est faite ainsi qu'il suit : 45,4% pour le département de Thiès, 30,5% pour celui de Mbour et 24,1% pour celui de Tivaouane.

Définitions :

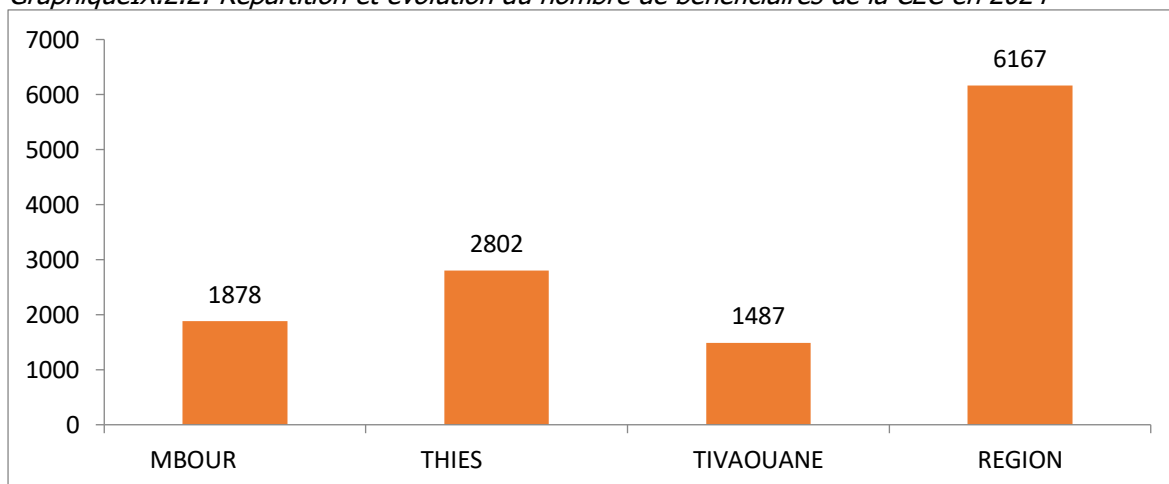
- **Registre national unique (RNU)** : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages ;
- **Programme nationale de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF)** : Le PNBSF est fortement fondée sur la reconstruction des solidarités et une redistribution des ressources basée sur l'équité, la justice sociale correspondant à des formes d'aides sociales utiles et pouvant atténuer les risques et chocs de la pauvreté sur les couches sociales les plus vulnérables ;
- **La Carte d'Égalité des Chances (CEC)** permet aux personnes handicapées éligibles d'accéder à des services sociaux de base (santé, réadaptation, éducation, formation, transport, emploi et finances) et à d'autres programmes de filets sociaux (couverture maladie universelle, bourse de sécurité familiale).

En savoir plus :

<https://www.sec.gouv.sn/programmes-speciaux/programme-national-de-bourses-de-securite-familiale-pnbsf>

GraphiqueIX.2.1: Répartition et évolution du nombre de bénéficiaires du PNBSF en 2024

Source : Direction régionale de l'Action Sociale, 2024

GraphiqueIX.2.2: Répartition et évolution du nombre de bénéficiaires de la CEC en 2024

Source : Direction régional de l'Action Sociale, 2024

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Éducation surveillée et protection sociale

Le système judiciaire occupe une place de choix dans la régulation des relations humaines, sociales et économiques. Pour réaliser ses missions, il s'appuie sur des juridictions chargées de faire respecter les lois édictées au risque de sanctions et sur d'autres services comme l'administration pénitentiaire dont la mission s'articule autour de la sécurité et de la préparation à la réinsertion sociale des détenus, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n° 72-23 du 19 avril 1972 relative au statut du personnel de l'administration pénitentiaire et des articles 685 et 698 du code pénal. Les Actions éducatives et de protection sociale en Milieu ouvert (AEMO) et les Centres d'accueil et d'hébergement pour mineurs en danger ou en conflit avec la loi jouent un rôle d'éducation et de rééducation suite à une mesure d'assistance éducative ou de liberté surveillée prononcée par le juge compétent matérialisée par une Ordonnance de Garde Provisoire (OGP).

La région de Thiès abrite une administration en charge de l'éducation surveillée. Il s'agit d'une Inspection de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale, une (01) structure de

Coordination régionale des AEMO, deux (02) sections AEMO basées à Mbour et Tivaouane, un (01) Centre de Sauvegarde (CS) dans le département de Thiès, un Centre de Premier Accueil (CPA) et un (01) Centre d'Adaptation sociale (CAS) dans le département de MBOUR.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants dans les structures d'éducation surveillée, il convient de noter que les structures de prise en charge abrite une population de 1218 enfants en 2024, soit un retrécissement de l'effectif de 17,1% par rapport à l'année précédente où elle était de 1470 enfants. Cette situation est en relation avec la baisse simultanée des effectifs des garçons (-18,5%) et de filles (-13,5%) en 2024 par rapport à 2023.

L'analyse par département des enfants suivis, accueillis et hébergés dans les centres et les services AEMO de la DPJS révèle que les départements de Tivaouane (42,2%) et Mbour (41,4%) enregistrent les plus grandes proportions. Celui de Tivaouane en occupe 16,4%.

Définitions :

- **L'Action éducative et de protection sociale en Milieu Ouvert (AEMO)** est un service de protection Judiciaire et sociale qui travaille sous le mandat du Tribunal Pour Enfant du ressort. Il assure : les suivis éducatifs, les enquêtes sociales de protection de mineurs, les enquêtes de garde d'enfants, la postcure d'internat, les médiations socio - familiales, les suivis en milieu carcérale des mineurs détenus, entre autres.

En savoir plus :

<https://www.actionenfance.org/protection-enfance-action-educative-en-milieu-ouvert-aemo/>

Tableau X.1.1 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Thiès en 2024

Circonscription administrative	Inspection Ed. Surveillée	Coord. AEMO ¹	Section AEMO	CS ²	CPA ³	CAS ⁴	Total
Thiès	01	1	0	1	0	0	2
Mbour		0	1	0	1	1	3
Tivaouane		0	1	0	0	0	1
Région de Thiès	01	1	2	1	0	1	6

Source : AEMO Thiès, 2024

Tableau X.1.2 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circons. Admin.	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Enfants Victimes			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Thiès	2023	200	16	216	311	171	482	0	3	3	511	190	701
	2024	194	10	204	171	115	286	1	13	14	366	138	504
	Var.	-3,0	-37,5	-5,6	-45,0	-32,7	-40,7	-	333,3	366,7	-28,4	-27,4	-28,1
Mbour	2023	80	1	81	193	50	243	0	0	0	273	51	324
	2024	74	3	77	82	41	123	0	0	0	156	44	200
	Var.	-7,5	200,0	-4,9	-57,5	-18,0	-49,4	-	-	-	-42,9	-13,7	-38,3
Tivaouane	2023	34	1	35	258	152	410	0	0	0	292	153	445
	2024	72	3	75	282	156	438	1	0	1	355	159	514
	Var.	111,8	200,0	114,3	9,3	2,6	6,8	-	-	-	21,6	3,9	15,5
Région de Thiès	2023	314	18	332	762	373	1135	0	3	3	1076	394	1470
	2024	340	16	356	535	312	847	2	13	15	877	341	1218
	Var.	8,3	-11,1	7,2	-29,8	-16,4	-25,4	-	333,3	400,0	-18,5	-13,5	-17,1

Source : AEMO Thiès, 2024

¹ AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert

² CS = Centre de Sauvegarde

³ CP = Centre Polyvalent

⁴ CAS = Centre d'Adaptation Sociale

X.2 Population carcérale

La mission de l'administration pénitentiaire s'articule principalement autour de la sécurité et de la préparation à la réinsertion sociale des détenus. La région de Thiès compte trois lieux de détention communément appelés Maison d'Arrêt et de Correction (MAC), dont une (01) dans chaque département.

La présente section fait état de la situation de la population carcérale. Cette dernière renvoie à l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique.

La population carcérale dans la région de Thiès se chiffre à 2 728 détenus en 2023, contre 2014 détenus en 2024, soit une baisse de 26% en une année. Cette situation fait suite à la forte baisse de la population carcérale dans le département de Thiès (40%) et dans le département de Tivaouane (-28%).

La répartition de la population carcérale par département révèle que plus de la moitié des détenus (55%) sont identifiés dans le département de Thiès. Le département de Mbour en compte 40% au moment où celui de Tivaouane en abrite 5%.

L'analyse par sexe de la population carcérale permet de constater qu'en 2024, les hommes sont les plus représentés avec une importante proportion de 97%, contre 3% de femmes.

Suivant la situation pénale des détenus, il ressort de l'analyse que 68% d'entre eux sont des prévenus en 2023 contre 32% condamnés.

En se référant à la structure par âge des détenus, force est de constater que la frange jeune (19-26 ans) représente 40% de la population carcérale. Elle est suivie de la tranche d'âges 27-36 ans (28,7%) et de celle de 37-46 ans qui en compte 13,8%. Par ailleurs, les détenus des tranches d'âges 13-18 ans (4,9%) et de plus de 56 ans (4,2%) sont les plus faiblement représentés.

En 2024, il existe une diversité de types d'infractions enregistrés dans les maisons d'arrêt et de correction de la région. Parmi les infractions les plus observées, on trouve la détention, le trafic et l'usage de chanvre indien (27%) ; le vol et la tentative de vol (24%) ; l'escroquerie, l'abus de confiance, le faux et usage de faux (13%).

Définitions :

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an ;

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre ;

Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui séjournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j ;

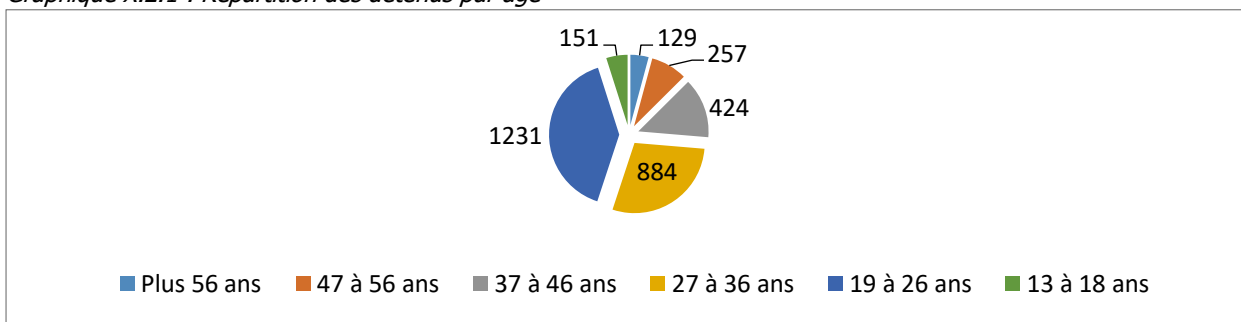
Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison.** On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Tableau X.2.1 : Répartition des détenus selon le sexe et le département

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Département de Thiès	2022	1022	25	1047	503	4	507	1525	29	1554
	2023	1215	12	1227	607	8	615	1822	20	1842
	2024	670	17	687	410	9	419	1080	26	1106
	Var. 23/24 (%)	-45	42	-44	-32	13	-32	-41	30	-40
Département de Mbour	2022	508	1	509	97	4	101	605	5	610
	2023	603	5	608	118	9	127	721	14	735
	2024	625	12	637	157	6	163	782	18	800
	Var. 23/24 (%)	4	140	5	33	-33	28	8	29	9
Département de Tivaouane	2022	14	0	14	113	3	116	127	3	130
	2023	29	0	29	122	0	122	151	0	151
	2024	37	6	43	61	4	65	98	10	108
	Var. 23/24 (%)	28	-	48	-50	-	-47	-35	-	-28
Région de Thiès	2022	1544	26	1570	713	11	724	2257	37	2294
	2023	1847	17	1864	847	17	864	2694	34	2728
	2024	1332	35	1367	628	19	647	1960	54	2014
	Var. 23/24 (%)	-28	106	-27	-26	12	-25	-27	59	-26

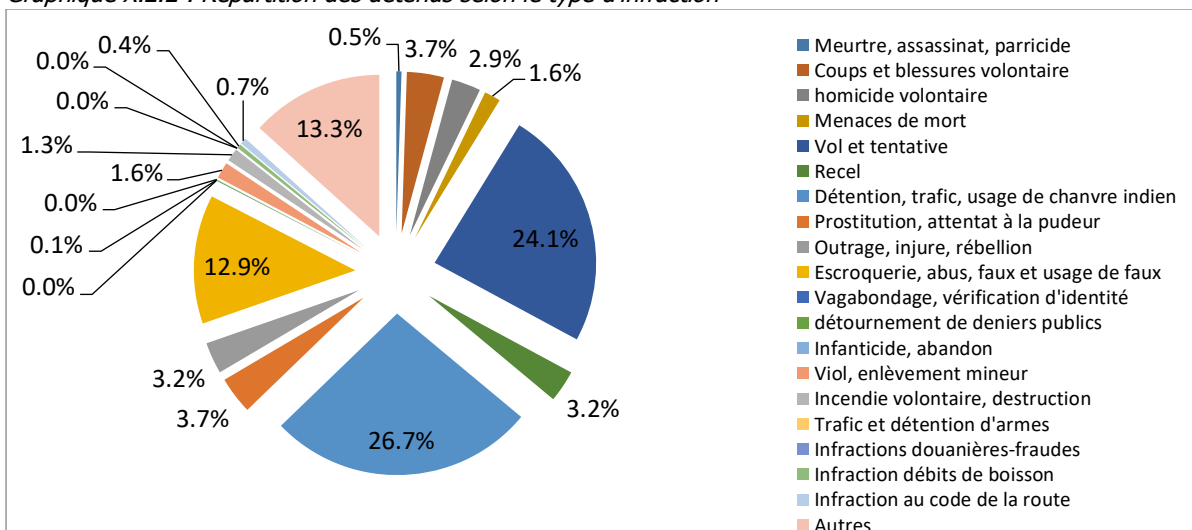
Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire, 2024

Graphique X.2.1 : Répartition des détenus par âge



Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire, 2024

Graphique X.2.2 : Répartition des détenus selon le type d'infraction



Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire, 2024

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

La région de Thiès compte quatre (04) établissements publics de santé : l'EPS2 de Thiès et le centre hospitalier militaire de Thiès (CHMT) et les EPS1 de Tivaouane et de Mbour ; deux (02) hôpitaux privés, onze (11) Centres de santé, cent quatre-vingt dix-huit (198) Postes de santé.

Les structures sanitaires privées sont constituées d'hôpitaux, de cabinets médicaux, de cliniques, de cabinets paramédicaux, de structures d'entreprise, de postes de santé, de laboratoires d'analyse biomédicale, de centres de radiologie, d'imagerie médicale, etc.

Ces éléments de la carte sanitaire de la région de Thiès, rapportés à la population régionale qui s'élève à 2 524 516 habitants en 2024, donnent les indicateurs de couverture qui dépassent de loin les normes requises par l'OMS qui sont : 1 poste de santé pour 10 000 habitants ; 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 hôpital pour 150 000 habitants. Ainsi, au niveau de la région, pour le taux de couverture régional, par rapport à 1 hôpital, un effectif de 420 752 est enregistré. Par rapport aux Centres de Santé et aux Postes

de Santé, les taux de couverture sont plus faibles. En effet, il y a 1 Centre de santé pour 229 501 habitants et 1 Poste de Santé pour 12 750 habitants. Cependant, cette couverture cache bien des difficultés

Le personnel qualifié de santé est constitué en 2024 de 270 médecins, 392 infirmiers d'Etat (IDE) et 439 sage-femmes d'Etat (SFE).

Comparé aux années antérieures, la région de Thiès a fait des efforts importants pour se rapprocher des indicateurs sanitaires aux normes de l'OMS même si la norme OMS est encore loin d'être atteinte. Ainsi, la région compte un médecin pour 8 899 habitants, un infirmier d'Etat (IDE) pour 6 129 habitants et une sage-femme d'état pour 1 341 femmes en âge de procréer. Cette situation s'explique en partie par les initiatives prises par les comités de santé et par les collectivités locales par endroit en procédant à des recrutements de personnels qualifiés en plus de l'appui continu de l'Etat.

Définitions :

- **EPS1** : L'établissement public de santé de premier niveau (EPS1) est un hôpital à vocation départementale. L'EPS 1 offre les services suivants : - l'hospitalisation, - les soins préventifs et curatifs et les soins spécialisés ;
- **EPS2** : L'établissement public de santé de deuxième niveau (EPS 2) est un hôpital à vocation régionale. En plus des paquets de soins offerts par l'EPS 1, l'EPS 2 délivre des soins spécialisés plus élargis et des soins ré-adaptatifs.

En savoir plus :

- <https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Tome%202%20Decret%20et%20annexes%20de%20la%20Carte%20sanitaire.pdf> ;
- <https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/planstrasen.pdf>;

Tableau XI.1.1 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Publiques	Privées	Total		
Médecins	2023	167	71	238	1/10094 hts	1/10000hts
	2024	184	86	270	1/8899hts	
Sages femmes	2023	394	33	427	1/1344 FAR	PNDSS 1/1500 à 3000 FAR
	2024	406	33	439	1/1341 FAR	
Infirmiers d'Etat	2023	322	63	385	1/6240 hts	PNDSS 1/5000hts
	2024	329	63	392	1/6129 hts	

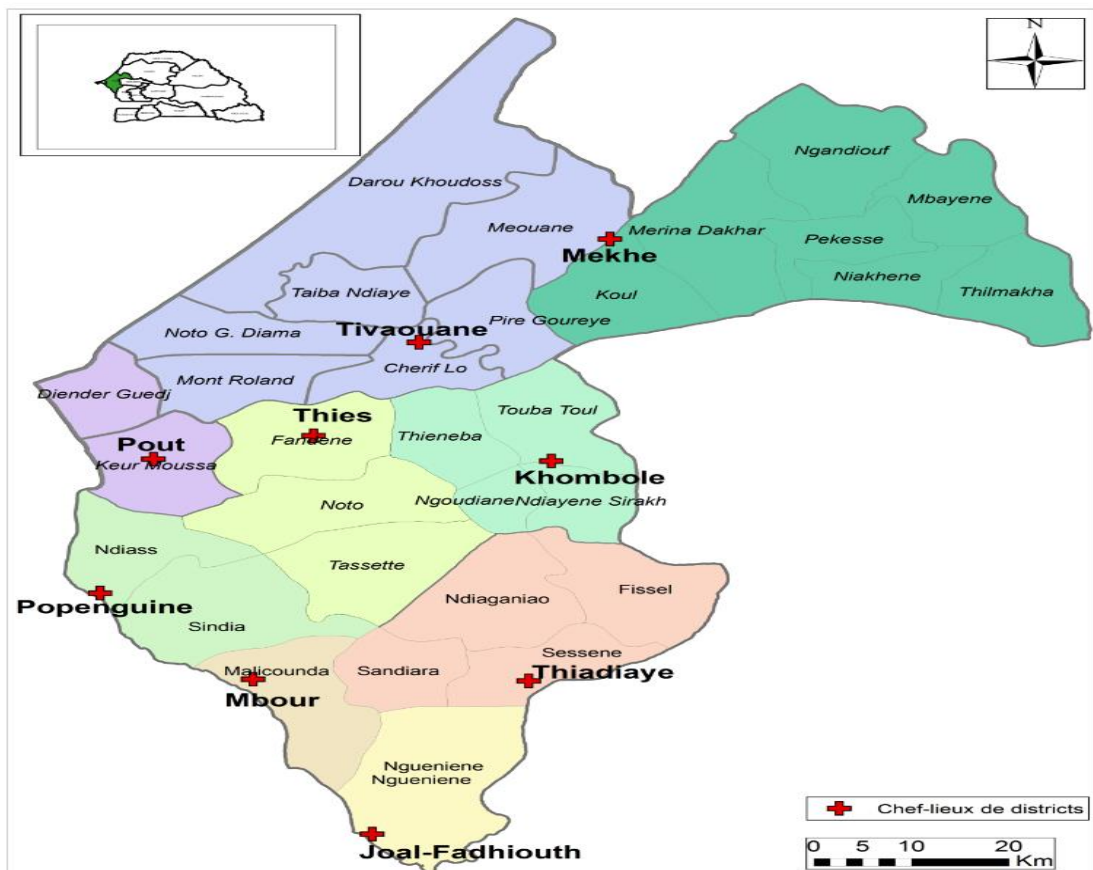
Source : Direction régionale de la santé de Thiès, 2024

Tableau XI.1.2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
Hôpital	2023	3	1	1	5
	2024	4	1	1	6
Centre de santé	2023	5	4	2	11
	2024	5	4	2	11
Poste de santé complet	2023	65	68	62	195
	2024	65	71	61	198
Total	2023	73	73	65	211
	2024	74	76	64	214

Source : Direction régionale de la santé de Thiès, 2024

Graphique XI.1.1 Carte sanitaire de la Région de Thiès



Source : Direction régionale de la santé de Thiès, 2024

XI.2 Résultats des programmes de santé

Les programmes suivis au niveau de la région de Thiès portent globalement sur la santé de la mère et de l'enfant et sur les maladies transmissibles. Ils ont pour objectifs :

- d'assurer les soins durant la grossesse et l'accouchement à tous les niveaux pour la mère et le nouveau-né par du personnel qualifié ;
- d'améliorer le niveau d'utilisation des services de planification familiale ;
- d'améliorer la survie de l'enfant ;
- de réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles.

Pour la santé maternelle, le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié a légèrement diminué de 1,9 points de pourcentage. Il est passé de 71,8% en 2023 à 69,8% en 2024 et reste en dessous de la valeur cible (100%). Le même constat est observé pour le taux d'achèvement en CPN4, avec une baisse de 28,5 points de pourcentage passant de 68,9% en 2023 à 40,4% en 2024.

Le taux d'utilisation en consultation prénatale enregistre quant à lui une hausse de 4,3 points de pourcentage sur la même période en passant de 61,6% à 65,9% et reste largement inférieur à la valeur cible (95%). Pour ce qui est du taux d'utilisation des méthodes contraceptives, on

note également une augmentation de 1,2 points de pourcentages même s'il reste toujours en dessous de la valeur cible.

En ce qui concerne la santé de l'enfant, il est apparu une amélioration de la prévalence de l'insuffisance pondérale. Elle est de 4% en 2024 contre 5% en 2023. L'objectif est ainsi atteint, puisqu'elle est inférieure à 10%.

Pour ce qui est de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, on note une augmentation de la proportion d'enfants malnutris guéris de 2 points (passant de 65% en 2023 à 67% en 2024) . En ce qui concerne la vaccination, une augmentation de 4 points de pourcentage du taux de couverture vaccinale PENTA-3 est enregistrée.

Parlant des maladies transmissibles pour le VIH, le pourcentage des PVVIH et le pourcentage des PVVIH mises sous traitement antirétroviral n'a pas évolué. Par contre, il apparaît une amélioration du pourcentage ayant une charge virale indétectable de 8 points de pourcentage. De plus ces indicateurs sont proches des valeurs cibles confirmant une amélioration des résultats obtenus. Par ailleurs, on note pour le paludisme, une augmentation du taux de mortalité de 0,3 point de pourcentage.

Définitions :

- **La vaccination** est un acte qui vise à conférer à un organisme la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée ;
- **La consultation prénatale (CPN)** est l'ensemble des soins de qualité qu'une femme reçoit au cours de la grossesse, en fonction de sa situation individuelle, en vue d'assurer une issue favorable pour elle-même et son (ses) nouveau-né(s). Toute femme enceinte doit être considérée comme étant à risque ;
- **La consultation post-natale (CPON)** est une consultation obligatoire à réaliser entre 6 et 8 semaines après l'accouchement. Elle permet de faire un bilan sur votre état de santé juste après l'arrivée de votre bébé et d'aborder les problèmes de santé qui pourraient être rencontrés : baby-blues, problème d'allaitement, etc. ;
- **Vaccin Penta (Vaccin pentavalent)** : vaccin qui protège simultanément contre cinq maladies importantes : diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et *Hæmophilus influenzae* de type b (Hib).

Tableau XI.2.1 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts (%)

Indicateurs	Réalizations (%)	
	2023	2024
Taux d'utilisation en consultation prénatale	61,6	65,9
Taux d'achèvement en CPN4	68,9	40,4
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	71,8	69,8
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	16,3	17,5
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	5	4
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 – 59 mois	15	ND
Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 05 ans	6,7	ND
Proportion d'enfants malnutris guéris	65	67
Taux de couverture BCG	92,0	92,0
Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	84,0	88,0
Pourcentage de PVVIH	94	94
Pourcentage de PVVIH mises sous traitement antirétroviral	94	94
Pourcentage de PVVIH ayant une charge virale indétectable	80	88
Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	94,0	ND
Taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bascilloscopie positive	70	ND
Taux de mortalité liée au paludisme	0,3	0,6

Source : Direction régionale de la Santé de Thiès, 2024

XI.3 Analyse financière du secteur de la santé

Face à l'immensité des besoins et à la rareté des ressources, le secteur de la santé connaît des difficultés de financement. Un financement adéquat serait un élément contributif à la performance du système de santé et donc à l'amélioration de l'état de santé de la population. Les principales sources de financement de la santé proviennent essentiellement de l'Etat, des partenaires extérieurs, des collectivités territoriales et des ménages. L'Etat du Sénégal

demeure le plus important financier du système sanitaire de la région de Thiès. Il finance la santé par les impôts, les emprunts, et les subventions ainsi que les dons sous forme d'appuis budgétaires. Dans la région de Thiès, la part des dépenses de fonctionnement en 2024 est évalué à 10 473 578 171 FCFA soit une hausse de 44% par rapport à 2023. Concernant les dépenses en programmes et projets, elles ont été multiplié par 2 atteignant 1 174 460 274 FCFA.

Tableau XI.1.4 : Type de dépense de sante selon le departement (2024)

Type de dépense	Année	Région
Dépense de Fonctionnement	2023	7 295 850 792
	2024	10 473 578 171
	Variation (%)	44
Projets/Programmes dans la région	2023	783 496 110
	2024	1 174 460 274
	Variation (%)	50
Total	2023	8 079 346 902
	2024	11 648 038 445
	Variation (%)	44

Source : Direction régionale de la Santé de Thiès 2023 et 2024

NB : Les dépenses de personnel sont gérées au niveau central

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1 Préscolaire

Le développement de la petite enfance est une priorité nationale considérée, non seulement comme une réponse à un besoin social, mais aussi comme un investissement essentiel pour des ressources humaines de qualité. En effet, le Sénégal s'est doté d'une Politique nationale de Développement intégré de la Petite Enfance (DIPE) dans laquelle toutes les structures préscolaires doivent développer une approche holistique et intégrée pour les enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans. La demande potentielle préscolaire est constituée des enfants âgés de 3 à 5 ans.

La région comptait 574 établissements qui prenaient en charge la Petite Enfance. Plus de la moitié des établissements de ce domaine éducatif sont des écoles privées, avec 370 établissements, ce qui équivaut à 64,5% du total. Le public ne comptait que 204 établissements soit 35,5% de l'effectif total.

Par ailleurs, il est à noter que 50,9% des établissements de la petite enfance sont abrités par le département de Mbour.

Les départements de Thiès et Tivaouane enregistrent respectivement 37,8% et 11,3% de l'effectif total.

En 2024, la région compte 44 734 élèves préscolarisés, dont 23 906 filles et 20 828 garçons.

L'indice de parité entre les filles et les garçon (F/G) montre une légère prédominance des filles.

La répartition de l'effectif selon le département montre que celui de Mbour englobe à lui seul 52,5% des effectifs du préscolaire de la région, soit 23 472 enfants. Ensuite, vient le département de Thiès qui enregistre 36,6% de l'effectif. Celui de Tivaouane abrite la plus faible part avec une proportion de 10,9%. Il est important de préciser que les élèves de sexe féminin sont majoritaires.

En se basant sur le statut de la structure de prise en charge de la petite enfance, on observe que les deux tiers des structures (67,2 %) sont des écoles maternelles et des garderies.

Définitions :

- La notion de **préscolaire** est utilisée pour désigner la formation apportée aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Les activités et les enseignements sont donc adaptés à leur jeune âge, et ont pour but de les aider à apprendre à leur rythme ;
- Le **Taux Brut de Préscolarisation (TBPS)** est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge préscolaire. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

Tableau XII.1.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

TYPE ETABLISSEMENT	STATUT	Dpt Thiès	Dpt Mbour	Dpt Tivaouane	Total général
Case des Tout Petits	PUBLIC	23	21	11	55
Centre d'éveil	NON PUBLIC	6	66		72
Classe préscolaire à l'élémentaire	NON PUBLIC	3	6	2	11
	PUBLIC	16	5	11	32
Classe Préscolaire Communautaire à l'EE	PUBLIC	1		1	2
Ecole Maternelle	NON PUBLIC	2	57	3	62
	PUBLIC	12	90	12	114
Garderie	NON PUBLIC	152	33	25	210
Jardin d'enfant	NON PUBLIC	2	9		11
Site communautaire CLM	NON PUBLIC		4		4
	PUBLIC		1		1
Total général	NON PUBLIC	165	175	30	370
	PUBLIC	52	117	35	204
	TOTAL	217	292	65	574

Source : Inspection d'académie de Thiès, 2024

Tableau XII.1.2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

LIBELLE TYPE ETABLISSEMENT	Valeurs	Dpt Thies	Dpt Mbour	Dpt Tivaouane	Total général
Case des Tout Petits	Garçons	1024	989	389	2402
	Filles	1229	1183	630	3042
	TOTAL GF	2253	2172	1019	5444
Centre d'éveil	Garçons	146	1565		1711
	Filles	155	1652		1807
	TOTAL GF	301	3217		3518
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garçons	71	162	72	305
	Filles	79	213	81	373
	TOTAL GF	150	375	153	678
	Garçons	289	136	217	642
	Filles	351	147	268	766
TOTAL GF	640	283	485	1408	
Classe Préscolaire Communautaire à l'EE	Garçons	17		10	27
	Filles	18		16	34
	TOTAL GF	35		26	61
Ecole Maternelle	Garçons	74	2083	100	2257
	Filles	97	2248	137	2482
	TOTAL GF	171	4331	237	4739
	Garçons	655	4455	488	5598
	Filles	821	5132	666	6619
TOTAL GF	1476	9587	1154	12217	
Garderie	Garçons	5311	1147	812	7270
	Filles	5882	1255	980	8117
	TOTAL GF	11193	2402	1792	15387
Jardin d'enfant	Garçons	80	387		467
	Filles	97	412		509
	TOTAL GF	177	799		976
Site communautaire CLM	Garçons		128		128
	Filles		128		128
	TOTAL GF		256		256
	Garçons		21		21
	Filles		29		29
TOTAL GF		50		50	
Total Garçons		7667	11073	2088	20828
Total Filles		8729	12399	2778	23906
Total GF		16396	23472	4866	44734

Source : Inspection d'académie de Thiès, 2024

XII.2 Elémentaire

La région de Thiès comptait 1363 établissements élémentaires, dont 1013 (74,3%) étaient destinés à l'enseignement public et 350 écoles privées (25,7%). Comparativement à l'année précédente, le nombre d'établissements a connu une hausse de 2%. Parmi les écoles 38,8% sont implantées dans le département de Mbour, respectivement 32,4% et 28,8% dans les départements de Thiès et Tivaouane .

Le taux brut de scolarisation (TBS) est le nombre total d'inscrits dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il montre le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. Il indique la capacité du système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe d'âge particulier.

L'effectif régional passe de 371 078 en 2023 à 380 184 en 2024 soit une hausse de 2%. L'essentiel de l'effectif est abrité dans les écoles publiques, soit une proportion de 80,8% et le privé accueille 19,2 % des élèves.

Le TBS global a connu une baisse sensible sur la période de 2023-2024 malgré les nombreux efforts et politiques de scolarisation mis en œuvre par les autorités au bénéfice des enfants. Le taux brut de scolarisation dans la région a chuté de 105,4 % en 2023 à 101,4 % en 2024, ce qui représente une baisse de 4

points de pourcentage. Cette contreperformance est due sans doute à la baisse simultanée enregistrée aussi bien sur le TBS garçons (-7,0%) que celui des filles (-0,2%) . Néanmoins, force est de constater que le TBS de la région est supérieur au seuil de 100% sur l'ensemble de la période.

L'analyse du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) affiche une baisse de 12,3 points de pourcentage, passant de 80,9% en 2023 pour s'établir à 68,6% en 2024. Les résultats révèlent que les performances des filles (82,9%) sont relativement meilleures que celles des garçons (55,8%).

Pour mesurer l'efficacité du système, il faudrait analyser la promotion, le redoublement et l'abandon.

Il ressort des statistiques que les performances à l'école primaire sont assez satisfaisantes en 2024 avec des taux de promotion qui varient entre 76,1% et 97,6% selon le niveau.

S'agissant des taux de redoublement, les valeurs les plus élevées sont observées en 2024 au niveau des classes de CE2 (6,0%) , CP (5,3%) et de CM2 (4,9%). Les valeurs les plus petites sont observées dans les classes du CI (1,4%), CE1(2,3%) et du CM1 (2,8%). En ce qui concerne les taux d'abandon, les valeurs maximales sont également notées dans les classes de fin de cycle (21,1% au CM1 et 11,3% au CM2).

Définitions :

Le taux brut d'accès se définit comme le nombre total des nouveaux élèves en 1^{er} année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire ;

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré ;

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspondant à cette dernière année ;

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Le **Taux brut de Scolarisation au primaire (TBSp)** est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge de fréquenter le primaire.

Tableau XII.2.1: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2022/2023			2023/2024			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Thiès	297	127	424	297	145	442	0	12	4
Département de Mbour	357	161	518	359	169	528	1	5	2
Département de Tivaouane	356	41	397	357	36	393	0	-14	-1
Région de Thiès	1010	329	1339	1013	350	1363	0,3	6	2

Source : Inspection d'Académie de Thiès, 2024

Tableau XII.2.2 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe (en %)

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Thiès	2022/2023	97,4	113,6	105,4	1,2
	2023/2024	90,6%	113,4	101,4	1,3
	Variation en %	-7,	-0,2%	-3,8	6,8

Source : Inspection d'Académie de Thiès, 2024

Tableau XII.2.2 : Répartition des flux selon le niveau d'étude dans la région (en %)

Année	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
2022/2023	Taux de Promotion	95,0	93,5	96,5	95,1	87,4	88,0
	Taux de Redoublement	1,0	5,4	4,7	5,0	2,2	1,7
	Taux d'Abandon	4,1	1,1	1,2	0,1%	10,4	10,3
2023/2024	Taux de Promotion	94,7	97,5	92,1	91,5	76,1	83,9
	Taux de Redoublement	1,4	5,3	2,3	6,1	2,8	4,9
	Taux d'Abandon	3,9	-2,9	5,7	2,5	21,1	11,3

Source : Inspection d'Académie de Thiès, 2024

Tableau XII.2.3 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative (en %)

Indicateurs	Années	Région de Thiès
TAP Garçons	2022/2023	69,0
	2023/2024	55,8
	Variation en %	-19,1
TAP Filles	2022/2023	93,3
	2023/2024	82,9
	Variation en %	-11,2
TAP Global	2022/2023	80,9
	2023/2024	68,6
	Variation en %	-15,2

Source : Inspection d'Académie de Thiès, 2024

Tableau XII.2.4 : Effectif d'élève de l'enseignement élémentaire dans la région de Thiès

Circonscription administrative	Statut	ELEMENTAIRE		
		Garçons	Filles	TOTAL GF
2022/2023	NON PUBLIC	33491	35369	68860
	PUBLIC	141171	161047	302218
	Total général	174662	196416	371078
2023/2024	NON PUBLIC	35640	37433	73073
	PUBLIC	143138	163973	307111
	Total général	178778	201406	380184

Source : Inspection d'Académie de Thiès, 2024

XII.3 Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen est le cycle de prolongement de l'enseignement élémentaire avec la tranche d'âge de la population allant de 12 à 15 ans dont le cycle dure quatre ans. Quant à l'enseignement secondaire, c'est un prolongement de l'enseignement moyen avec un cycle qui dure trois ans dont la tranche d'âge allant de 16 à 18 ans. Le réseau d'établissements d'enseignement moyen est constitué en 2024 de 186 établissements répartis comme suit : 80 établissements dans le département de Mbour, 73 dans le département de Thiès et 33 dans celui de Tivaouane. Par ailleurs, il est observé que 83% des établissements sont du public et 17% du privé.

En 2024, l'enseignement secondaire comprend 199 établissements composés seulement 33,7% structures du public. En se basant sur la répartition de ces structures par département, on peut constater que Mbour en compte 93, Thiès 80 et Tivaouane 26.

Au regard du tableau XII.3.3 ci-après, il est observé une baisse de 41% des effectifs dans le moyen, passant de 137 302 élèves en 2023 à 147 205 élèves en 2024.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, la région de Thiès a enregistré une augmentation des effectifs, passant de 63 443 élèves en 2023 à 70 252 élèves en 2024. Les garçons (41,6%) ont une proportion bien en deçà de celle des filles (58,3%).

L'efficacité du système est analysée à partir des taux de flux, notamment le taux de promotion, de redoublement et d'abandon. Au niveau de la région, le taux de promotion indique que la proportion d'une cohorte d'élèves qui passe en classe supérieure se situe à 92,1 % pour le niveau 1ère, 92,95% niveau 6eme et 94,6% pour le niveau 5^{ème} (Voir tableau XII.3.4 en annexe).

Tableau XII.3.1 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année Scolaire	Statut	Thiès	Mbour	Tivaouane	Total général
Moyen	2022/2023	PUBLIC	51	54	32	137
		NON PUBLIC	17	45	2	64
		TOTAL	68	99	34	201
		NB GP	1065	1271	539	2875
	2023/2024	PUBLIC	52	55	29	136
		NON PUBLIC	21	25	4	50
		TOTAL	73	80	33	186
		NB GP	1155	1226	589	2970
Secondaire	2022/2023	PUBLIC	19	23	16	58
		NON PUBLIC	58	60	6	124
		TOTAL	77	83	22	182
		NB GP	678	688	260	1626
	2023/2024	PUBLIC	21	27	19	67
		NON PUBLIC	59	66	7	132
		TOTAL	80	93	26	199
		NB GP	691	810	328	1829

Source : Inspection d'académie de Thiès, 2024

Tableau XII.3.2 : Répartition du personnel enseignant du moyen et secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe

Circonscription administrative	STATUT PERSONNEL	PUBLIC			NON PUBLIC			Total général		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
MOYEN	Fonctionnaire	1786	613	2399	-	-	0	1786	613	2399
	Permanent			0	113	21	134	113	21	134
	Contractuel	85	40	125	164	16	180	249	56	305
	Décisionnaire	90	20	110	5	1	6	95	21	116
	Sans statut			0	89	17	106	89	17	106
	Total		1961	673	2634	371	55	426	2332	728
SECONDAIRE	Fonctionnaire	2186	479	2665	0	0	0	2186	479	2665
	Permanent	0	0	0	452	50	502	452	50	502
	Contractuel	63	25	88	650	52	702	713	77	790
	Décisionnaire	47	7	54	3	0	3	50	7	57
	Sans statut	29	8	37	467	41	508	496	49	545
	Total		2325	519	2844	1572	143	1715	3897	662

Source : Inspection d'académie de Thiès, 2024

Tableau XII.3.3 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe

Circonscription administrative	Statut	Cycle Moyen			Cycle Secondaire		
		Garçons	Filles	TOTAL GF	Garçons	Filles	TOTAL GF
2022/2023	NON PUBLIC	12204	13663	25867	6390	7973	14363
	PUBLIC	48387	63048	111435	20960	28120	49080
	Total général	60591	76711	137302	27350	36093	63443
2023/2024	NON PUBLIC	11426	13005	24431	7784	10464	18248
	PUBLIC	52694	70080	122774	21491	30513	52004
	Total général	64120	83085	147205	29275	40977	70252

Source : Inspection d'académie de Thiès, 2024

XII.4 Formation Professionnelle et technique

La formation professionnelle et technique vise l'acquisition des compétences et a pour but ultime la satisfaction des besoins du marché du travail en ressources humaines qualifiées. Dans cette optique, elle tient compte de la structure socio-économique, des besoins du marché du travail ainsi que des caractéristiques de chaque métier. Cette section fait le point sur les résultats du baccalauréat technique, de l'effectif du personnel et des apprenants, ainsi que des taux de réussite aux examens professionnels.

Au courant l'année 2024, les résultats du baccalauréat technique évalués à 83,51% dans la région de Thiès, se situent au dessus de la moyenne nationale (74,9%). En glissement annuel, les résultats du baccalauréat technique dans la région ont progressé de 17,5% par rapport à l'année 2023.

Relativement aux nombres d'établissements d'enseignement technique et professionnel, la région en abrite 81 structures en 2024, contre 65 structures en 2023. Selon le statut, les établissements sont classés en structures publics classiques (au nombre de 20) et en structures privées (au nombre 61).

S'agissant du personnel, un total de 1215 encadreurs ont été recensés dont 72,3% d'hommes et 27,7% de femmes. Selon le statut des établissements, 48,8% du personnel s'activent dans le public contre 51,2% qui exercent dans le privé.

En ce qui concerne l'effectif des apprenants dans la région, il convient de noter que 18 343 apprenants ont été recensés au courant de l'année 2024 dans les établissements d'enseignements professionnels et techniques. Ils sont répartis entre 53% de filles et 47% de garçons.

Par ailleurs, les résultats des examens professionnels dans la région sont établis ainsi qu'il suit :

- BEP : le taux de réussite régional se situe à 62,18% en 2024 contre 60% en 2023, soit une hausse de 2,18 points de pourcentage. Le taux est de 63,83% pour les garçons et 56,59% pour les filles ;
- BT : S'agissant du BT, le succès se chiffre à 63% en 2024, soit une baisse de 4% par rapport à 2023 où il était évalué à 67. La meilleure performance est également en faveur des hommes (67%) contre 62% chez les filles ;
- BTS : il affiche un taux de réussite de 75% en 2024 dont 77,57% chez les hommes et 72% chez les femmes ;
- CAP : Le CAP enregistre le meilleur taux parmi tous les autres filières avec un pourcentage de 79,19%, en faveur des filles (81,52%), relativement aux garçons (76,93%). Par rapport à l'année 2023, le taux qui était de 75,34% s'est amélioré et s'établit à 3,85%.

Définitions

Formation professionnelle: processus d'acquisition des compétences requises à l'exercice d'un métier ou d'une profession ;

Enseignement technique: processus d'acquisition de compétences techniques, technologiques et scientifiques permettant l'accès à l'enseignement supérieur et pouvant déboucher sur un emploi ou des activités professionnelles.

En savoir plus

https://pefop.iiep.unesco.org/fr/system/files/resources/Pef00099_Loi_Orientation_FPT_SN_2015.pdf

Tableau XII.4.1 : Nombre d'établissements de la formation professionnelle

Département:	2023			2024		
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
Mbour	20	6	26	24	6	30
Thies	27	8	35	35	9	44
Tivaouane	1	3	4	2	5	7
Ensemble	48	17	65	61	20	81

Source : Antenne régionale de la formation professionnelle et technique

Tableau XII.4.2 : Taux de réussite aux Examens professionnels (en %)

Examens FPT		2023				2024 (%)			
		Thiès (%)	Mbour (%)	Tivaouane (%)	Région (%)	Thiès (%)	Mbour (%)	Tivaouane (%)	Région (%)
BEP	Fille	50,45	ND	74,07	55	48,52	83,33	79,41	56,59
	Garçon	60,19	ND	65,85	61	57,66	84,61	89	63,83
	Ensemble	58,46	ND	69,36	60	55,69	84,21	86,56	62,18
BT	Fille	61	ND	ND	61	67	ND	ND	67
	Garçon	69	ND	ND	69	62	ND	ND	62
	Ensemble	67	ND	ND	67	63	ND	ND	63
BTS	Fille	61	ND	ND	61	72	ND	ND	72
	Garçon	68	ND	ND	68	77,57	ND	ND	77,57
	Ensemble	64,45	ND	ND	64,45	75	ND	ND	75
CAP	Fille	73	66	85	72	74	88	100	81,52
	Garçon	77	77	95	72	73	81	78	76,93
	Ensemble	75,31	71,11	90,1	75,34	73,86	85,35	90	79,19

Source : Antenne régionale de la formation professionnelle et technique

Tableau XII.4.3 : Taux de réussite au Bac technique (en %)

Circonscription Administrative	2023	2024
Région Thiès	71,56%	83,51%
Nationale	-	74,09%

Source : Antenne régionale de la formation professionnelle et technique

Tableau XII.4.4 : Répartition de l'effectif des apprenants de la FPT selon le sexe

Effectif	Privé		Public		Total général
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Effectif	119	503	217	376	1215

Source : Antenne régionale de la formation professionnelle et technique

Tableau XII.4.5 : Répartition de l'effectif des apprenants de la FPT selon le sexe

Statut/Diplôme	Fille	Garçon	Total
Diplôme d'état	6433	6754	13187
Diplôme d'école	2804	1567	4371
Série Technique	480	305	785
Total	9717	8626	18343

Source : Antenne régionale de la formation professionnelle et technique

XII.5 Supérieur

Les politiques visant l'amélioration de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au service du développement de la société en général et au développement économique en particulier est aujourd'hui, plus que jamais renforcée. Cet apport relève du fait que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation concourent, d'une part, au développement des connaissances et à leur diffusion, et d'autre part, au développement des compétences et de production dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Au courant de l'année 2024, la région de Thiès comptait 17 établissements d'enseignement supérieur (ESS) sous tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur dont 05 établissements publics. Elle est la région qui abrite le plus d'ESS après celle de Dakar (119 ESS).

La région de Thiès a accueilli en 2024, 11 054 étudiants, dont 48% d'hommes et 52% de femmes dans les Etablissements d'Enseignement Publics tels que l'UIDT, l'EPT,

l'ENSA et l'ISEP. La majorité évolue à l'UIDT (68%) et à l'ISEP (23%) ; l'EPT et l'ENSA qui ont pour vocation à offrir des formations spécialisés et sélectives par voie de concours, enregistrent les plus faibles effectifs : 3,7% et 3,2%, respectivement.

Entre les années académiques 2022/2023 et 2023/2024, l'effectif des étudiants du public a connu une baisse de 4%, en relation essentiellement avec la baisse du nombre d'étudiants orientés dans les UFR SI (10,2%) et SET (9,2%), ainsi qu'à l'ISEP (13,6%). Une tendance similaire a été notée aussi bien chez les hommes (11%). En revanche, au niveau de l'UIT une hausse de 15,5% de l'effectif des étudiants est observée, de même qu'au niveau de l'UFR santé(3,9%).

Le personnel Enseignant des établissements publics est composé majoritairement de vacataires (77%) que de permanents (23%). La répartition selon le sexe laisse entrevoir une large prédominance des hommes (83%) par rapport aux femmes (17%).

Définitions :

- **L'enseignement supérieur** regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non ;
- **L'ISEP (Institut supérieur d'enseignement professionnel)** de Thiès est un institut public avec les filières de formation suivantes : métiers du rail, management de produits touristiques et de loisirs, réseaux et télécommunications, gestion des affaires administratives ;
- **Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS)** : Les PATS relèvent de la fonction publique territoriale, qu'ils soient contractuels ou agents titulaires.

En savoir plus :

- <https://mesr.gouv.sn/>
- <https://www.univ-thies.sn/index.php/presentation>

Tableau XII.4.1 : Répartition du personnel et des étudiants par établissement (2023/2024)

ESS	PER Permanent			PER Vacataire			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
UIDT	125	17	142	698	102	800	823	119	942
EPT	76	30	106	102	21	123	178	51	229
ENSA	51	16	67	22	3	25	73	19	92
ISEP	47	29	76	295	65	360	342	94	436
	299	92	391	1117	191	1308	1416	283	1699

Source : UIDT, 2024

Tableau XII.4.2 : Répartition des étudiants inscrits par établissement public

Sexe	2022/2023			2023/2024			Var. 22/23 (en %)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
UFR SANTE	953	1169	2122	950	1254	2204	-0,3	7,3%	3,9
UFR SET	1197	820	2017	1030	799	1829	-14,0	-2,6%	-9,3
UFR SES	1119	1336	2455	1078	1443	2521	-3,7	8,0%	2,7
UFR SI	383	262	645	315	264	579	-17,8	0,8%	-10,2
UIT	197	170	367	203	221	424	3,0	30,0%	15,5
Ecole Doctorale ED2DS	160	39	199	154	45	199	-3,8	15,4%	0,0
ENSA	233	132	365	211	149	360	-9,4	12,9%	-1,4
EPT	297	133	430	283	134	417	-4,7%	0,8%	-3,0
ISEP	1486	1431	2917	1135	1386	2521	-23,6	-3,1%	-13,6

Source : UIDT, EPT, ENSA, ISEP, 2024

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

La culture, dans son sens le plus large, « est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social ». Le Centre culturel régional représente l'un des centres d'intérêt et le principal réceptacle d'activités culturelles et artistiques de la région. Parmi les infrastructures à vocation culturelle, outre les trois (03) Centres départementaux d'Education populaire et sportive (CDEPS) de Thiès, de Mbour et de Tivaouane, on peut citer : la Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) ; le Musée régional dans un état avancé de détérioration ; le Village des Arts ; le palais des Arts ; les espaces Jeunes dans les trois départements ; l'Agora de la place Mamadou DIA, Ex place de France ; la promenade des Thiessois ; l'Espace Business Center (EBC) ; la Meute ; la maison socioculturelle Keur Yaye.

En plus de ces infrastructures culturelles, la région de Thiès a la particularité d'avoir un réseau d'associations bien structurées : l'ARCOTS (Association des Artistes Comédiens du Sénégal) / Section Thiès; L'AMS (Association des Métiers de la Musique) / Section Thiès; L'ADAPT (Association dynamique des Artistes plasticiens de Thiès); le CET (Cercle des Ecrivains de Thiès); l'AELN (Association des Ecrivains en Langues nationales); l'Association des stylistes, modélistes et coiffeuses de Thiès; Thiès Expo.

La Direction régionale de la culture assure les missions liées à la conservation, à la documentation et à la valorisation du patrimoine, à l'expertise, au conseil et au soutien dans le

champ de la création et de la diffusion culturelle sous toutes ses formes.

Le patrimoine culturel est composé de deux parties : Patrimoine matériel et Patrimoine immatériel.

Le patrimoine matériel de la région de Thiès est composé en 2024, de 39 sites historiques et monuments répartis dans les trois départements. La liste des sites historiques et monuments dans chacun des trois départements de la région fait ressortir que treize (13) se trouvent dans le département de Mbour, quinze (15) dans le département de Thiès et onze (11) dans celui de Tivaouane. La région de Thiès présente des caractéristiques d'un espace où la culture joue encore un rôle primordial dans le vécu quotidien de sa population. Chaque ethnie a ses propres expressions et rites culturels :

- le Takhourane, pratiqué par les wolofs du Cayor et du baol (département de Tivaouane) ;
- le Ndut, pratiqué par les sérères de Baback (département de Thiès), est un rituel qui s'organise tous les 4 ans et regroupe les circoncis pour les besoins de leur initiation à la vie adulte ;
- le Mbilim, pratiqué par les sérères noon (département de Thiès), se caractérise par des chants, danses, rythmes traditionnels et était, dans le passé, organisé après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes ;
- le kassack, pratiqué par plusieurs ethnies (diola, sérère, wolof, mandingue, etc.), comprend des chants initiatiques, des proverbes et des savoirs ésotériques pour forger la personnalité des circoncis à mieux appréhender les différentes étapes de la vie.

Définitions :

- **Culture** : Activité artistique créative et les biens et services produits par cette activité, et la préservation du patrimoine.

Tableau XIII-1: Infrastructures culturelles par circonscription administrative entre 2023 et 2024

Infrastructures culturelles	Thiès		Mbour		Tivaouane		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Centres départementaux d'Education populaire et sportive (CDEPS)	1	1	1	1	1	1	3	3
Association des Artistes Comédiens du Sénégal (ARCOTS)	1	1	0	0	0	0	1	1
Association des Métiers de la Musique (AMS)	1	1	0	0	0	0	1	1
Association dynamique des Artistes plasticiens de Thiès (ADAPT)	1	1	0	0	0	0	1	1
Cercle des Ecrivains de Thiès (CET)	1	1	0	0	0	0	1	1
Association des Ecrivains en Langues nationales (AELN)	1	1	0	0	0	0	1	1
Association des stylistes, modélistes et coiffeuses de Thiès	1	1	0	0	0	0	1	1
Thiès Expo	1	1	0	0	0	0	1	1

Source : Centre Culturel Régional de Thiès

Tableau XIII-2: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Description
Takhourane	pratiqué par les wolofs du Cayor et du baol (département de Tivaouane) ; - le Ndut, pratiqué par les sérères de Baback (département de Thiès), est un rituel qui s'organise tous les 4 ans et regroupe les circoncis pour les besoins de leur initiation à la vie adulte
Mbilim	pratiqué par les sérères noon (département de Thiès), se caractérise par des chants, danses, rythmes traditionnels et était, dans le passé, organisé après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes
kassack	pratiqué par plusieurs ethnies (diola, sérère, wolof, mandingue, etc.), comprend des chants initiatiques, des proverbes et des savoirs ésotériques pour forger la personnalité des circoncis à mieux appréhender les différentes étapes de la vie

Source : Centre Culturel Régional de Thiès

XIII.2 Jeunesse et Sports

Le sport occupe une place importante dans la région de Thiès, il est un levier de développement socioéconomique et contribue à la valorisation du potentiel socioculturel de la région.

Il convient de noter qu'en 2024, la population de la région de Thiès se caractérise par sa jeunesse. Les personnes âgées de 15 à 35 ans représentent 38% de la population de la région. Cette jeunesse joue un rôle primordial dans le développement sportif et culturel de Thiès.

Dans la région, les missions du service régional de la jeunesse et de la promotion des jeunes et celles du service régional des sports sont : la promotion sociale et économique des jeunes et de leurs groupements, l'éducation à la citoyenneté, à la paix et aux Droits humains, à la responsabilisation et la participation citoyenne afin de veiller au développement des Sports. Ils sont relayés par les services départementaux de Thiès, Mbour et Tivaouane et s'appuient sur les structures délégataires.

En 2024, la région de Thiès abrite 39 infrastructures dédiées à la jeunesse. Elles sont composées de 33 Foyers de Jeunes, 3 centres départementaux d'éducation populaire et sportive ; 02 Centres Conseil Adolescents et un (01) espace jeune. En sus, la région abrite des structures d'encadrement telles que les CDEPS et les Foyers de Jeunes (FJ) qui aident à renforcer les capacités du mouvement associatif

en orientant ses actions vers des objectifs d'éducation et de développement communautaire. Chaque département dispose d'un (01) Centre départemental d'éducation populaire et sportif (CDEPS). Les Foyers des jeunes sont au nombre de 16 à Mbour, 15 à Thiès et 02 à Tivaouane.

La répartition des centres départementaux d'éducation populaire et sportive est homogène étant donné qu'il existe un centre au niveau de chaque département. Par ailleurs, il est important de signaler que seul le département de Thiès abrite un espace jeune.

Dans le domaine sportif, la région de Thiès dispose en 2024 de 1629 ASC (avec 86 090 licenciés), 55 équipes de football, 37 équipes de Kung Fu, 27 clubs de karaté, 20 associations de jeux de dame, 26 écuries de lutte, 22 clubs de scrabble, 87 équipes de basketball, 53 Clubs de Taekwondo, 18 équipes de handball, 15 Clubs d'Athlétisme, 7 Clubs de gym, 10 Dojos et 10 clubs de judo.

En matières d'infrastructures sportives, la région compte en 2024, 130 terrains vagues (non clôturés), 73 terrains de football, 57 terrains de basketball, 14 terrains de handball et 09 plateaux multifonctionnels. Les résultats révèlent que plus de la moitié des infrastructures (59,6%) sont installées dans le département de Thiès, Chef-lieu de région. En effet, sur les 342 infrastructures sportives de la région 204 sont localisées dans le département de Thiès (Voir tableau XIII.2.3 en annexe).

Définitions :

- **CDEPS** : (Centre départemental d'éducation populaire et sportif) a pour missions principales de : développer la communication entre l'État et les jeunes ; soutenir et promouvoir la vie associative à la base ; assurer une participation dynamique des jeunes aux projets de l'État ; former les jeunes entrepreneurs en vue de promouvoir l'auto-emploi ; développer l'esprit civique et citoyen chez les jeunes ;
- **ASC** : Existant pratiquement dans tous les quartiers maillant toutes les communes du territoire national, les Associations sportives et culturelles(ASC) regroupent les jeunes autour de l'organisation d'activités sportives et culturelles.

Tableau XIII.2.1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS [1]	FJ [3]	EJ [4]	CCA [5]	Total
Mbour	2022	1	16	0	1	18
	2023	1	16	0	1	18
	2024	1	16	0	1	18
Thiès	2022	1	15	1	1	18
	2023	1	15	1	1	18
	2024	1	15	1	1	18
Tivaouane	2022	1	2	0	0	3
	2023	1	2	0	0	3
	2024	1	2	0	0	3
Région	2022	3	33	1	2	39
	2023	3	33	1	2	39
	2024	3	33	1	2	39
	Variation %	-	-	-	-	-

Source : Service régional des Sports

Tableau XIII.2.2 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région Thiès		
	2023	2024	Variation en 23/24 (%)	2023	2024	Variation en 23/24 (%)	2023	2024	Variation en 23/24 (%)	2023	2024	Variation en 23/24 (%)
ASC	317			436			253			1006	1629	0,6
Equipe de football	22	22	0	23	24	0	8	9	0,1	55	55	0
Equipe de basketball	10	68	5,8	8	12	0,5	2	7	2,5	21	87	3,1
Equipe de handball	3	4	0,3	11	13	0,2	1	1	0	16	18	0,1
Equipe de volleyball	3	2	-0,3	1	1	0	-	0		3	3	0
Ecurie de lutte	15	15	0	8	10	0,3	1	1	0	26	26	0
Club de judo	5	3	-0,4	5	7	0,4	-	0		9	10	0,1
Club de Karaté	11	11	0	11	11	0	3	3	0	27	27	-1
Club de Taekwondo	25	25	0	13	13	0	14	15	0,1	17	53	2,1
Club de de Boxe	0	0	-	1	1	0	1	1	0	2	2	-1
Club d'Athlétisme	7	7	0	4	4	0	4	4	0	11	15	0,4
Club de Kung Fu	15	12	-0,2	8	11	0,4	9	14	0,6	39	37	-0,1
Club de Natation	1	2	1	3	1	-0,7	1	0	-1	5	3	-0,4
Club de Scrabble	17	17	0	2	2	0	2	3	0,5	22	22	0
Club de gym	7	5	-0,3	1	1	0	1	1	0	10	7	-0,3
Association de jeux de dame	15	14	-0,1	10	6	-0,4	-	0		26	20	-0,2

Source : Service régional des sports

SECTION E : ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA
CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1 Prix à la consommation

Le Service régional du Commerce veille à ce que les règles en matière d'échanges commerciaux soient adaptées à la taille et aux caractéristiques des entreprises des différents secteurs de l'économie. Il veille à la protection des consommateurs, à l'approvisionnement correct des marchés et au bon fonctionnement des circuits de distribution. Le contrôle qualité permet au service du commerce intérieur de savoir si les produits ou les services vendus par l'entreprise sont conformes aux exigences du marché et aux législations. En effet, dans le cadre de sa mission qui est de veiller au bon fonctionnement et à la régularisation des prix du marché, il a surtout un rôle répressif en sanctionnant toute infraction à la législation

économique. Ces sanctions font référence, généralement, au paiement de transactions pécuniaires et le retrait systématique de tout produit impropre à la consommation.

En ce qui concerne les principales denrées consommées par les ménages, il ressort de l'analyse du tableau XIV.2.1 que les prix des principales denrées consommées sont relativement stables, en variation annuelle. Néanmoins, il a été noté une baisse généralisée des prix au kilogramme du sucre cristallisé (-10%), du litre d'huile en fût (-10%). Par ailleurs, les prix du riz brisé non parfumé au kg ont augmenté de 18% en une année.

Définitions :

- **Prix/tarif homologué** : Il s'agit d'un tarif reconnu, enregistré officiellement après vérification. L'homologation est la certification conforme d'un produit/tarif à une norme, ou une réglementation. En d'autres termes, l'homologation garantit au consommateur que le tarif proposé correspond à ce qu'il est en droit d'en attendre.

Tableau 2 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Département Thiès			Département Mbour			Département Tivaouane			Moyenne région Thiès		
	2023	2024	Var. (%)	2023	2024	Var. (%)	2023	2024	Var. (%)	2023	2024	Var. (%)
Riz brisé parfumé / kg	500	500	0	500	500	0	500	500	0	500	500	0
Riz brisé non parfumé / kg	330	400	18	330	400	18	330	400	18	330	400	18
Riz local / kg	450	450	0	450	450	0	450	450	0	450	450	0
Sucre en morceaux / kg	900	1000	10	900	1000	10	900	1000	10	900	1000	10
Sucre Cristallisé / kg	660	600	-10	660	600	-10	660	600	-10	660	600	-10
Lait en Poudre / kg	2800	2800	0	2800	2800	0	2800	2800	0	2800	2800	0
Huile en fût / litre	1115	1010	-10	1115	1010	-10	1115	1010	-10	1115	1010	-10
Ciment / tonne	74000	74000	0	74000	74000	0	74000	74000	0	74000	74000	0
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	2990	2990	0	2990	2990	0	2990	2990	0	2990	2990	0
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1360	1360	0	1360	1360	0	1360	1360	0%	1360	1360	0

Source : Service régional du commerce intérieur, 2024

Chapitre XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XV.1 Activités postales

Au titre de l'année 2024, la région de Thiès abrite 32 bureaux de poste, situés en majorité dans les départements de Mbour (13) et Thiès (11). Le département de Tivaouane en compte 8 bureaux de poste. Une variation n'a pas été constatée entre 2023 et 2024.

Le nombre de boîtes postales attribuées se chiffre à 5281 durant l'année sous revue, contre 5274 en 2023, soit une progression de 0,1%, en variation annuelle. Selon le département, 2100 boîtes postales ont été attribuées dans le département de Tivaouane, contre 1690 BP dans le département et 1491 BP dans celui de Thiès.

Par ailleurs, l'analyse du trafic postal permet de constater que les échanges se sont globalement dégradés pour la majorité des articles reçus ou expédiés au courant de l'année 2024 par rapport à l'année 2023. En revanche, des améliorations ont été constatées pour les « Lettres recommandées reçues » (102,7%) et celles « Expédiées » (77,8%).

Définitions :

- **Colis postal** : envoi de marchandises avec ou sans valeur commerciale ;
- **Envoi de correspondance** : une communication écrite sur un support physique quelconque qui doit être acheminée et remise à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'envoi lui-même ou sur son conditionnement. Toutefois, les envois de livres, catalogues, journaux et périodiques ne sont pas considérés comme des envois de correspondances ;
- **Envoi postal** : un envoi portant une adresse sous laquelle il doit être acheminé par un opérateur postal ; il s'agit en plus des envois de correspondances, par exemple de livres, de catalogues, de journaux, de périodiques, de colis postaux contenant des marchandises avec ou sans valeur commerciale.

Tableau XV.1.1: Evolution du nombre de bureaux de poste

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boîtes postales attribuées
Thiès	2023	11	1 491
	2024	11	1 491
Mbour	2023	13	1690
	2024	13	1690
Tivaouane	2023	8	2093
	2024	8	2100
Région	2023	32	5274
	2024	32	5 281
	Variation (en %)	-	0,1

Source : Bureau de la Poste-Thiès

Tableau XV.1.2 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2023	2024	Var. %	2023	2024	Var. %	2023	2024	Var. %	2023	2024	Var. %
Dépêches Expédiées	3942	1620	- 58,9	4744	1229	- 74,1	2184	1482	- 32,1	1087	4331	-60,2
Dépêches Reçues	4096	2086	- 49,1	7143	4168	- 41,6	3126	1306	- 58,2	1436	7560	-47,4
Lettres Recommandées Expédiées	1094 7	3464 0	216, 4	1285 4	1120 6	- 12,8	7394	9620	30,1	3119	5546	77,8
Lettres Recommandées Reçues	1147 8	2284 8	99,1	1345 8	3102 0	130, 5	7268	1140 9	57,0	3220	6527	102,7
Paquet Recommandé Expédié	1523 2	5520	- 63,8	1832 3	7061	- 61,5	1024 6	4038	- 60,6	4380	1661	-62,1
Paquet Recommandé Reçus	2041 4	3952	- 80,6	2465 5	8840	- 64,1	1845 2	2848	- 84,6	6352	1564	-75,4
V.D. Expédiées	2564	68	- 97,3	3465	111	- 96,8	1256	18	- 98,6	7285	197	-97,3
V.D. Reçues	952	6	- 99,4	1029	20	- 98,1	301	3	- 99,0	2282	29	-98,7
Colis Expédiés	1092 2	1015	- 90,7	1405 6	1940	- 86,2	1083 2	840	- 92,2	3581	3795	-89,4
Colis Reçus	1304 5	1035	- 92,1	1505 7	2921	- 80,6	8521	620	- 92,7	3662	4576	-87,5
E.M.S. Expédiés	3046	1035	- 66,0	3462	3401	-1,8	1185 2	408	- 96,6	1836	4844	-73,6
E.M.S. Reçus	8221	1140	- 86,1	1045 2	1420	- 86,4	894	662	- 26,0	1956	3222	-83,5

Source : Bureau de la Poste-Thiès, 2024

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XVI.1 Recettes des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, participent au développement et à l'amélioration du niveau de vie des populations. Aujourd'hui, elles sont considérées comme des partenaires essentiels pour développer des politiques publiques (assurer des services sociaux plus efficaces, plus équitables et bâtir des infrastructures nécessaires pour le développement économique et social).

Le montant des recettes cumulées dans la région de Thiès s'élevait à 33 920 779 079 FCFA en 2024. Les départements de Mbour et Thiès capitalisaient chacun 39% des recettes globales des collectivités de la région tandis que le département de Tivaouane a enregistré 22% de ces recettes.

Par ailleurs l'ensemble des budgets des collectivités de la région se chiffrait à 42,7 milliards de FCFA en 2024.

Le département de Thiès enregistre 47% du budget global des CT de la région, soit 20,1 milliards de FCFA. Ensuite suivent respectivement les départements de Mbour et Tivaouane avec 33% et 20% du budget global des CT.

Quant au montant total des dépenses globales des CT de la région, il est évalué à 29,5 milliards de FCFA en 2024. Le département de Mbour enregistre 47% de ces dépenses, suivi de Thiès (29%) et de Tivaouane (24%).

Définitions :

- Le **budget d'une collectivité territoriale** est un acte de prévision et d'autorisation par l'assemblée délibérante des recettes et des dépenses d'un exercice ;
- La **création de collectivités territoriales** s'inscrit dans une démarche de décentralisation du pouvoir de décision de l'État. L'État transfère des compétences et des moyens (budget, personnel...) à des entités distinctes. Les collectivités territoriales, au même titre que l'État ou les établissements publics, sont des personnes morales de droit public.

Tableau XVI.1.1 : Budget des collectivités territoriales par département

Rubrique	Circonscription administrative	2024
Budget des collectivités territoriales	DEPT. THIES	20 196 219 650
	DEPT. MBOUR	13 993 881 860
	DEPT. TIVAOUANE	8 515 842B 358
	Région Thiès	42 705 943 868

Source : Trésor Public de Thiès, 2024

Tableau XVI.1.2 : Recettes des collectivités territoriales par département

Rubrique	Circonscription administrative	2024
Recettes des collectivités territoriales	DEPT. THIES	13 074 027 525
	DEPT. MBOUR	13 177 099 214
	DEPT. TIVAOUANE	7 669 652 340
	Région Thiès	33 920 779 079

Source : Trésor Public de Thiès, 2024

Tableau XVI-2 : Dépenses publiques des collectivités territoriales par département

Rubrique	Circonscription administrative	2023	2024
Dépenses Publiques des collectivités territoriales	DEPT. THIES	7 744 718 653	8 477 695 603
	DEPT. MBOUR	12 432 945 337	14 007 651 593
	DEPT. TIVAOUANE	7 212 320 899	7 050 743 258
	Région Thiès	27 389 984 889	29 536 090 454

Source : Trésor Public de Thiès, 2024

SECTION F : SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, FORÊTS ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1 Formalisation et caractéristiques des entreprises

L'immatriculation au NINEA a permis de relever le profil des entreprises répertoriées dans la région.

En 2024, la région de Thiès a enregistré 12612 immatriculations d'entreprises au Numéro d'identification national des Entreprises et Associations (NINEA) ; ce qui représente une augmentation en valeur absolue de 635 unités par rapport à 2023 et une hausse de 5,3% en termes relatifs.

La répartition du nombre de NINEA répertorié par département en 2024 laisse entrevoir une plus forte demande dans les départements de Thiès (48,3%) et de Mbour (42,3%). La demande de NINEA est moins importante dans le département de Tivaouane (9,4%).

Selon le régime juridique, ces immatriculations sont majoritairement constituées d'entreprises individuelles (91,1%). Les personnes morales ne représentent que 8,9%. L'analyse selon le sexe des propriétaires des entreprises individuelles montre qu'environ sept personnes sur dix sont de sexe masculin.

Par rapport aux branches d'activités, parmi les entreprises immatriculées 56,4% ont

déclaré exercer dans le commerce et 23,7% font des prestations de service. Après ces deux secteurs, les activités les plus fréquentes dans les immatriculations, sont l'agriculture, l'élevage et la pêche (4,6%) et les BTP (4,4%).

Par ailleurs, la répartition des entreprises selon le critère du chiffre d'affaires en 2023 révèle une prédominance des « très petites entreprises » (57,0%) et des petites entreprises (31,4%). Les « moyennes entreprises » et les « grandes entreprises » représentent respectivement 7,9% et 3,7%.

Le Chiffre d'affaires des entreprises de la région est évalué à 406,9 milliards de FCFA en 2023, contre 400,3 milliards en 2022. L'activité économique de la région est portée principalement par le commerce (48,5%) et les services (30,7%). L'industrie génère 14,9% du chiffre d'affaires et les BTP(5,9%). Au cours des années sous revues, les industries affichent des Excédent Brut d'Exploitation (EBE) négatif, en relation avec les charges d'exploitation.

Définitions :

- **Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE)** est constitué par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée avec comme but exclusif de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité. Le GIE peut être créé sans capital de départ ;
- **L'Entreprise Individuelle (EI)** est une forme juridique qui concerne les personnes physiques dotée d'une personnalité juridique et désirant exercer une activité économique. Aucun capital n'est exigé pour le démarrage d'une EI ;
- **L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** est le solde du compte d'exploitation, pour les unités de production. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation ;
- **Le Chiffre d'Affaires (CA)** est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante. Sa formule : $\text{chiffre d'affaires} = \text{prix de vente} * \text{quantité vendues}$.

Tableau XVII-1.1 : Répartition des immatriculations au NINEA selon les départements

Département	2023	2024
MBOUR	4576	5335
THIES	6188	6097
TIVAOUANE	1213	1180
RÉGION DE THIES	11977	12612

Source : ANSD, RNEA, 2024

Tableau XVII-1.2 : Répartition des immatriculations au NINEA par type d'entreprise

FORME JURIDIQUE	2023	2024
Autres Personnes Morales	60	88
Autres Personnes Physiques imposables	2477	2611
Entreprise Personne Morale	1064	1033
Entreprise Personne Physique	8376	8880
Total	11977	12612

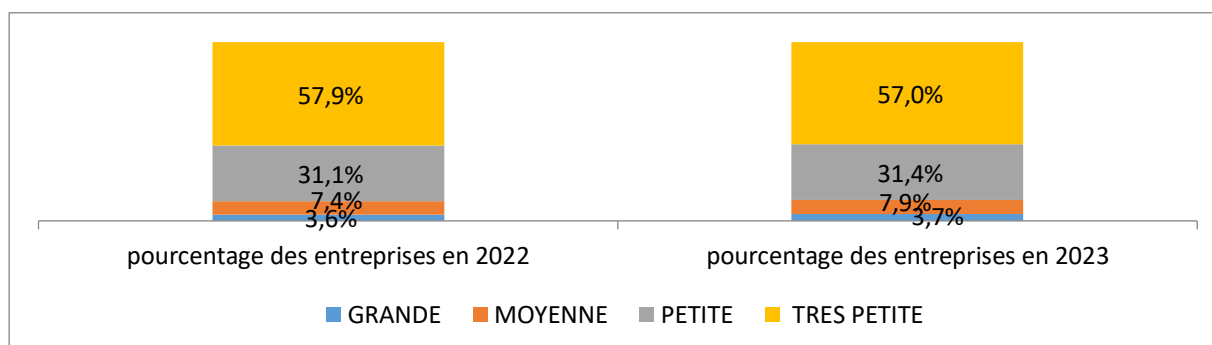
Source : ANSD, RNEA, 2024

Tableau XVII-1.3 : Répartition immatriculations au NINEA selon les branches d'activités

Branche d'activités	2023	2024
Agriculture, élevage	635	586
Autres Industries	197	251
Industries Alimentaire	166	160
Industries textiles	232	214
BTP	504	560
Commerce	6603	7108
Transport, télécommunication	403	490
Hôtels, bars, restaurant	251	248
Services Fournis aux entreprises	888	858
Services Personnel, Divers	2095	2137
Total	11974	12612

Source : ANSD, RNEA, 2024

Graphique XVII.1.1 : Répartition des entreprises formelles par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2022 et 2023 dans la région de Thiès



Source : ANSD, BDEF/Edition 2023

Tableau XVII.1.4: Taux de valeur ajoutée des entreprises formelles en 2022 et 2023 dans la région de Thiès (en millions de FCFA).

SECTEUR	Charges de personnel		Chiffre d'affaires		Valeur ajoutée		Excédent Brut d'exploitation	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
BTP	1 595,51	1 644,89	20 969,85	23 942,51	2663,813026	2735,301207	1068,30285	1090,407559
COMMERCE	4 187,83	4 359,58	195 045,28	197 275,57	5894,604202	9441,715725	1706,776326	5082,139586
INDUSTRIE	6 177,45	6 050,83	69 322,29	60 753,50	2973,591387	4501,911237	-3203,857621	-1548,921095
SERVICES	33 306,65	34 614,61	114 965,03	124 954,49	50976,75011	50152,08804	17670,10137	15537,4756
TOTAL	45 267,44	46 669,91	400 302,44	406 926,08	62 508,76	66 831,02	17 241,32	20 161,10

Source : ANSD, BDEF/Edition 2023

Chapitre XVIII : AGRICULTURE

XVIII.1 Caractéristiques des exploitations

L'agriculture constitue l'une des activités principales dans la région. Thiès est en effet une région agricole spécialisée dans l'horticulture mais également dans d'autres cultures. Du point de vue de la production, la région occupe-t-elle la première place pour l'horticulture et le manioc, la deuxième pour l'arboriculture fruitière. Elle occupe une place importante dans le bassin arachidier. Globalement, les principales cultures pratiquées dans la région sont : le mil, l'arachide, le niébé, le maïs, le sorgho, le manioc, etc.

Pour assurer la bonne marche et la réussite des campagnes agricoles de 2023/2024, le Gouvernement du Sénégal a pris un certain nombre de mesures d'accompagnement incitatives.

Ainsi, les autorités et acteurs de l'agriculture, ont consenti des efforts pour appuyer les producteurs en subventionnant les engrais et produits phytopharmaceutiques au début de chaque campagne.

La région a bénéficié de semences de différentes spéculations dont les plus importantes sont le manioc (6780 tonnes à la campagne 2022/2023 contre 2770 tonnes à la campagne 2023/2024, soit un repli de 59,1%), l'arachide (2621 tonnes lors de la campagne 2023/2024, accusant une hausse de 0,4% comparativement à la campagne 2022/2023).

Concernant le maïs local, la région a reçu 27 tonnes à la campagne 2023/2024. Par ailleurs une quantité de

378 tonnes de niébé a été reçue lors de la campagne 2023/2024. Il est à noter que pour l'approvisionnement en sorgho local, une baisse de 31,1% des quantités reçues est observée. Selon le département, force est de constater que l'essentiel des semences toutes spéculations confondues, soit 78%, a été fourni au département de Tivaouane.

Les engrais sont des substances organiques ou minérales, souvent utilisées en mélanges, destinées à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs, de façon à améliorer leur croissance, et à augmenter le rendement et la qualité des cultures.

Par ailleurs, la région a bénéficié d'engrais et d'autres fertilisants notamment l'engrais 6.20.10 (1815 tonnes), l'engrais 15.10.10 (760 tonnes), l'engrais 15.15.15 (150 tonnes), et l'urée (625 tonnes) au courant de la campagne 2023/2024.

Comparativement à la campagne précédente, les quantités reçues ont été renforcées avec respectivement une hausse de 42,4% pour (l'engrais 6.20.10), et 13,6% pour l'urée. En revanche s'agissant l'engrais 15.10.10 et les autres engrais et fertilisants les quantités reçues ont connu respectivement une hausse importante de 24,2% et 44% (Voir tableau XVIII.1.2 en annexe).

Tableau XVIII.1.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès

Semences		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %
Arachide	Reçu (T)	611	520	-14,9	560,1	624	11,4	1439	1477	2,6	2610	2621	0,4
	Vendu (T)	611	520	-14,9	552,6	624	12,9	1439	1477	2,6	2610	2621	0,4
	Reliquat (T)	0	0	0	7,5	0	0	0	0	0	0	0	0
Maïs local	Reçu (T)	0	27	27	0	0	0	0	0	0	0	27	27
	Vendu (T)	0	27	27	0	0	0	0	0	0	0	27	27
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorgho local	Reçu (T)	11,8	13	10,2	21	19	-9,5	15	19	26,7	47,8	32	-33,1
	Vendu (T)	7,6	12,8	68,4	21,0	18,00	-14,1	14,7	18,2	23,8	43,3	31	-28,4
	Reliquat (T)	4,2	0,2	-95,2	0,04	1	2400,0	0,3	0,3	0,0	4,5	0,5	-88,9
Riz	Reçu (T)	0	0	0	4	7	75,0	0	0	0	4	7	75,0
	Vendu (T)	0	0	0	4	7	75,0	0	0	0	4	7	75,0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Niébé	Reçu (T)	40	66	387,5	92	117	-28,3	268	195	-56,3	400	378	-5,5
	Vendu (T)	39,4	64,3	384,8	85,5	117	-24,8	263	191	-55,5	387,9	373	-3,8
	Reliquat (T)	0,6	1,8	533,3	6,5	0	-72,3	5	3,8	-100	0	5	500,0
Manioc	Reçu (ha)	1 385	0	-100,0	1 340	0	-100,0	4 055	2770	-31,7	6780	2770	-59,1
	Vendu (ha)	1 385	0	-100,0	1 340	0	-100,0	4 055	1630	-59,8	6780	1630	-76,0
	Reliquat (ha)	0	0	0,0	0	0	0,0	0	1140	0,0	0	1140	114000,0
Autres spéculations (Pastèque)	Reçu (T)	1,3	1,5	15,4	1,3	0,74	-43,1	1,5	1,71	14,0	4,1	3,9	-4,9
	Vendu (T)	0,8	1,3	62,5	1,2	0,74	-38,3	0,8	1,7	112,5	2,8	3,7	32,1
	Reliquat (T)	0,5	1,2	140,0	0,1	0	-100,0	0,7	0,054	-92,3	1,3	0,2	-84,6

Source : DRDR région de Thiès, 2024

XVIII.2 Production

L'agriculture constitue l'un des piliers déterminants de l'économie régionale. En effet, elle offre des potentialités réelles : une grande diversité de sols avec la présence des Niayes et une importante réserve de terres cultivables non encore exploitées. En effet, la région est subdivisée en trois zones agricoles spécifiques :

- la zone côtière des Niayes à vocation maraîchère et fruitière ;
- la zone centre à vocation arachidière arboricole et de manioc avec une nette orientation vers l'horticulture ;
- la zone Sud à vocation maraîchère et vivrière.

L'analyse de la production agricole porte sur les principales cultures vivrières (mil, sorgho, maïs) et cultures de rente (arachide, manioc, pastèque, bissap, sésame, niébé).

Les superficies emblavées des cultures céréalières sont estimées à 125 861 ha à la campagne 2023/2024, soit une baisse de 1% par rapport à la campagne précédente dont les superficies emblavées étaient estimées à 124 561 ha.

Cette légère hausse pourrait s'expliquer par une augmentation des superficies destinées à la culture du mil et du sorgho.

Par ailleurs, il est important de souligner, malgré une baisse des surfaces cultivées de maïs, les rendements et la production ont augmenté respectivement de 20,1% et 18,7%.

Les cultures sous pluie pratiquées dans la région sont l'arachide, l'huilerie, le niébé (ou haricot tacheté), le manioc, la pastèque, le bissap (oseille de Guinée) et le sésame.

Les terres utilisées pour ces cultures ont totalisé 199492 hectares la campagne 2023/2024, comparé à 203 937 hectares pour celle de 2022/2023, accusant une baisse de 4445 hectares, soit 2% en valeur relative. En ce qui concerne la production, elle était de 990 426 tonnes en 2023, contre 1 051 661 tonnes en 2022, ce qui représente une baisse de 6%. Quant aux rendements la même tendance est observée avec une hausse de 44%.

Définitions :

- La **Production Agricole** : Ensemble des activités développées par l'homme, qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation ;
- Le **rendement** désigne la productivité de l'agriculture. Il est exprimé sous la forme du rapport de la production par unité de surface. L'analyse porte sur les spéculations disponibles telles que le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide d'huilerie, le manioc et les pastèques.

Savoir plus :

https://www.thesaurus.gouv.gq.ca/tag/terme.do?id=10069#:~:text=Ensemble%20des%20activit%C3%A9s%20d%C3%A9velopp%C3%A9es%20par,sont%20n%C3%A9cessaires%20%C3%A0%20son%20alimentation.https://afristat.org/wp-content/uploads/2022/04/NotesCours_Agri.pdf

Tableau XVIII.2.1 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Variation %	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/ 2024	Variation %	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Variation %	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Variation %
Mil	Sup (Ha)	26 789	26 329	-2	54 951	54 428	-1,0	27 394	28 969	5,8	109 134	109 726	0,5
	Rdt (Kg/Ha)	920	755	-18	748	900	20,3	345	700	102,9	689	813	17,9
	Prod(T)	24 646	19 890	-19	41 076	48 985	19,3	9 451	20 279	114,6	75 173	89 154	18,6
Sorgho	Sup (Ha)	1 605	1 807	13	8 655	9 299	7,4	1 848	1 809	-2,1	12 108	12 914	6,7
	Rdt (Kg/Ha)	650	400	-38	800	897	12,1	350	250	-28,6	711	737	3,6
	Prod(T)	1043	723	-31	6 924	8 341	20,5	647	452	-30,1	8 614	9 516	10,5
Maïs	Sup (Ha)	833	781	-6	560	574	2,6	1 609	1 611	0,1	3 002	2 966	-1,2
	Rdt (Kg/Ha)	700	500	-29	650	1500	130,8	320	300	-6,3	487	585	20,1
	Prod(T)	583	390	-33	364	862	136,7	515	483	-6,2	1 462	1 735	18,7
Autres cultures vivrières (Sésame)	Sup (Ha)	50	31	-37,2	51	44	-13,1	106	180	69,6	317	255	-19,4
	Rdt (Kg/Ha)	552	552	0,0	585	585	0,0	558	558	0,0	544	562	3,4
	Prod(T)	28	17	-37,2	30	26	-13,1	59	100	69,6	172	144	-16,7

Source : DRDR région de Thiès, 2024

Tableau XVIII.2.2 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Variation %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Variation %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Variation %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	23 593	23 776	0,8	21 549	26 570	23,3	40 813	39 946	-2,1	85 955	90 292	5,0
	Rdt (Kg/Ha)	900	950	5,6	1000	1016	1,6	800	900	12,5	878	947	7,9
	Prod(T)	21 234	22 587	6,4	21 549	26 986	25,2	32 650	35 951	10,1	75 433	85 524	13,4
Manioc	Sup (Ha)	13 113	13 039	-0,6	7 816	8 498	8,7	37 923	37 912	0,0	58 852	59 449	1,0
	Rdt (Kg/Ha)	14000	15000	7,1	11800	12000	1,7	15000	16000	6,7	14 352	15 209	6,0
	Prod(T)	183 582	195 580	6,5	92 226	101 979	10,6	568 842	606 596	6,6	844 650	904 155	7,0
Pastèque	Sup (Ha)	810	795	-1,9	1 109	1 142	3,0	1 346	1 563	16,1	3 264	3 501	7,3
	Rdt (Kg/Ha)	11500	11000	-4,3	13000	11000	-15,4	12000	4000	-66,7	1221	7 874	544,9
	Prod(T)	9 312	8 750	-6,0	14 420	12 561	-12,9	16 146	6 253	-61,3	39 877	27 564	-30,9
Sésame	Sup (Ha)	50	31	-38,0	51	44	-13,7	106	180	69,8	207	255	23,2
	Rdt (Kg/Ha)	552	552	0,0	585	585	0,0	558	558	0,0	563	562	-0,2
	Prod(T)	28	17	-39,3	30	26	-13,3	59	100	69,5	117	144	23,1
Niébé	Sup (Ha)	19 950	14 320	-28,2	15 750	13 104	-16,8	19 959	18 571	-7,0	55 659	45 995	-17,4
	Rdt (Kg/Ha)	450	731	62,4	850	802	-5,6	400	716	79,0	545	745	36,7
	Prod(T)	8 978	10 468	16,6	13 388	10 509	-21,5	7 984	13 297	66,5	30 349	34 274	12,9

Source : DRDR région de Thiès, 2024

Chapitre XIX : ELEVAGE, FORETS ET PECHE

XIX.1 Elevage

Le secteur de l'élevage constitue un maillon essentiel de l'économie du Sénégal en général et de la région de Thiès en particulier. La pratique de l'élevage constitue l'une des principales activités créatrices de revenu et contribue à la satisfaction des besoins alimentaires des populations surtout en milieu rural. Au Sénégal, l'élevage se décompose en trois principaux types : un élevage pastoral supposé immuable, un élevage agro-pastoral et un élevage intensif urbain ou périurbain.

En ce qui concerne les infrastructures et équipements, 13 Parcs à vaccination ont été répertoriés dans les départements de Mbour (5) Thiès (5) et Tivaouane (3). Aussi, la région enregistrerait un seul abattoir moderne qui est abrité par le département de Mbour. A cela s'ajoute des Pharmacies et cliniques vétérinaires avec un effectif de 17 dont 8 à Thiès, 6 à Mbour et 3 à Tivaouane.

La région de Thiès compte 1 311 177 têtes de bétails lors de la campagne 2023/2024, composées principalement de 39,2% d'ovins, de 30,9% de caprins et de 19,1% de bovins. Les

ovins représentent 39,2% de l'effectif total et constituent les espèces les plus représentées dans la région. Les porcins sont moins représentés dans le cheptel de la région (2,9%).

S'agissant de la volaille, un effectif de 2 538 940 unités est enregistré dans la région lors de la campagne 2023/2024 dont la majorité (1509 608 unités) se retrouvent dans le département de Tivaouane, soit 59,5% de l'effectif global. Les autres départements ont enregistré un effectif de 549 770 à Thiès et 479562 à Mbour.

En ce qui concerne la production animale contrôlée, la région a enregistré 48150 bêtes abattues lors de la campagne 2023/2024, représentant 3990962 tonnes de viande. Suivant le département, les abattages sont répartis ainsi qu'il suit : 43,1% dans le département de Tivaouane, 36,7% dans le département de Mbour et 0,2% dans le département de Thiès.

Par ailleurs, la production de lait dans la région de Thiès est estimée à 1 041 838 litres en 2024.

Définitions :

- La **production animale** désigne l'ensemble des techniques relatives à l'élevage des animaux et dont sont issus divers produits propres à la consommation (viande, peaux, lait, etc.) ;
- Le **Cheptel** renvoie à l'ensemble des bestiaux (d'une exploitation, d'une région).

Tableau XIX.1.1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Thiès		Mbour		Tivaouane		Région	
	Campagne 2023 /2024	Campagne 2022 / 2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2022/2023
Bovins	49234	55 528	151 982	105 208	49 199	45 323	250 415	206 059
Ovins	160 704	95 575	135 871	139 810	217 745	80 050	514 320	315 435
Caprins	88 272	80273	183 952	121 673	132 665	66 958	404 889	268 904
Equins	16 721	18 988	21 805	29 086	16 203	24 196	54 729	60 491
Asins	12 253	14 543	20 386	28 970	12 782	16 862	45 421	72 154
Porcins	12 251	12 251	23 991	23 991	2 161	2 161	38 411	38 411
Total bétail	342 435	55 528	537 987	105 208	430 755	45 323	1 311 177	206 059
Volaille familiale	549 770	95 575	479 562	139 810	1 509 608	80 050	2 538 940	315 435

Source : Service régional de l'élevage

Tableau XIX.1.2 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Thiès selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Thiès		Tivaouane		Mbour		Région	
		Campagne 2023/2024	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2022/2023
Taureaux	Nb	2249	7427	3682	3367	4285	4690	10216	15484
	Poids (T.)	389805	1275,027	581990	559,49	787625,5	3401,014	1759420,5	5235,531
Bœufs	Nb	326	1348	647	698	823	854	1796	2900
	Poids (T.)	52462	3246,325	119840	99	165227	362,204	337529	3707,529
Vaches	Nb	1265	3453	2245	2340	3789	4078	7299	9871
	Poids (T.)	179386	495,477	261380	358,61	475623,5	1649,798	916389,5	2503,885
Jeunes	Nb	834	1534	1332	946	1267	1169	3433	3649
	Poids (T.)	87780	190,805	158430	159,06	284208,6	316,076	530418,6	665,941
Ovins	Nb	2610	13108	5676	4771	3463	3344	11749	21223
	Poids (T.)	77750	177,126	108630	63,565	47700	55,372	234080	296,063
Caprins	Nb	2419	12416	7191	6449	4047	3652	13657	22517
	Poids (T.)	87842	131,548	79890	158,742	45393	58,142	213125	348,432
Total	Nb	9703	39286	20773	18571	17674	17787	48150	75644
	Poids (T.)	875025	5516,308	1310160	1398,467	1805777,6	5842,606	3990962,6	12757,381

Source : Service régional de l'élevage

XIX.2 Gestion des forêts

La région de Thiès abrite 14 forêts classées en 2024, réparties entre Mbour (05), Tivaouane (05) et Thiès (04). L'ensemble des forêts s'étendent sur une superficie de 76 759,197 ha. Il est important de souligner certaines forêts classées s'étendent sur deux départements ou deux régions. Les forêts classées du département de Tivaouane occupent 14,4% de la surface totale, celui de Thiès 11,9% et Mbour 5,9%.

En vue de densifier les forêts de la région, l'Inspection régionale des Eaux et forêts prend l'initiative de mettre en place des régies de pépinières (21 au total) visant à faciliter le reboisement en 2024. Par ailleurs, il faut noter la disponibilité des pépinières privées/ individuelles (645). Au total, la région compte 677 pépinières en 2024 contre 558 pépinières en 2023, soit une hausse de 21,3%. Cette situation fait suite à la variation positive du nombre de pépinières dans les départements de Thiès (44,4%) et Tivaouane (25,5%). Par contre une baisse du nombre de pépinières est constaté dans celui de Mbour (61,3%). Il convient également de noter que l'écrasante majorité des pépinières privées sont identifiées dans le département de Tivaouane (97,7%). En outre, la région enregistre que 5 pépinières scolaires dont 3 dans le département de Thiès, et un dans chacun des autres départements.

Par ailleurs, force est de constater que les pépinières de la région regorgent un nombre

important de plants pouvant alimenter les forêts classées et le besoin en reboisement. Au total, 1 046 292 plants ont été répertoriés dans la région en 2024, contre 1 471 797 en 2023, soit une baisse de 28,9%.

Selon le département, les plants sont répartis en 2024 ainsi qu'il suit : Tivaouane (699 254 plants), Thiès (239 774 plants) et Mbour (107 064 plants). De plus selon l'espèce, 51,8% des plants produits sont de types fruitières, 38,25% de types forestières, 7,7% de types ornementales et 2,3% de types fruitières forestières.

En ce qui concerne la production forestière, 21379,4 tonnes de charbon de bois ont été produits en 2024, 18557 m³ volume de bois d'œuvre, 3148 steres de bois d'artisanat, 11247 steres de bois de chauffe et 38,35 tonnes de produits de cueillette (Voir tableau XIX.2.5 en annexe).

En dépit de tous les efforts, la région est confrontée à des cas de feux de brouses. En effet, entre 2023 et 2024, le nombre de cas de feux de brousse a connu une hausse de (91,7%), passant de 36 cas en 2023 à 69 cas en 2024. Ces feux de brouses ont affecté 579,31 ha en 2023 contre 709,51 ha en 2024. Les feux de brouses sont plus récurrents dans le département de Mbour (38 cas) même si ceux de Thiès et Tivaouane ont enregistré 22 cas et 9 cas, respectivement.

Définitions :

- **Forêt classée**: forêt constituée en vue de la conservation des sols, des eaux, de la diversité biologique et d'écosystèmes particuliers ou fragiles et de la garantie d'une production durable par tout moyen approprié de gestion ou de protection ;

- Les **ressources forestières** sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains.

En savoir plus :

https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/code_forestier_senegal_2018.pdf
<https://economy-pedia.com/11032791-forest-resources>

Tableau XIX.2.1 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km ²)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Thiès	1873	4	22326,327	11,9
Mbour	1607	5	9467,65	5,9
Tivaouane	3121	5	44965,22	14,4
Région	6601	14	76759,197	11,6

Source : IREF Thiès, 2024

Tableau XIX.2.2 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2023	2024	Variatio n %	2023	2024	Variatio n %	2023	2024	Variatio n %	2023	2024	Variatio n %
Régie	pépinières	6	6	0,0	6	7	16,7	8	8	0,0	20	21	5,0
	plants	122102	126907	3,9	82382	82830	0,5	199402	173045	-13,2	403886	382782	-5,2
Villageoises/ Communautaires	pépinières	1	5	400,0	13	1	-92,3	3	1	-66,7	17	7	-58,8
	plants	500	33896	6679,2	11989	4000	-66,6	5900	7656	29,8	18389	45552	147,7
Privées / Individuelles	pépinières	10	12	20,0	10	3	-70,0	498	630	26,5	518	645	24,5
	plants	527874	63471	-88,0	19530	4734	-75,8	497433	518553	4,2	1044837	586758	-43,8
Scolaires	pépinières	1	3	200,0	2	1	-50,0	1	1	0,0	4	5	25,0
	plants	700	15500	2114,3	3865	15500	301,0	120	200	66,7	4685	31200	566,0
Total	pépinières	18	26	44,4	31	12	-61,3	509	639	25,5	558	677	21,3
	plants	651176	239774	-63,2	117766	107064	-9,1	702735	699254	-0,5	1471797	1046292	-28,9

Source : IREF Thiès, 2024

Tableau XIX.2.3: Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %
Forestières	60236	59006	-2,0	87432	59355	-32,1	203861	218382	7,1	351529	336743	-4,2
Fruitières	6970	2835	-59,3	1961	3859	96,8	429866	450483	4,8	438797	457177	4,2
Fruitières forestières	8430	3047	-63,9	3440	4449	29,3	57847	12658	-78,1	69717	20154	-71,1
Ornementales	1700	10770	533,5	24933	39401	58,0	11161	17731	58,9	37794	67902	79,7
Total	77336	75658	-2,2	117766	107064	-9,1	702735	699254	-0,5	897837	881976	-1,8

Source : IREF Thiès, 2024

Tableau XIX.2.4 :Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2023		2024		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superfici es brulées	Nb de cas	Superfici es brulées
Thiès	9	96,5	22	226,8	+ 144,44	+135,03
Mbour	22	449,31	38	335,26	-72,73	-25,38
Tivaouane	5	33,5	9	147,45	+80	+340,15
Région	36	579,31	69	709,51	+94,4	+22,48

Source : IREF Thiès, 2024

XIX.3 Pêche – Aquaculture

La région de Thiès dispose d'une double façade maritime (Nord et Sud) séparée par le littoral de la région de Dakar. Elle contribue de manière considérable à la sécurité alimentaire au niveau national par les débarquements de produits halieutiques. La côte-nord (grande côte), joignant les départements de Thiès et Tivaouane, est marquée par l'existence d'une campagne de pêche annuelle particulière (octobre à juin). Celle-ci mobilise une forte concentration de population de pêcheurs, mareyeurs et transformatrices en provenance d'horizons divers rendant exigües les aires de débarquement et de transformation artisanale à certaines périodes à Cayar et à Fass Boye. La côte sud, représentant une section du littoral de la petite côte, se situe dans le département de Mbour, avec de grands ports de pêche comme Joal, Mbour, Ngaparou et Pointe Sarène. Elle est marquée par une activité de pêche annuelle permanente.

Dans le secteur 6748 pirogues sont déployées pour la pêche maritime en 2024, contre 5745 en 2023, soit une hausse relative de 17,46%.

Le département de Mbour compte le plus d'embarcations (71,6%) suivi respectivement des départements de Tivaouane (14,4%) et de Tivaouane (14,0%).

Par ailleurs, les acteurs de la pêche régionale assurent une production annuelle en 2024 de 113139 tonnes, d'une valeur de 58,664 milliards de FCFA, soit une hausse de 11,2% comparativement à l'année 2023. Il convient de noter que près de 75,6% de la production de la pêche a lieu dans le département de Mbour. Le département de Thiès en occupe 13,4% et celui de Tivaouane 11,0%.

En 2024, la production de la pêche est destinée majoritairement au mareyage (33,8%), à la transformation artisanale (31,9%) et à la transformation industrielle (30,3%). La consommation locale ne représente que 3,9%.

Pour les produits transformés, on note une augmentation de 21,4% de la quantité transformée par rapport à 2023.

Définitions :

- **Pêche Continentale (PC)** : La pêche continentale par capture est une collecte d'organismes aquatiques (surtout des poissons mais aussi de grands crustacés : langouste, homard, crabe araignée, etc.) dans des eaux continentales à l'état naturel ou aménagées ;
- **Pêche Maritime (PM)** : La pêche maritime par capture est une collecte d'organismes aquatiques (surtout des poissons mais aussi de grands crustacés : langouste, homard, crabe araignée, etc.) dans les eaux maritimes ;
- La **pêche artisanale** distingue des pêches qui impliquent des opérateurs techniques mais non-industrialisés; typiquement une opération peu importante, décentralisée.

En savoir plus :

[https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/6334/peche-continentale#:~:text=P%C3%A4che%20continentale%20\(loc.,l'%C3%A9tat%20naturel%20ou%20am%C3%A9nag%C3%A9es.](https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/6334/peche-continentale#:~:text=P%C3%A4che%20continentale%20(loc.,l'%C3%A9tat%20naturel%20ou%20am%C3%A9nag%C3%A9es.)

<https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/4.Code-maritime.pdf>

Tableau XIX.3.1: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de pirogues		
		PC	PM	Total
Thiès	2023	-	827	827
	2024	-	942	942
Mbour	2023	-	4155	4 155
	2024	-	4831	4 831
Tivaouane	2023	-	763	763
	2024	-	975	975
TOTAL	2023	-	5745	5 745
	2024	-	6748	6 748
	Variation %	-	17,4	17,4

Source : Service régional de la pêche et de la surveillance

Tableau XIX.3.2 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs (F CFA)		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Thiès	2023	-	20332	20 332	-	11735756675	11735756675
	2024	-	15148	15 148	-	7293157750	7293157750
Mbour	2023	-	70985	70 985	-	37645329050	37645329050
	2024	-	85500	85 500	-	42550598041	42550598041
Tivaouane	2023	-	10426	10 426	-	7441666750	7441666750
	2024	-	12491	12 491	-	8820357080	8820357080
TOTAL	2023	-	101743	101743	-	56822752475	56822752475
	2024	-	113139	113139	-	58664112871	58664112871
	Variation %	-	11,2	11,2	-	3,2	3,2

Source : Service régional de la pêche et de la surveillance

Tableau XIX.3.3 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Thiès		Mbour		Tivaouane		Région		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	Variation %
Consommation locale	287	70	6697	3311	623	1060	7607	4441	-41,6
Mareyage	5127	5325	18 586	27245	5057	5681	28770	38251	33,0
Transformation industrielle	12074	7664	26 031	22591	3759	4087	41864	34342	-18,0
Transformation artisanale	2914	2089	26 355	32379	1441	1663	30710	36131	17,7
Total	20402	15148	77 669	85526	10880	12491	108951	113165	3,9

Source : Service régional de la pêche et de la surveillance

Chapitre XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XX.1 Mines et carrières

La région de Thiès est riche en substances minières telles que l'attapulgite, le phosphate, le calcaire, le basalte, le grès, le sable, etc. Elle est l'une des régions les plus dynamiques en matière de production et d'exploitation des mines et de carrières au Sénégal comme en atteste la présence de grandes entreprises d'exploitation minières telles que les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), Eramet Grande Côte et Dangote Cement. La région de Thiès présente un potentiel minier assez diversifié. Les activités du Service régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil, et le contrôle des bijoux en or.

Au titre de l'année 2024, la région de Thiès a enregistré 39 carrières et 05 mines d'attapulgite et de phosphate, soit un total de 44 sites. Ces derniers sont essentiellement constitués de carrières de sable (18 au total) et de calcaire (au

nombre de 09). Les mines sont constituées de 03 sites d'Attapulgite et de 02 sites de phosphate.

Par ailleurs, il a été noté un gain de la production en volume du calcaire (186,3%), du basalte (78,2%) et de l'argile (32,2%) au courant de l'année 2024 par rapport à l'année 2023.

En revanche, la production de grès s'est repliée de 52,3%, en glissement annuel. Parallèlement, la valeur commerciale du calcaire (59,8%) et de l'argile (32,2%) s'est appréciée, contrairement pour le grès (-52,3%) et le basalte (-0,2%) où les productions se sont repliées sur la même période.

Relativement aux mines, la production en volume et la valeur commerciale de l'Attapulgite ont simultanément chuté de 33,3% et 50,0%, respectivement. Par contre, la production en volume du phosphate s'est légèrement accrue de 0,4%.

Définitions :

- Une carrière est le lieu d'où sont extraits des matériaux de construction tels que la pierre (la carrière est dans ce cas parfois appelée perrière), le sable ou différents minéraux non métalliques ou carbonifères ;
- Une mine est une zone où l'on exploite des substances utiles (autres que des matériaux rocheux) sous forme de gisement ou de filon, soit à ciel ouvert, soit par puits et galeries.

Tableau XX.1.1 : Situation des carrières et mines

Type	Nombre	Localisation
Sable	18	Cayar, Diender, Keur Moussa Hann, Tivaouane, Ngaye Mékhé, Keur Mory, Keur Ndiaga Sarr
Calcaire	9	Bandia, Allou Kagne, Pout
Basalte	6	Diack, Pout
Grés	3	Toglou
Argile	3	Thicky
Attapulгите	3	Pout, Allou Kagne, Mbodiène, Nianing
Phosphate	2	Lam-Lam, ICS
Total 2024	44	

Source : Service régional des mines et de la géologie, 2024

Tableau XX.1.2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2023		2024		Variation en %	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
	(en m ³)	(en 1000 FCFA)	(en m ³)	(en 1000 FCFA)		
Calcaire	410 864,8	155 754	1 176 113,0	248 827	186,3	59,8
Basalte	3 631 109,1	2 156 552	6 471 526,0	2 153 196	78,2	-0,2
grés	27 439,7	13 719	13 075,8	6 538	-52,3	-52,3
Argile	19 700,0	9 850	26 042,0	13 021	32,2	32,2
Total	-	2 335 875	-	2 421 583	-	3,7

Source : Service régional des mines et de la géologie, 2024

Tableau XX.1.3 : Evolution de la production des mines selon le volume et la valeur

Type	2023		2024		Variation en %	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	valeur
	(en m ³)	(en 1000 FCFA)	(en m ³)	(en 1000 FCFA)		
Attapulгите	186 040	51162,7	124074,6	62037,3	-33,3	-50,0
Phosphate	2001589	-	2008703,7	-	0,4	-

Source : Service régional des mines et de la géologie, 2024

XX.2 Energie

L'alimentation en électricité du pays est assurée par la Société nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Ses missions se résument à la production, au transport, à la distribution et à la commercialisation d'électricité. La Senelec dessert trois types d'abonnés : les abonnés de la BT (basse tension), les abonnés de la MT (Moyenne tension) et ceux de la HT (Haute tension).

Dans la région de Thiès, le nombre total d'abonnés de la SENELEC a évolué à la hausse de 17,28% au courant de l'année 2024, passant de 330 684 abonnés en 2023 à 387 832 abonnés en 2024.

Il convient de noter que trois (03) abonnés de type haute tension sont recensés dans la région en 2024 : il s'agit des sociétés des industries chimiques du Sénégal (ICS) et des cimenteries de Thiès.

S'agissant de la consommation d'électricité dans la région, elle a connu une hausse de 9,05% : elle est de 715 847 298 kw/h en 2023 contre 780 614 129 kw/h en 2024.

En outre, entre 2022 et 2023, les consommations des abonnés « basse tension » (+10,0%), « moyenne tension » (+9,0%) et « haute tension » (+4,0%) se sont simultanément accrues en glissement annuel.

Définitions :

- La **Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC)** est une société anonyme à capitaux publics majoritaires, concessionnaire de la production, du transport, de la distribution et de la vente de l'énergie électrique au Sénégal ;
- **Electricité moyenne tension** : les lignes « moyenne tension » permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV ;
- **Electricité basse tension** : les lignes « basse tension » sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans ;
- En ce qui concerne **la haute tension**, la HTA, appelée aussi domaine de moyenne tension, couvre une plage de comprise entre 1000 et 50 000 volts en régime alternatif, 1500 et 75 000 en régime continu ;

En savoir plus

<https://www.senelec.sn/rapport-annuel-senelec>

Tableau XX.2.1 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Années	BT (basse tension)	MT (Moyenne tension)	HT (Haute tension)	Total
Région de Thiès	2023	330 138	543	3	330 684
	2024	387 218	611	3	387 832
	Var. 23/24 (%)	17,29	12,52	0,00	17,28

Source : SENELEC

Tableau XX.2.1 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kw/h)	MT (en kw/h)	HT (en kw/h)	Total (en kw/h)
Région de Thiès	2023	385 778 436	259 724 664	70 344 198	715 847 298
	2024	424 356 280	283 099 884	73 157 966	780 614 129
	Var. 23/24 (%)	10,00	9,00	4,00	9,05

Source : SENELEC

Chapitre XXI : COMMERCE - SERVICES

XXI.1 Commerce

Le Commerce occupe une place prépondérante dans l'économie de la région de Thiès. Cette dernière abrite au total 52 marchés en 2024 dont 19 marchés dans le département de Mbour, 18 dans le département de Thiès et 15 dans celui de Tivaouane.

Selon le type, la région compte 34 marchés permanents et 18 marchés hebdomadaires. Les marchés permanents sont localisés dans les départements Thiès (13), Mbour (11) et Tivaouane (10). En ce qui concerne les marchés hebdomadaires, ils sont localisés essentiellement dans le département de Mbour (08). Les départements de Thiès et de

Tivaouane regroupent chacun 05 marchés hebdomadaires.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des prix des produits agricoles entre 2023 et 2024 permet de constater une chute de la plupart des prix, notamment pour ceux du « mil à la production » (-25,2%), du « sorgho à la production » (-25,2%), du « Mil au détail » (-23,1%), du « Sorgho au détail » (-18,1%) et du « maïs à la production » (-12,9%).

En revanche, les prix du « Riz importé brisé parfumé » (+20,4%), du « Riz local décortiqué » (+5,1%) et du « Riz importé brisé parfumé » (+1,6%) se sont appréciés, en glissement annuel.

Définitions :

- Un **marché hebdomadaire** est un marché qui se produit chaque semaine, une fois par semaine, par opposition à quotidien ou permanent, mensuel ;
- A la différence du marché hebdomadaire, le **marché permanent** se produit au quotidien.

Tableau XXI.1.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Thiès	2023	13	05	18
	2024	13	05	18
Département Mbour	2023	11	08	19
	2024	11	08	19
Département Tivaouane	2023	10	05	15
	2024	10	05	15
Région de Thiès	2023	34	18	52
	2024	34	18	52

Source : Service régional du Commerce

Tableau XXI.1.2 : Evolution des prix annuels moyens des céréales dans la région de Thiès

PRIX PRODUITS AGRICOLES (EN FCFA)	2023	2024	Var. 23/24 (%)
Mais au détail	363	327	-9,9
Mais importé	368	332	-9,8
Mais à la production	333	290	-12,9
Mil au détail	472	363	-23,1
Mil à la production	425	318	-25,2
Riz importé brisé ordinaire	348	419	20,4
Riz importé brisé parfumé	497	505	1,6
Riz local décortiqué	391	411	5,1
Sorgho au détail	452	370	-18,1
Sorgho à la production	425	318	-25,2

Source : ANSD, Bulletin des Statistiques Economiques et Financières de décembre 2024

XXI.2 Transport

Le transport joue un rôle capital dans le développement économique et social de la région. La mobilité des personnes, des biens et des informations, est une condition nécessaire au progrès économique. C'est ainsi que le gouvernement, conscient des enjeux, du rôle et de l'importance du secteur des transports dans l'appui au reste de l'économie, s'est assigné des programmes de réalisation de grands travaux et de projets structurants qui vont notamment permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport.

Les véhicules immatriculés dans la région au courant de l'année 2024 sont répartis entre 59,2% de véhicules d'occasion et 40,8% de véhicules neufs. L'écart proportionnel est plus marquant en 2023 où les véhicules d'occasion occupent 81,7% et les véhicules neufs 18,3%.

L'analyse de la situation du réseau routier en 2024 affiche que 2 240,34 kilomètres traversent la région, soit une progression de 1,3% comparativement à l'année 2023 où le linéaire du réseau routier mesurait 2 212,34km. Cette augmentation est portée par le prolongement du réseau régional non bitumé de 3,3%, notamment dans le département de Tivaouane (9,6%).

Le linéaire routier est constitué de l'autoroute (139,95 km), de routes nationales (376,18 km), de routes régionales (412,93 km), de routes départementales (186,7 km) et essentiellement de routes non classées (1124,58 km).

Force est de constater que 60,7% du réseau routier n'est pas bitumé. Cette situation laisse apparaître la nécessité de renforcer les infrastructures routières dans la région à travers le bitumage des routes.

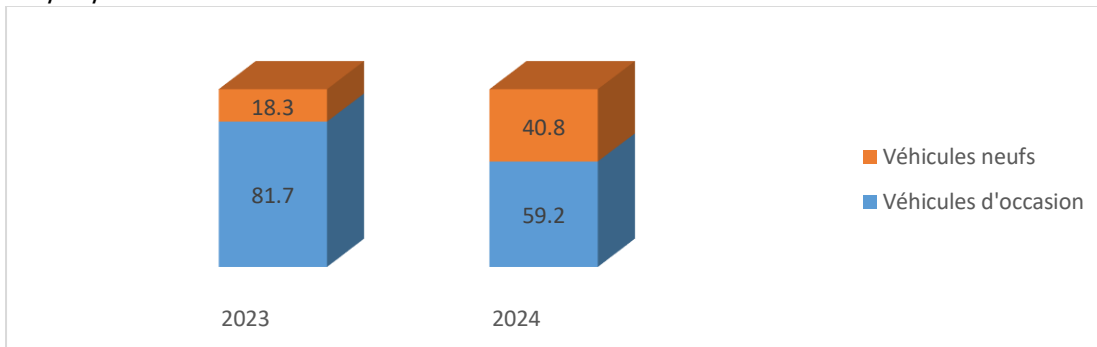
Définitions :

- **Transport Terrestre** : Le transport Terrestre est une activité par laquelle une personne physique ou morale déplace d'un point à un autre, au moyen d'un véhicule routier ou ferroviaire, des personnes ou des marchandises ;
- Le **transport routier** est un mode de transport utilisant les véhicules suivants : les automobiles, les véhicules utilitaires (légers et lourds) et les deux-roues ;
- **L'immatriculation** est une série de caractères (chiffres et lettres) qui permet d'identifier un véhicule. L'inscription de ce dernier s'effectue dans un registre public et est rendue obligatoire par la loi ;
- **Routes Nationales** : Ce sont des routes destinées à assurer les liaisons à grande distance entre plusieurs régions ou entre ces régions et les Etats limitrophes ;
- **Routes régionales** : Ce sont routes qui relient entre eux les départements d'une région ou qui assurent des liaisons inter-régionales ;
- **Routes départementales** : Ce sont routes qui relient les arrondissements d'un département ou assurent la desserte d'un département.

En savoir plus :

- <https://sentresor.org/app/uploads/Loi-n%C2%B02022-05-du-15-04-2022-portant-cre%C3%81ation-CETUD.pdf>

Graphique XXI.2.1 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état



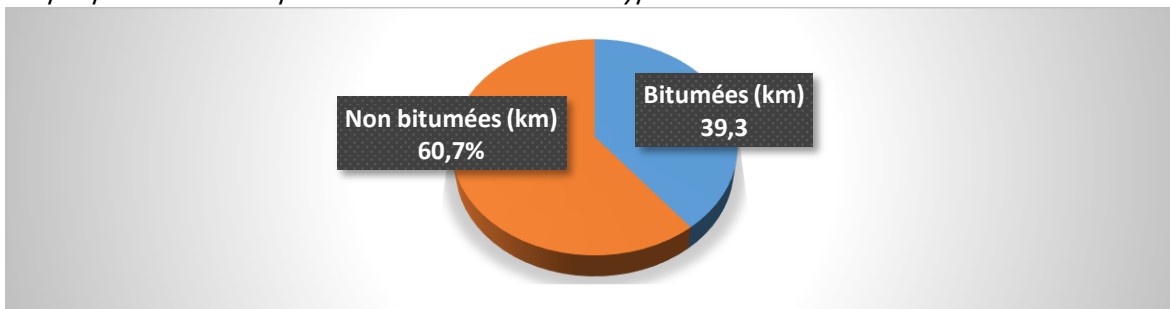
Source : Direction régionale des Infrastructures et des Transports terrestres

Tableau XXI.2.1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2023	2024	Variation	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
Autoroutes	Bitumées (km)	69,7	69,7	0	42,1	70,1	66	0	0	0	111,9	139,9	25
	Total (km)	69,7	69,7	0	42,1	70,1	66	0	0	0	111,9	139,9	25
Nationales	Bitumées (km)	105,4	105,4	0	78,0	78,0	0	117,3	117,38	0	300,8	300,8	0
	Non bitumées (km)	24,9	24,9	0	0	0	0	50,3	50,35	0	75,2	75,2	0
	Total (km)	130,3	130,3	0	78,0	78,0	0	167,7	167,73	0	376,1	376,1	0
Régionales	Bitumées (km)	70,8	70,8	0	134,4	134,4	0	115,9	115,98	0	321,2	321,2	0
	Non bitumées (km)	41,9	41,9	0	49,7	49,7	0	0	0	0	91,6	91,6	0
	Total (km)	112,77	112,7	0	184,1	184,1	0	115,9	115,98	0	412,9	412,9	0
Départementales	Bitumées (km)	29,49	29,4	0	29,8	29,8	0	1,2	1,25	0	60,5	60,5	0
	Non bitumées (km)	15,97	15,9	0	14,5	14,5	0	95,6	95,68	0	126,1	126,1	0
	Total (km)	45,46	45,4	0	44,31	44,3	0	96,9	96,93	0	186,7	186,7	0
Non classées	Bitumées (km)	21,38	21,3	0	9,0	9,0	0	26,6	26,65	0	57,07	57,0	0
	Non bitumées (km)	421,62	421,6	0	225,6	225,6	0	420,2	420,27	0	1067,5	1067,5	0
	Total (km)	443,00	443,0	0	234,6	234,6	0	446,9	446,92	0	1124,5	1124,5	0
Ensemble	Bitumées (km)	296,96	296,9	0	293,4	321,4	10%	261,2	261,26	0	851,7	879,7	0
	Non bitumées (km)	504,44	504,4	0	289,8	289,8	0	566,3	566,3	0	1360,6	1360,6	0
	Total (km)	801,40	801,4	0	583,3	611,3	5%	827,5	827,56	0	2212,3	2240,3	1%

Source : Direction régionale des Infrastructures et des Transports terrestres, 2024

Graphique XXI.2.2 : Répartition des routes selon le type



Source : Bureau régional des transports routiers, 2024

XXI.3 Tourisme

Le tourisme constitue l'un des secteurs les plus importants de la région. Il contribue à l'économie régionale à travers toutes les activités connexes et constitue un secteur à forte création d'emplois. L'offre touristique dans la région est essentiellement balnéaire, et est concentrée entre Saly Portudal, Nianning, Somone et Toubab Dialaw. La région bénéficie d'immenses potentialités liées à sa position stratégique, ses sites touristiques, ses grands hôtels et ses belles plages.

Le tourisme de la région est essentiellement balnéaire dans le département de Mbour (avec la station touristique de Saly Portudal, Pointe Sarène, les sites de Somone, Nianing, Joal). Le département de Thiès qui abrite l'Administration régionale, est caractérisé par un tourisme d'affaires (organisation de séminaires, réunions, etc.) et le département de Tivaouane se distingue par le développement du tourisme religieux.

L'analyse de l'intensité du flux touristique a permis d'identifier deux (02) saisons. La Haute saison touristique correspond aux mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre. Durant cette saison, le secteur touristique enregistre ses chiffres d'affaires les plus élevés. Le mois de décembre est celui qui enregistre le plus de touristes non-résidents. La basse saison, touristique moins performante en

terme de flux touristique, va de mai à octobre et le mois de septembre. Elle enregistre moins de touristes non-résidents.

Les données utilisées dans la présente édition de la SES font référence à l'ensemble des structures identifiées par le Service régional du tourisme de Thiès, au-delà des structures agréées qui ont été analysées dans l'édition précédente.

La région de Thiès qui abrite la station balnéaire de Saly Portudal est vue comme l'épicentre de l'activité touristique au Sénégal, en relation avec le développement du tourisme sur la petite côte.

Au courant de l'année 2024, il a été enregistré 864 réceptifs hôteliers dont l'essentiel (90,2%) se retrouve dans le département de Mbour. Les départements de Thiès et Mbour abritent, respectivement 8,3% et 1,5% des réceptifs. La capacité des chambres de la région est évaluée à 8 629 chambres et la capacité des lits à 18 191 lits

Selon le type de structure, l'infrastructure hôtelière de la région est essentiellement composée de résidences (56,4%), suivies des hôtels (21,2%) et des auberges (19,2%), et dans une faible proportion de campements (2,9%). Les Gîtes et les Centres d'accueil ne représentent que 0,1%.

Définitions :

- Le **tourisme** est un phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques (définition OMT) ;
- **Réceptif (hôtelier) : hôtel, résidence, auberge, campement** : C'est un établissement d'hébergement qui offre des chambres ou des appartements meublés en location, soit à une clientèle de passage soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou un mois qui sauf, exception, n'y élit pas domicile.

Savoir plus :

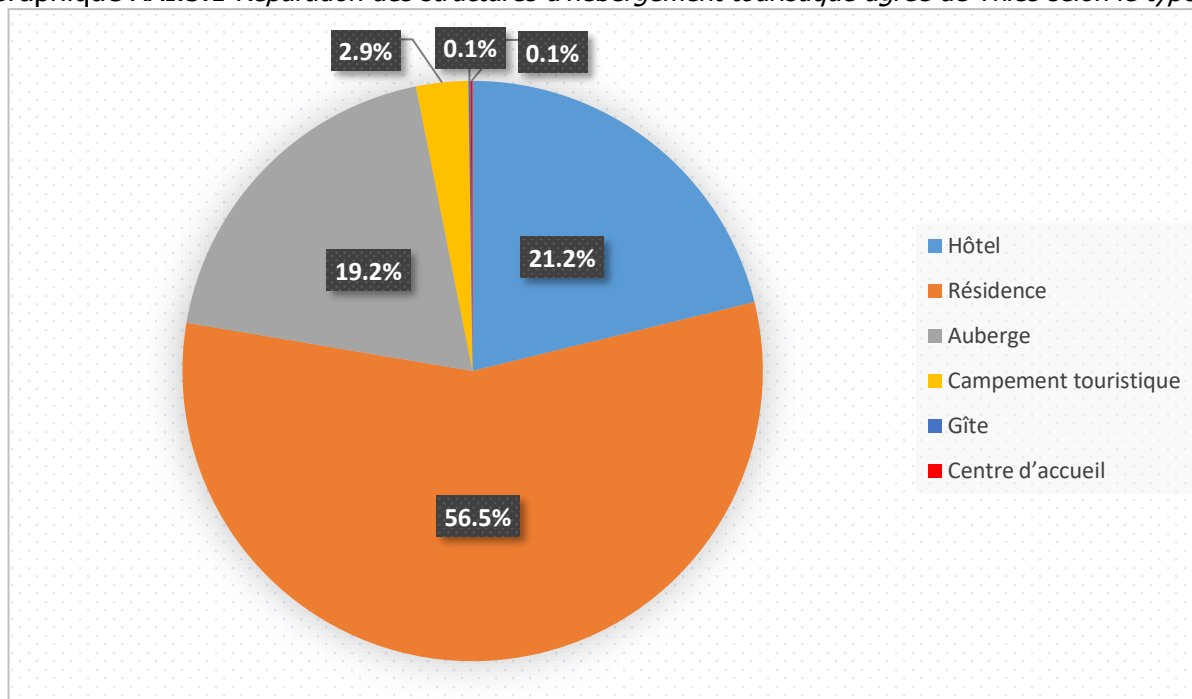
<https://www.unwto.org/fr/glossaire-de-tourisme>

Tableau XXI.3.1 : Répartition des Etablissements d'hébergement Touristique agréés

Réceptifs		Thiès	Mbour	Tivaouane	Région Thiès
Hôtel	Réceptifs	33	144	6	183
	Chambres	291	4768	119	5178
	Lits	1390	9642	218	11250
Résidence	Réceptifs	23	465	0	488
	Chambres	217	1818	0	2035
	Lits	426	3639	0	4065
Auberge	Réceptifs	15	146	5	166
	Chambres	111	1023	45	1179
	Lits	222	2078	90	2390
Campement touristique	Réceptifs	0	24	1	25
	Chambres	0	208	14	222
	Lits	0	418	28	446
Gîte	Réceptifs	0	0	1	1
	Chambres	0	0	5	5
	Lits	0	0	20	20
Centre d'accueil	Réceptifs	1	0	0	1
	Chambres	10	0	0	10
	Lits	20	0	0	20
Total	Réceptifs	72	779	13	864
	Chambres	629	7817	183	8629
	Lits	2058	15777	356	18191

Source : Service régional du tourisme de Thiès, 2024

Graphique XXI.3.1 Répartition des structures d'hébergement touristique agréée de Thiès selon le type



Source : Service régional du tourisme de Thiès, 2024

SECTION G : ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES*

Chapitre XXII : GLOSSAIRES

- **Aides familiaux** : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi ;
- **Aquaculture** : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage ;
- **Budget** : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique ;
- **Chômeur** : Au sens du Bureau international du Travail (BIT), les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays ;
- **Circonscription administrative** : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement ;
- **Conflit collectif** : désaccord entre les travailleurs organisés ou non en syndicat et leur(s) employeur (s) appartenant ou non à une organisation patronale portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'intérêt collectif des travailleurs sur leurs lieux de travail ;
- **Contrat collectif** : aussi appelé contrat groupe, est une forme de contrat d'assurances. Il est en général souscrit par un employeur au profit de ses employés ou par une association pour le compte de ses membres. Le contrat collectif peut être obligatoire ou facultatif ;
- **Contrat individuel de travail** : contrat par lequel le travailleur s'engage, pour une durée déterminée ou indéterminée, à travailler à temps plein ou à temps partiel au service de l'employeur et celui-ci à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni ;
- **Collectivité territoriale** : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation ;

- **Densité de population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré ;
- **Electricité moyenne tension** : les lignes « moyenne tension » permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV ;
- **Électricité basse tension** : les lignes « basse tension » sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans ;
-
- En ce qui concerne **la haute tension**, la HTA, appelée aussi domaine de moyenne tension, couvre une plage de comprise entre 1000 et 50 000 volts en régime alternatif, 1500 et 75 000 en régime continu ;
- **Finance publique** : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics ;
- **Finances publiques locales** : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale ;
- **L'Immatriculation** est une série de caractères (chiffres et lettres) qui permet d'identifier un véhicule. L'inscription de ce dernier s'effectue dans un registre public et est rendue obligatoire par la loi ;
- **L'Indice synthétique de fécondité (ISF)** réfère au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée. En général, « l'ISF » est calculé pour les femmes de 15 à 49 ans. Il s'agit de la fourchette d'âge pour laquelle les taux de fécondité par âge sont généralement calculés, étant donné la très petite proportion de naissances chez les femmes en dehors de cette fourchette d'âge ;
- **Le Lotissement** est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau et en électricité ;
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC)** : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an ;
- On appelle **Migration**, tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale ;
- **Population en âge de travailler** : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus ;
- **Population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur lieu de travail ;
- **Population carcérale** : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par

l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre ;

- **Population pénale** : *C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j ;*
- **Personne écrouée** : *On dit qu'une personne est écrouée, lorsqu'elle est mise en détention, en prison. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile ;*
- **Population active** : *les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise ;*
- **Projections de population** : *fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations... ou de tout territoire ad hoc ;*
- **Programmes de santé** : *C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, les programmes de promotion de la maternité sans risque, etc. ;*
- **Pyramide des âges** : *répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité ;*
- **Ratio de dépendance démographique** : *le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans ;*
- **Rapport de masculinité** : *Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âges est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ;*
- **Réceptif (hôtelière) : hôtel, auberge, campement** : *C'est un établissement d'hébergement qui offre des chambres ou des appartements meublés en location. Soit à une clientèle de passage soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou un mois qui sauf, exception, n'y élit pas domicile ;*
- **Système Financier Décentralisé** : *Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations ;*

- **Le taux d'abandon** est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré ;
- **Taux d'achèvement du cycle primaire** : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année ;
- **Taux de redoublement** : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n ;

- **Taux d'urbanisation** : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes ;
- **Taux brut de scolarisation** : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée ;

- **Tourisme** : phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques ;
- Le **Transport routier** est un mode de transport utilisant les véhicules suivants : les automobiles, les véhicules utilitaires (légers et lourds) et les deux-roues ;

- Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année) ;
- Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année ;
- Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Chapitre XXIII : INDEX MOTS CLES

A

Agriculture.....	136
ANSD.....	136
Aquaculture.....	136
Assainissement.....	136

C

Campagne agricole.....	136
Carrières.....	136
Climat.....	136
<i>collectivités territoriales</i>	132
Collectivités territoriales.....	136
Commerce.....	136
CPN.....	136
CPON.....	136
<i>culture</i>	131

D

Démographie.....	136
densité	131
Densité.....	136
<i>département</i>	131, 133
Département de Mbour.....	136
Département de Thiès.....	136
Département de Tivaouane.....	136

E

<i>eau</i>	131
Eau.....	136
Education.....	136
Elevage.....	136
<i>élevage</i>	131
<i>emploi</i>	35, 131, 132, 133
Energie.....	136
<i>énergie</i>	121, 132
Environnement.....	136

F

Fécondité.....	136
Forêt.....	136

H

Habitat.....	136
Hydraulique.....	136

I

Indice Synthétique de Fécondité.....	136
--------------------------------------	-----

<i>insécurité alimentaire</i>	52
Intrants.....	136

M

Mbour.....	136
<i>ménages</i>	35, 52, 58, 121, 131, 132
Mines.....	136
<i>mortalité</i>	133
Mortalité.....	136

P

Pêche.....	136
population	131, 132, 133
Poste.....	136
Production.....	136

R

Rapport de masculinité	133
<i>ratio de dépendance démographique</i>	133
Ratio de masculinité.....	136
Recettes.....	136
<i>région</i>	131
Région de Thiès.....	136
RGPHAE.....	136

S

Santé.....	136
Secondaire général.....	136
<i>Sécurité alimentaire</i>	52
Sénégal	131, 132, 136
SESR.....	136
SFD.....	136
SRSD.....	136

T

Taux de fécondité.....	136
Taux de mortalité.....	136
Taux de scolarisation.....	136
Territoire.....	136
Thiès.....	136
Tivaouane.....	136
Tourisme.....	136
<i>transport</i>	121, 131
Transport.....	136

U

Urbanisme.....	136
----------------	-----

V

violences basées sur le genre.....50

A.ANNEXE

Tableau XII.3.4 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative (en %)

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Département de Thiès	Taux de promotion	93,9	94,2	76,3	71,3	72,8	85,0	-
	Taux de redoublement	4,3	5,5	13,3	11,4	13,7	13,4	20,1
	Taux d'abandon	1,8	0,3	10,5	17,3	13,5	1,6	-
Département de Mbour	Taux de promotion	96,1	96,4	78,3	79,7	87,4	99,0	-
	Taux de redoublement	8,0	8,9	15,8%	19,3	15,8	10,9	24,4
	Taux d'abandon	-4,1	-5,3	5,9	1,1	-3,2	-10,0	-
Département de Tivaouane	Taux de promotion	85,0	90,0	78,2	72,5	80,3	91,8	-
	Taux de redoublement	7,0	7,1	15,0	14,5	15,4	10,6	20,4
	Taux d'abandon	8,0	1,9	6,8	13,0	4,3	-2,4	-
Région de Thiès	Taux de promotion	93,0	94,6	77,5	75,0	80,5	92,1	-
	Taux de redoublement	6,4	7,3	14,7	15,3	14,9	11,9	21,9
	Taux d'abandon	0,6	-1,9	7,9	9,7	5,	-4,0	-

Source : Inspection d'académie de Thiès, 2024

Tableau XIII.2.3 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2023	2024	Variation en 23/24 (%)	2023	2024	Variation en 23/24 (%)	2023	2024	Variation en 23/24 (%)	2023	2024	Variation en 23/24 (%)
Stade et terrain clôturés	17	17	0	17	17	0	7	7	0	41	41	0
Plateau multifonctionnel	4	5	25	3	3	0	1	1	0	9	9	0
Terrain de football	47	48	2,1	2	2	0	23	23	0	73	73	0
Terrain de basketball	47	48	2,1	5	5	0	3	4	33,3	57	57	0
Terrain de handball	8	8	0	3	3	0	3	3	0	14	14	0
Terrain de volleyball	4	4	0	1	1	0	1	1	0	6	6	0
Terrain vague	63	69	9,5	20	22	10,0	36	39	8,3	130	130	0
Dojo	3	3	0	7	7	0	-	0	-	10	10	0
Hippodrome	1	1	0	-	-	-	-	0	-	1	1	0
Gymnase	1	1	0	-	-	-!	-	0	-	1	1	0

Source : Service régional des sports

Tableau XVIII.1.2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et fertilisants distribuées dans la région de Thiès

Engrais et autres fertilisants		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %	Campagne 2022/ 2023	Campagne 2023/ 2024	Var. %
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	330	500	51,5	315	315	-	630	1000	58,7	1275	1815	42,4
	Vendu (T)	317	500	57,7	298	315	5,7047	625	988	58,1	1239	1803	45,5

	Reliquat (T)	13	0	-100,0	17	0	-100	5	12	140	36	12	-66,7
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	156	305	95,5	165	185	12,12	291	270	-7,2	612	760	24,2
	Vendu (T)	145	305	110,3	164	185	12,8-	262	170	-35,1	571	760	33,1
	Reliquat (T)	11	0	-100	1	0	-100	29	0	-100	41	0	-100,0
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	0	65	6500	0	30	3000	0	55	5500,0	-	150	-
	Vendu (T)	0	65	6500	0	30	3000	0	55	5500,0	0	150	-
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	0	0	5500,0	0	0	-
Urée	Reçu (T)	130	288	121,54	80	127	58,8	340	210	-38,2	550	625	13,6
	Vendu (T)	129	288	123,26	80	127	58,8	340	210	-38,2	549	625	13,8
	Reliquat (T)	1	0	-100	0	0	-	0	0	-	1	0	-100,0
Bio-fertilisants (engrais foliaire liquide)	Reçu (L)	780	7400	848,7	585	0	-100	795	5400	579	2160	12800	493
	Vendu (L)	780	7304	836,4	585	0	-100	795	4208	429	2160	11512	433
	Reliquat (L)	0	96	9600	0	0	-	0	1192	119200	0	1288	-
Autres engrais et fertilisants (engrais foliaire solide)	Reçu (t)	129	332	157,36	132	100	-24	120	115	-4	381	547	44
	Vendu (t)	129	173	34,419	132	14,2	-89	120	75,4	-37	381	262,9	-31
	Reliquat (t)	0	159	15860	0	85,9	8585	0	39,7	-	0	284,1	28410

Source : DRDR région de Thiès

Tableau XIX.2.5 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %
Charbon de bois	Qté (quintaux)	87025	61000	-29,91	94300	77265	-18,06	58782,5	75529	28,49	240107,5	213794	-10,96
	Valeur (1000 FCFA)	87025000	61000000	-29,91	94300000	77265000	-18,06	58782500	75529000	28,49	240107500	213794000	-10,96
Bois d'œuvre	Qté (m³)	2000	1600	-20,00	14624	14150	-3,24	3319	2807	-15,43	19943	18557	-6,95
	Valeur (1000 FCFA)	2000000	1600000	-20,00	14624000	14150000	-3,24	3319000	2807000	-15,43	19943000	18557000	-6,95
Bois d'artisanat	Qté (stères)	1507	1040	-30,99	2042	1228	-39,86	760	880	15,79	4309	3148	-26,94
	Valeur (1000 FCFA)	1507000	1040000	-30,99	2042000	1228000	-39,86	760000	880000	15,79	4309000	3148000	-26,94
Bois de chauffe	Qté (stères)	1950	2040	4,62	1936	2090	7,95	6111	7117	16,46	9997	11247	12,50
	Valeur (1000 FCFA)	1950000	2040000	4,62	1936000	2090000	7,95	6111000	7117000	16,46	9997000	11247000	12,50
Produits de cueillette	Qté (tonnes)	15,57	14,2	-8,80	9,876	11,4	15,43	14,783	12,75	-13,75	40,229	38,35	-4,67
	Valeur (1000 FCFA)	15570	14200	-8,80	9876	11400	15,43	14783	12750	-13,75	40229	38350	-4,67

Source : IREF Thiès, 2024